

PSB INDUSTRIES

Rapport financier



2019

Industrial
imagination



SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE	4	5	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	75
1.1	Historique du Groupe	4	5.1	Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux	75
1.2	Organigramme juridique simplifié	4	5.2	Le Conseil d'administration	76
1.3	Rôle des différentes structures juridiques	5	5.3	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	78
1.4	Activités de PSB Industries	5	5.4	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31/12/2019	80
1.5	Principaux marchés, concurrence et portefeuille client	6	5.5	Contrats de service	81
1.6	Propriétés immobilières, sites et équipements	7	5.6	Les Comités spécialisés	81
1.7	Politique d'investissement	7	5.7	Renseignements à caractère général concernant PSB Industries S.A.	82
2	RAPPORT DE GESTION	8	5.8	Acte constitutif et statuts	83
2.1	Situation et comptes consolidés du Groupe PSB Industries	8	5.9	Répartition du capital et des droits de vote	86
2.2	Situation et comptes annuels de PSB Industries SA	11	5.10	Dividende	87
2.3	Opérations sur titres	13	5.11	Conflits d'intérêts	88
2.4	Recherche & Développement	13	5.12	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	88
2.5	Facteurs de risques	13	5.13	Politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants	89
2.6	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	15	5.14	Code de gouvernement d'entreprise	91
3	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	19	6	RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET POLITIQUE D'INFORMATION	92
3.1	Déclaration de Performance Extra-Financière	19	6.1	Responsable du Rapport Financier Annuel	92
3.2	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la Déclaration de Performance Extra-Financière	30	6.2	Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel	92
4	ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019	32	6.3	Documents accessibles au public	92
4.1	Compte de résultat consolidé	32	6.4	Informations publiées	92
4.2	État du résultat global	33			
4.3	Bilan consolidé	33			
4.4	Tableaux des flux de trésorerie consolidés	35			
4.5	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	36			
4.6	Annexe aux états financiers consolidés 2019	37			
4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	62			
4.8	Comptes sociaux annuels et Annexe	65			
4.9	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	71			
4.10	Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	74			

1

PRÉSENTATION
DE L'ENTREPRISE

1.1	Historique du Groupe	4	1.5	Principaux marchés, concurrence et portefeuille client	6
1.2	Organigramme juridique simplifié	4	1.6	Propriétés immobilières, sites et équipements	7
1.3	Rôle des différentes structures juridiques	5	1.7	Politique d'investissement	7
1.4	Activités de PSB Industries	5			

1.1 Historique du Groupe

Le Groupe PSB Industries a été créé en 1904. Initialement localisé en région parisienne, il s'implante à Annecy (Haute-Savoie) en 1919.

En 1955, le Groupe choisit d'ouvrir son capital au public et entre en Bourse.

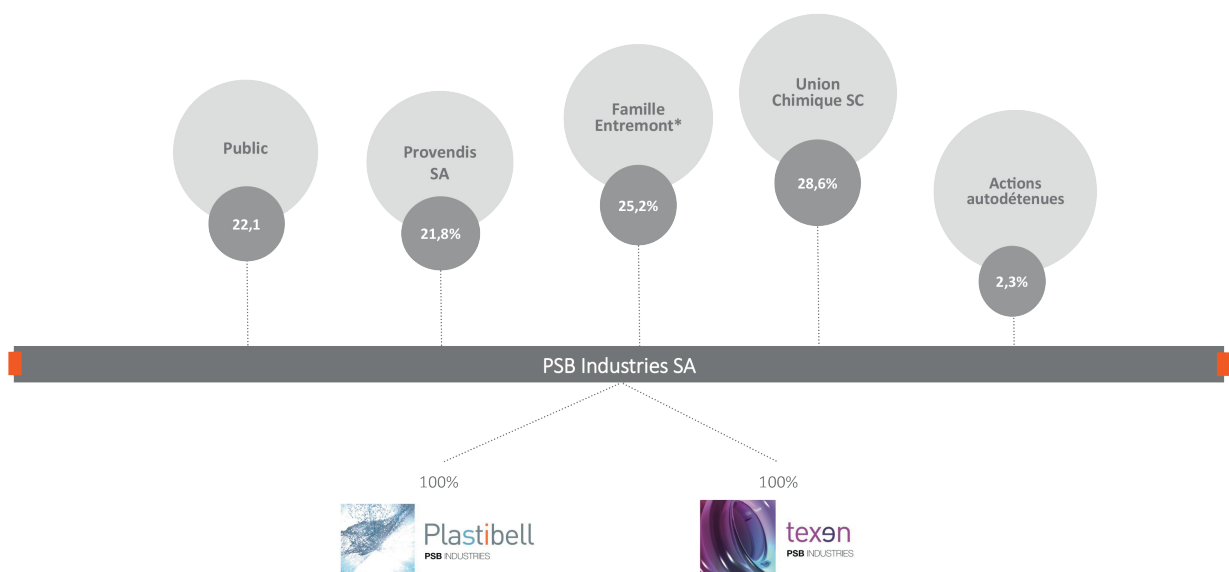
En 1984, la famille Baikowski cède la majorité de contrôle de la société au Groupe familial Entremont représenté par les familles Cachat, Wirth et Entremont et à la société Provendis. Cette évolution marque la mise en place de croissance par acquisition dans de nouveaux métiers.

En 1989, les sociétés CGL Pack et Texen sont acquises par le Groupe. Le Groupe s'organise autour des pôles Chimie de Spécialités (Baikowski), Emballage Sur Mesure (CGL Pack) et Emballage Cosmétique Parfumerie (Texen).

En 2015, le Groupe acquiert les sociétés Plastibell et crée un nouveau pôle Santé & Industrie. Par ailleurs, la structure actionnariale du Groupe évolue avec la cession par les familles Cachat et Wirth de la totalité de leur participation et voit parallèlement la famille Entremont et la société Provendis se renforcer au capital ainsi que l'entrée au capital d'un nouvel investisseur long terme Union Chimique SC.

En 2018, le Groupe cède le pôle Agroalimentaire & Distribution et distribue à ses actionnaires le pôle Chimie de Spécialités (opération de scission). Ces deux opérations marquent le recentrage de PSB Industries et sa transformation en un leader mondial Pure Player sur ses deux grands marchés : Luxe & Beauté et Santé & Industrie.

1.2 Organigramme juridique simplifié



* « Famille Entremont » regroupe les sociétés MB Investissement, Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont qui agissent de concert.

Le périmètre de consolidation de PSB Industries est décrit ci-après en paragraphe 4.6.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le tableau des filiales et participations de PSB Industries SA est inclus dans l'annexe aux comptes sociaux en chapitre 4.8.3.

1.3 Rôle des différentes structures juridiques

Le rôle des sociétés opérationnelles du pôle Luxe & Beauté, consiste à concevoir, fabriquer, assembler et décorer des pièces plastiques injectées à partir de sites industriels multi-clients. La société Texen est la société holding du pôle Luxe & Beauté.

Le rôle des sociétés opérationnelles du pôle Santé & Industrie, consiste à concevoir, fabriquer et assembler des pièces plastiques injectées à partir de sites industriels multi-clients. La société DTP est la société holding du pôle Santé & Industrie.

Le rôle des sociétés holding et de services consiste à fournir aux sociétés opérationnelles des prestations permettant à ces dernières de se concentrer sur leur activité, l'exploitation et la relation commerciale. Ces sociétés ont donc vocation à porter essentiellement des fonctions support, les investissements en titres et l'endettement correspondant. Il s'agit des sociétés : PSB Industries, Texen, Texen Services, et DTP.

1.4 Activités de PSB Industries

1.4.1 Le pôle Luxe & Beauté

Offre

Le pôle Luxe & Beauté est un acteur majeur au niveau mondial de l'injection plastique sur le marché de l'emballage cosmétique-parfumerie.

Il s'articule autour de 3 départements complémentaires :

- **Texen Industries**, qui regroupe les entités constituant le socle industriel et l'expertise technologique, fabriquant des packagings exclusifs, développés dans le monde entier, avec les clients Luxe et Grand Public.
- **Texen Beauty Partners**, qui regroupe les entités Trading Europe et USA. C'est une structure agile, qui recherche des fournisseurs partenaires externes, notamment en Asie et co-développe pour ses clients des solutions de packaging, formulations et accessoires complètes, complémentaires de l'offre industrielle.
- **Texen Innovation**, qui regroupe à la fois le marketing, l'innovation et la communication.

Organisation

Le pôle Luxe & Beauté (> 1 200 collaborateurs), organisé autour de sa marque Texen, exploite 8 sites industriels dans le monde et un laboratoire de Recherche & Développement dédié à l'écoconception, au développement de nouvelles solutions d'emballage ainsi que de nouveaux procédés technologiques.

Ces sites représentent :

- > 250 presses (injection / bi-injection et injection soufflage) ;
- environ 250 machines de finition ;
- plus de 70 lignes robotisées

Ce dispositif est complété par des bureaux commerciaux en France et aux États-Unis, en charge de la commercialisation de ces solutions sur les différents continents.

1.4.2 Le pôle Santé & Industrie

Offre

Le pôle Santé & Industrie, avec sa marque Plastibell, est un acteur important au niveau mondial de l'injection plastique et de l'assemblage, sur le marché de la pièce plastique dédiée à la Santé et à l'Industrie.

Le pôle dispose d'un bureau d'étude et d'un centre d'essai, de plateformes industrielles et d'un réseau de salles blanches accréditées, qui permettent à ses clients de disposer d'un service complet, de la conception à la finition : design de la pièce, choix des matériaux plastiques, plans techniques, études rhéologiques, production, assemblage et décoration.

En s'appuyant sur des savoir-faire spécifiques dans l'injection mono-matière, bi-matière, gaz, surmoulage d'inserts avec robot et ligne d'assemblage automatisée, surmoulage d'inserts en semi-automatique, le pôle relève quotidiennement le défi de créer, développer, fournir des solutions techniques basées sur la qualité, la productivité, la compétitivité et générer ainsi de la valeur ajoutée pour ses clients en respectant les exigences réglementaires.

Le pôle a complété ces savoir-faire avec une maîtrise parfaite de l'environnement, du monitoring des surpressions, des niveaux particuliers et microbiologiques, lui permettant à travers ses unités spécialisées et ses salles blanches entièrement robotisées, avec carénages et flux laminaires, de servir le marché très exigeant de la santé.

Ses domaines d'applications sont : la domotique, l'électricité, l'électroménager & multimédia, les sports & loisirs, l'aéronautique, la pharmacie, la parapharmacie, les dispositifs médicaux et l'outillage médical.

Organisation

Le pôle Santé & Industrie (> 800 collaborateurs) est organisé autour de 7 sites industriels dans le monde.

Ces sites représentent plus de 240 presses et 6 salles blanches (environ 5 000 m²).



1.5 Principaux marchés, concurrence et portefeuille client

PSB Industries est un acteur industriel français de premier plan. Il sert ses marchés à travers ses deux marques Texen et Plastibell. Le Groupe réalise près de la moitié de son chiffre d'affaires facturé à l'international.

1.5.1 Principaux marchés et Concurrence

Luxe & Beauté

Le marché de l'emballage plastique injecté pour le secteur Luxe & Beauté comprend des produits tels que les boîtiers/mascaras/lipgloss, les coiffes de parfums, les pots de crème et divers couvercles/bouchons. Les clients sont pour la plupart de grands acteurs internationaux qui attendent de leurs partenaires stratégiques un outil alliant flexibilité, agilité, "zéro défaut" et répétabilité pour accompagner, d'une part les lancements de produits au niveau mondial, et d'autre part la vie série des produits. Ils sont également particulièrement attentifs à notre démarche RSE et notamment à notre positionnement et nos travaux sur l'écoconception.

Parmi les grands acteurs internationaux de l'emballage pour le Luxe & Beauté, concurrents principaux de Texen, on peut citer Albéa, Geka, Axilone, Qualipac, RPC, HCP, HCT, Aptar Beauty et Meiyume. Chaque marché régional comptant aussi des acteurs dédiés de taille plus modeste.

PSB Industries, à travers sa marque Texen, se positionne actuellement parmi les leaders mondiaux de l'emballage Luxe & Beauté par injection plastique, avec sa forte empreinte industrielle en Europe et en Amérique du Nord (USA/Mexique).

Santé & Industrie

Le marché des fournisseurs de l'emballage plastique pour la Santé & Hygiène peut se segmenter entre emballages pharmaceutiques primaires (en contact avec les médicaments : piluliers, flacons, blisters, etc.), dispositifs médicaux (seringues, inhalateurs, boîte de pétris, etc.) et emballages secondaires (sans contact avec les médicaments : plateaux, calages, blisters, etc.).

Concernant l'injection plastique, les segments servis sont principalement les emballages primaires et les dispositifs médicaux pour les marchés Santé. Sur les marchés Industrie, il s'agit principalement des activités automobile, aéronautique

et électrique, avec l'injection et l'assemblage de pièces de type connecteurs.

Les principaux acteurs internationaux du marché des emballages pharmaceutiques primaires injectés sont : Aptar, Gerreisheimer, Nemera, RPC, Thermo Fisher Scientific, West, etc.

Les acteurs dans les dispositifs médicaux sont nombreux et peuvent selon les cas être des clients ou des concurrents, certains ayant recours à des fournisseurs de rang 2 pour tout ou partie de leur production : Térumo, Thermo Fisher Scientific, West, Nypro, Becton Dickinson, Aptar, etc.

1.5.2 Répartition portefeuille Client

Le Groupe, présent sur les deux marchés Luxe & Beauté et Santé & Industrie, s'adresse principalement à des clients, références mondiales et prestigieuses, acteurs majeurs mondiaux dans leurs domaines.

Le Groupe veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients.

En 2019, le poids des principaux clients est le suivant :

- Nombre de clients représentant plus de 10 % du CA annuel : 1 (1 en 2018)
- Nombre de clients représentant entre 5 et 10 % du CA annuel : 2 (1 en 2018)
- Nombre de clients représentant entre 3 et 5 % du CA annuel : 6 (6 en 2018)

Les principaux clients du marché Luxe & Beauté sont : Groupe L'Oréal - Groupe LVMH - Chanel - Yves Rocher - Clarins - Coty - Avon - Natura.

Les principaux clients du marché Industrie, Santé & Hygiène sont : BD Pharmaceutical - BioMérieux - Autoliv - Schneider Electric - Radiall - Atrium.

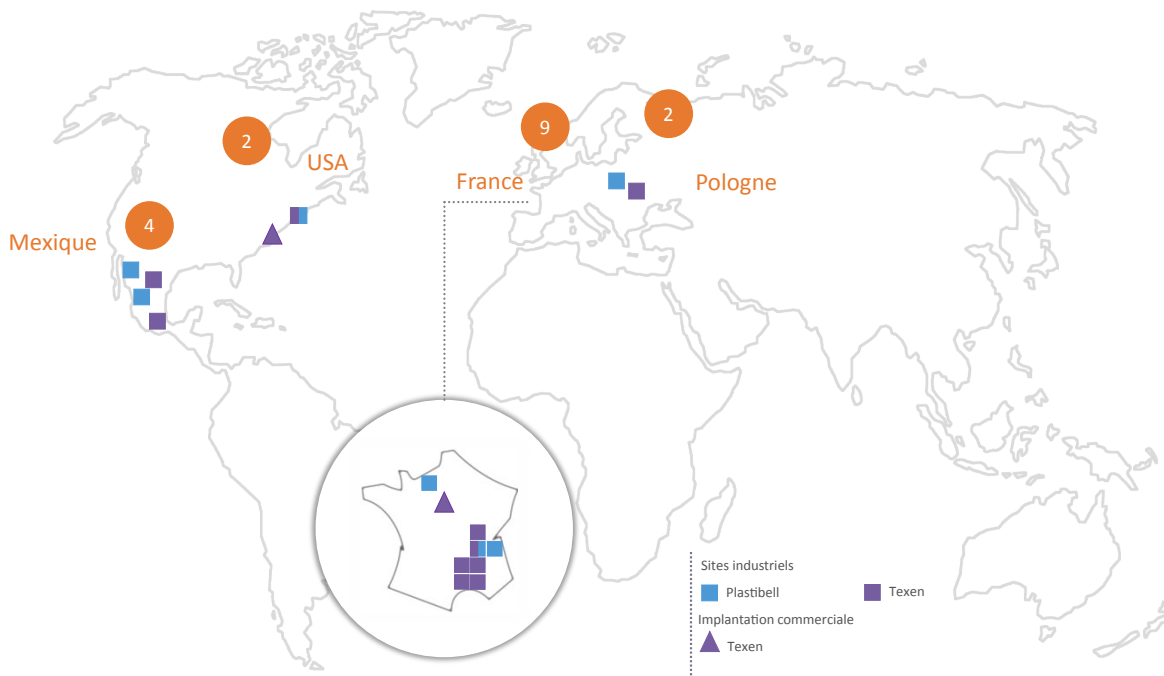


1.6 Propriétés immobilières, sites et équipements

Au 31 décembre 2019, le Groupe exploite 15 sites industriels. L'ensemble de ces sites est détenu en pleine propriété à l'exception de trois sites au Mexique représentant une surface au sol hors œuvre de 15 000 m².

Les sites représentent au total une surface de plancher de 116 000 m².

Par ailleurs, le Groupe loue des bureaux à Jersey City (USA), Courbevoie (France) et Shanghai (Chine) où sont situées des représentations commerciales ou bureau qualité.



1.7 Politique d'investissement

1.7.1 Les investissements industriels

La politique du groupe PSB Industries en termes d'équipement industriel est de maintenir ses sites à un haut niveau technologique à travers une politique d'investissement visant à réaliser la maintenance nécessaire et préventive mais aussi à développer ses capacités industrielles et ses technologies.

Les investissements industriels de maintenance répondent au souhait de disposer d'un outil industriel performant afin de répondre aux demandes de nos clients en termes de qualité, de fiabilité et de réactivité dans un environnement où les certifications sont un impératif. La politique d'investissement de maintenance met un accent particulier sur la polyvalence des investissements, la réutilisation de ceux-ci et leur impact environnemental.

Les investissements industriels de capacité répondent à des besoins capacitaires en lien avec la croissance de nos activités. Ceux-ci sont principalement réalisés dans le cadre de contrats clients pluriannuels. Le Groupe reste également vigilant à l'impact environnemental de ceux-ci.

1.7.2 Les investissements liés à la croissance externe

Le Groupe a développé une forte culture de croissance externe visant à renforcer ses activités à travers des acquisitions lui donnant accès à :

- de nouvelles géographies,
- de nouvelles technologies,
- de nouveaux clients.

Ces investissements permettent au Groupe de conforter son leadership, ses marques, son expertise et ses compétences et à travers cela, d'assurer une croissance profitable.



2

RAPPORT DE GESTION

2.1	Situation et comptes consolidés du Groupe PSB Industries.....	8	2.4	Recherche & Développement.....	13
2.2	Situation et comptes annuels de PSB Industries SA.	11	2.5	Facteurs de risques	13
2.3	Opérations sur titres	13	2.6	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	15

La Déclaration de performance extra-financière, qui fait partie intégrante du rapport de gestion du Groupe, est présentée dans une partie distincte (partie 3).

2.1 Situation et comptes consolidés du Groupe PSB Industries

2.1.1 Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de PSB Industries pour l'exercice 2019 s'établit à 266,2 millions d'euros, en baisse de -3,5 % par rapport au chiffre d'affaires 2018. À taux de change et périmètre constants, l'évolution ressort à -4,6 % comparée à l'exercice 2018.

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Luxe & Beauté	182 736	185 539	-1,5 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>68,6 %</i>	<i>67,2 %</i>	
Santé & Industrie	84 143	90 646	-7,2 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>31,6 %</i>	<i>32,8 %</i>	
Autres	-684	-229	-198,2 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>-0,3 %</i>	<i>-0,1 %</i>	
TOTAL Chiffre d'affaires	266 194	275 956	-3,5 %

L'activité Luxe & Beauté est la première activité contributive en termes de ventes avec 68,6 % de l'activité totale en 2019 (67,2 % en 2018), l'activité Santé & Industrie représentant 31,6 % (32,8 % en 2018).

L'internationalisation de PSB Industries est significative avec 52 % de l'activité réalisée avec des facturations hors de France, supérieures au niveau de 2018 (49 %).

Activité par marque et par pays

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de la marque **Texen** (activité **Luxe & Beauté**) pour l'exercice 2019 s'établit à 182,7 millions d'euros, en baisse de -1,5 % par rapport au chiffre d'affaires 2018.

Au cours de l'année 2019, on observe une baisse d'activité à périmètre et taux de change constants de -2,2 % par rapport à 2018. L'activité Europe est en recul de -1,6 % à taux de change et périmètre constants par rapport à 2018. L'activité

américaine a enregistré un repli de -3,1 % à taux de change et périmètre constants.

La répartition géographique des activités Luxe & Beauté est comparable à la répartition globale des activités du Groupe. L'activité aux Amériques et en France représente en 2019 respectivement 21 % et 54 %. Le reste de l'Europe représente 24 % des ventes, et le reste du monde moins de 1 %.

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de la marque **Plastibell** (activité **Santé & Industrie**) pour l'exercice 2019 s'établit à 84,1 millions d'euros, soit une diminution de -7,2 % par rapport au chiffre d'affaires 2018. À périmètre et taux de change constants, l'évolution organique est en recul à -9,1 % par rapport à 2018.

La répartition géographique des activités Santé & Industrie est restée quasiment identique entre 2019 et 2018. En 2019, la France représente désormais 35 % du chiffre d'affaires (36 % en 2018), le reste de l'Europe 22 % (idem en 2018), les Amériques et le reste du monde 43 % (42 % en 2018).

EBITDA, EBITA et EBIT Groupe

L'EBITDA (Earnings Before Interest Taxes Depreciation and Amortization) s'élève pour 2019 à 23,5 millions d'euros soit 8,8 % (8,9 % en 2018) du chiffre d'affaires consolidé. L'EBITDA 2019 intègre le nouveau retraitement lié à IFRS 16 ("Contrats de location") pour un montant de 1,3 million d'euros.

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Chiffre d'affaires	266 194	275 956	-3,5 %
EBITDA	23 476	24 695	-4,9 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	8,8 %	8,9 %	
Résultat opérationnel avant écart d'acquisition (EBITA)	8 935	11 700	-23,6 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	3,4 %	4,2 %	
Amortissement de Relations Clientèles	-612	-605	-1,1 %
Résultat opérationnel (EBIT)	8 323	11 095	-25,0 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	3,1 %	4,0 %	
Résultat Financier	-1 217	-2 800	56,5 %
Impôts	-2 115	-2 841	25,5 %
Résultat net des activités poursuivies	4 990	5 454	-8,5 %
Résultat net des activités non conservées	6 926	72 510	
Résultat net	11 916	77 964	-84,7 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	4,5 %	28,3 %	

Le retrait de l'EBITDA en valeur absolue provient essentiellement du repli d'activité des deux pôles, des besoins de structuration des équipes opérationnelles, ces effets étant partiellement compensés par des économies sur les coûts de structure.

Le taux de marge brute [(chiffre d'affaires – matières et sous-traitance) / chiffre d'affaires] est en amélioration de +1,1 point passant de 49,2 % en 2018 à 50,3 % en 2019, essentiellement sous l'effet d'un mix produits positif. En valeur cependant, la marge brute est en recul de 2,0 millions d'euros par rapport à 2018, sous l'effet du repli d'activité.

Au cours de l'année 2019, le coût des ventes a augmenté de +2,6 %, principalement en raison de l'augmentation des amortissements industriels, conséquence de la politique d'investissement volontariste du Groupe sur les dernières années, de la hausse des prix de l'énergie et des transports (y compris douanes) et de la hausse de coûts salariaux notamment en Pologne et au Mexique.

Les frais de structure du Groupe (R&D, marketing-vente et support) s'établissent à 24,7 millions d'euros soit 9,3 % du chiffre d'affaires, en baisse de 0,6 point (-2,5 millions d'euros) par rapport à 2018 à travers notamment la rationalisation du déploiement des équipes en Amérique du Nord engagée depuis 2017 et d'économies de structure dans les holdings de pôle et au niveau de PSB SA.

Les autres produits et charges opérationnels sont en repli de 0,7 million d'euro par rapport à 2018 (1,3 million d'euros contre 2,0 millions d'euros en 2018) et intègrent notamment une plus-value immobilière de 0,6 million d'euros sur la cession d'un site industriel aux États-Unis réalisée sur 2019 et une charge de 1,1 million d'euros liée au projet d'acquisition de Qualipac.

Compte tenu de ces différents éléments, le résultat opérationnel avant écart d'acquisition s'établit à 8,9 millions d'euros contre 11,7 millions d'euros en 2018. La rentabilité opérationnelle (% EBITA) s'établit à 3,4 %, en baisse par rapport à 2018 (4,2 %).

Suite à l'acquisition de C+N Packaging en septembre 2014 et de Plastibell en mars 2015, le Groupe a alloué une partie de l'écart d'acquisition en « relations clientèles ». L'amortissement des relations clientèles s'élève au total à 0,6 million d'euros. Le Groupe a procédé aux tests annuels de valeur relatifs aux écarts d'acquisitions. Aucune perte de valeur n'a été reconnue dans les comptes 2019.

Au titre de l'exercice 2019, le résultat opérationnel (EBIT) s'élève donc à 8,3 millions d'euros (3,1 % du chiffre d'affaires) contre 11,1 millions d'euros en 2018 (4,0 % du chiffre d'affaires).

EBITA par activité

Chiffre d'affaires et EBITA (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Luxe & Beauté	182 736	185 539	-1,5 %
EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)	10 971	7 539	45,5 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	6,0 %	4,1 %	
Santé & Industrie	84 143	90 646	-7,2 %
EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)	-983	4 839	-120,3 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	-1,2 %	5,3 %	
Autres	-685	-229	198,7 %
EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)	-1 053	-678	55,3 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>			
TOTAL Chiffre d'affaires	266 194	275 956	-3,5 %
TOTAL EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)	8 935	11 700	-23,6 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	3,4 %	4,2 %	



L'activité **Luxe & Beauté** affiche en 2019 une amélioration nette de sa rentabilité avec un EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition) de 6,0 %, du chiffre d'affaires contre 4,1 % en 2018 malgré un contexte d'activité en léger repli. L'EBITA bénéficie d'une part des effets de la réorganisation finalisée en 2019 sur le continent américain et d'autre part d'une activité Trading soutenue sur l'exercice.

L'activité **Santé & Industrie** a enregistré une baisse de son résultat opérationnel avant écart d'acquisition qui s'établit à -1,0 million d'euros en 2019 (-1,2 %) contre 4,8 millions d'euros en 2018 (5,3 %). La baisse d'activité pèse sur la rentabilité du pôle qui poursuit néanmoins ses efforts commerciaux et en R&D pour construire le plan d'affaires des années à venir.

Résultat financier Groupe

Le résultat financier au titre de l'exercice 2019 est une charge de -1,2 million d'euros (-2,8 millions d'euros en 2018), représentant 0,5 % du chiffre d'affaires (1,0 % en 2018). Le coût de l'endettement financier net s'élève à -0,8 million d'euros contre -1,8 million d'euros en 2018 et représente un coût moyen 2019 de 1,7 % de la dette moyenne annuelle, en baisse par rapport à 2018 (2,1 %) et ce malgré l'application de la norme IFRS 16.

Au cours de l'année 2019, PSB Industries a bénéficié d'un résultat de change positif à hauteur de 0,2 million d'euros lié principalement à des dettes et créances financières libellées en USD et CNY, contre une perte de -0,2 million d'euros en 2018. Les autres produits et charges financiers représentent -0,6 million d'euros (-0,8 million d'euros en 2018).

Charge d'impôt Groupe

La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2019 est de -2,1 millions d'euros (-2,8 millions d'euros en 2018) et le taux facial effectif d'impôt sur les sociétés ou équivalent est de 29,8 % (34,2 % en 2018), notamment suite à la baisse du taux en France (31 % contre 33,33 % en 2018).

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe au titre de l'exercice 2019 s'établit à 11,9 millions d'euros (78 millions d'euros en 2018). Il inclut le résultat net des activités poursuivies pour 5,0 millions d'euros (5,5 millions d'euros en 2018) et le résultat net des activités non conservées pour 6,9 millions d'euros en 2019 (72,5 millions d'euros en 2018).

Au 31 décembre 2019, le résultat net des activités non conservées inclut le résultat net du site chinois de Tianjin en cours de cession ainsi que la réévaluation de l'actif net destiné à être cédé.

Le bénéfice net par action s'établit à 3,24 euros par action contre 21,21 euros par action au titre de 2018.

2.1.2 Bilan consolidé

Capitaux propres

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2019 à 152,5 millions d'euros (159,7 millions d'euros au 31 décembre 2018). La variation des capitaux propres part du Groupe au cours de l'exercice 2019 représente -7,2 millions d'euros et se répartit comme suit :

- Résultat net du Groupe pour +11,9 millions d'euros ;
- Dividendes versés au titre de 2018 pour -18,2 millions d'euros ;
- Gains et pertes comptabilisés par capitaux propres pour +0,5 million d'euros ;
- Élimination des actions propres pour -1,4 million d'euros.

Actifs non courants

Les actifs non courants ont augmenté de 8,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018. Cette évolution nette est principalement liée :

- à la politique d'investissement à hauteur de +5,8 millions d'euros :
 - aux investissements pour +21,4 millions d'euros,
 - aux amortissements pour -14,3 millions d'euros,
 - aux cessions nettes pour -1,3 million d'euros ;
- à l'application de la norme IFRS 16 pour +1,8 million d'euros ;
- aux écarts de conversion pour +1,4 million d'euros.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement opérationnel (Clients + Stocks - Fournisseurs) au 31 décembre 2019 est un besoin net de 52,8 millions d'euros, en diminution de 1 million d'euros par rapport au 31 décembre 2018 (53,8 millions d'euros).

Le besoin en fonds de roulement "autres" au 31 décembre 2019 est une ressource nette de 9,3 millions d'euros en diminution de 3,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018 (12,5 millions d'euros). Cette variation s'explique principalement par la variation des créances d'impôts et taxes entre les deux exercices.

Dette financière nette

La dette financière nette (dette financière brute – trésorerie) s'établit au 31 décembre 2019 à 13,2 millions d'euros, en augmentation de 24,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018 (actif net de 11,7 millions d'euros). Cette variation résulte principalement d'un flux d'exploitation des activités poursuivies pour +21,7 millions d'euros, des dividendes versés pour -18,2 millions d'euros, des investissements de la période pour -17,2 millions d'euros, de la fiscalité sur les opérations de scission et cession 2018 pour -5,4 millions d'euros et de l'application de la norme IFRS 16 pour -1,8 million d'euro. La dette financière brute est composée de 93 % de financements à taux fixe et 7 % de financements à taux variable, dont 20 % font l'objet de couvertures. Aussi, la dette financière brute est à 94 % à taux fixe ou couvert.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges (hors retraites et avantages assimilés) au 31 décembre 2019 représentent 0,9 million d'euros en diminution de 0,3 million d'euros par rapport à fin 2018 (1,4 million d'euros).

2.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidé

Le flux de trésorerie généré par l'activité est de 22,0 millions d'euros en 2019, dont 21,7 millions d'euros générés par les activités poursuivies, contre 22,7 millions d'euros en 2018.

Le flux de trésorerie lié aux investissements représente pour l'année 2019 un décaissement net de 22,0 millions d'euros, dont 17,2 millions d'euros liés aux investissements en outil de



production contre 16,5 millions d'euros en 2018. Les autres flux liés aux investissements intègrent notamment l'impôt sur les opérations de cession et de scission réalisées en 2018, pour un montant de 5,4 millions, décaissé en 2019.

Le flux de financement s'élève à -42,4 millions d'euros pour l'exercice 2019 (-32,2 millions d'euros en 2018). Ce flux se compose principalement :

- des emprunts contractés dans le cadre des investissements industriels 2019 pour +10,2 millions d'euros ;
- de l'amortissement 2019 des passifs financiers pour -31,1 millions d'euros, dont -22,4 millions d'euros au titre du remboursement anticipé du crédit syndiqué conclu en 2015 ;
- des dividendes versés aux actionnaires de PSB Industries SA pour -18,2 millions d'euros ;
- des intérêts versés pour -0,9 million d'euros ; et des flux nets de la trésorerie de financement des activités cédées pour -0,7 million d'euros.

La trésorerie nette qui s'établit à +35,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 a diminué de 42,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018 (+77,8 millions d'euros), notamment suite à l'utilisation d'une part significative de la trésorerie disponible pour rembourser le crédit syndiqué de 2015.

2.1.4 Ratios financiers

Au 31 décembre 2019, le Gearing ratio comptable (Dette Financière Nette/Situation Nette) s'élève à 9 % (-7 % en 2018) et le Leverage ratio comptable (Dette Financière Nette / EBITDA) à 0,6 x (-0,5 x en 2018). Ces deux ratios repris dans la convention de crédit syndiqué signée le 6 février 2019 sont inférieurs aux limites applicables qui sont, au 31 décembre 2019, < 150 % et 3,0 x.

2.1.5 Évolution du périmètre de consolidation

En 2019, la société C+N Packaging est sortie du périmètre de consolidation, celle-ci ayant été fusionnée dans la société Mar-Lee et le Groupe a consolidé à 100 % la nouvelle société Plastibell Mexico West située à Empalme au Mexique, société

issue du spin-off de la société Plastibell Mexico North. Au cours de l'exercice 2018, le Groupe avait cédé son pôle Agroalimentaire & Distribution ainsi que distribué à ses actionnaires le pôle Chimie de Spécialités.

2.1.6 Perspectives 2020 et moyen terme

Le Groupe, recentré sur les deux marchés du Luxe & Beauté et de la Santé & Industrie, est confiant quant à sa capacité à maintenir ses positions au cours de l'année 2020. Les axes prioritaires pour le Groupe restent :

- l'efficacité commerciale et marketing ;
- le renforcement de l'excellence industrielle ;
- la culture du pilotage.

La bonne maîtrise du fonds de roulement, la politique d'investissement, et une rentabilité opérationnelle de qualité permettront au Groupe d'assurer son développement.

2.1.7 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion

Le 5 février 2020, le Groupe PSB Industries a annoncé être entré en négociations exclusives en vue de l'acquisition de Qualipac et ses filiales. Cette opération envisagée constitue une étape stratégique majeure dans le développement et le renforcement du pôle Luxe & Beauté de PSB Industries. Sous réserve de la consultation des instances représentatives du personnel concernées et de l'autorisation par les autorités de la concurrence compétentes, cette nouvelle étape confirme le recentrage et le redéploiement du Groupe en un leader mondial "Pure Player" sur ses deux grands marchés : Luxe & Beauté et Santé & Industrie.

Le Groupe disposerait ainsi d'une empreinte géographique élargie, d'une offre complète pour ses clients, et d'équipes impliquées et engagées pour lui permettre d'assurer son développement.

Par ailleurs, le coronavirus pourrait avoir un impact sur l'activité 2020, non connu à ce stade. Il pourrait également retarder l'opération en cours de cession de Topline Tianjin, notamment au regard des démarches administratives locales en cours.

2.2 Situation et comptes annuels de PSB Industries SA

PSB Industries SA assure les prestations de services, de conseil, d'animation et d'assistance au profit des sociétés du Groupe. La société assure également la stratégie du Groupe, les opérations de M&A et les relations investisseurs.

2.2.1 Compte de résultat et bilan

Les comptes sociaux clos au 31 décembre 2019 de PSB Industries SA, holding du Groupe PSB Industries, se caractérisent par :

- une situation nette comptable de 122,6 millions d'euros, en diminution de -5,8 % par rapport au 31 décembre 2018 (130,1 millions d'euros) du fait du versement des dividendes au titres de l'exercice 2018 versés en 2019, pour un montant de 18,2 millions d'euros, supérieur au résultat net de l'exercice 2019 s'élevant à 10,6 millions d'euros.
- Des ressources financières nettes représentant 63,5 millions d'euros (à comparer à un excédent de 71,2 millions d'euros en 2018), composé principalement d'un emprunt

obligatoire de 10 millions d'euros, d'emprunts bancaires pour 5 millions d'euros, de prêts à des filiales, détenues indirectement à 100 % pour 56,9 millions d'euros et de trésorerie et équivalent pour un montant de 23,2 millions d'euros.

L'actif immobilisé, 59,3 millions d'euros au 31 décembre 2019 (59,2 millions au 31 décembre 2018), est essentiellement constitué des immobilisations financières, c'est-à-dire des titres détenus dans Texen SAS (holding du pôle Luxe & Beauté) et DTP (holding du pôle Santé & Industrie) ainsi que de la valeur nette des prêts moyen long terme accordés aux filiales directes et indirectes. La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût historique d'achat. À la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition, compris dans le coût d'achat historique, est



comparé à la valeur d'inventaire, la plus faible de ces deux valeurs étant retenue au bilan.

Le résultat d'exploitation est une perte de -2,3 millions d'euros (-2,8 millions d'euros en 2018). Cette perte opérationnelle est liée à des coûts de fonctionnement, dits coûts d'actionnaires, engagés dans le cadre de la gestion des participations de la holding et de son développement propre.

Le résultat financier 2019 est un gain de 11,8 millions d'euros, montant principalement constitué des dividendes perçus des filiales, contre 14,1 millions d'euros en 2018.

Le résultat exceptionnel 2019 est proche de 0, il était de 125,7 millions d'euros en 2018, incluant les plus-values sur la cession de CGL Pack et la scission de Baikowski.

L'exercice 2019 dégage un résultat net après impôt de 10,6 millions d'euros contre 120,1 millions d'euros pour l'exercice 2018.

2.2.2 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code général des impôts, la somme de 97 259 euros, relative à des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts a été réintégrée dans le résultat fiscal.

2.2.3 Délais de paiement fournisseurs et clients

Dettes fournisseurs (en milliers d'euros)	2019	2018
Dont factures non parvenues	875	928
Dettes non échues	428	939
Délai compris entre 0 et 30 jours	31	113
Délai compris entre 30 et 60 jours	61	63
Délai supérieur à 60 jours	22	0
TOTAL	1 417	2 043

Créances clients (en milliers d'euros)	2019	2018
Factures à établir	0	0
Créances clients non échus	56	561
Délai compris entre 0 et 30 jours	0	0
Délai compris entre 30 et 60 jours	0	0
TOTAL	56	561

2.2.4 Événements significatifs

Au cours de l'année 2019, PSB Industries SA a exercé son rôle de holding animatrice. À ce titre, elle fournit de nombreuses prestations administratives, commerciales et stratégiques à ses filiales et a assuré pour partie le financement des acquisitions et du besoin en fonds de roulement de ses filiales.

2.2.5 Perspectives

En 2020, PSB Industries SA aura le même type de sources de revenus et de charges (hors éléments exceptionnels) que celles connues en 2019.

2.2.6 Résultats et dividendes au cours des cinq derniers exercices

Au 31 décembre (en euros)	2019	2018	2017	2016	2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000
Nombre des actions ordinaires existantes	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	66 186	34 300	41 700	33 700	16 500
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 370 248	6 593 579	6 270 399	6 583 833	6 024 476
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	181 625	130 100 757	10 282 822	37 469 990	9 114 813
Impôt sur les bénéfices	1 082 625	-1 605 334	1 553 684	1 270 659	-892 484
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	10 613 330	120 146 478	9 517 652	37 207 346	8 078 645
Résultat distribué	0	18 375 000	4 593 750	6 615 000	7 295 696
Résultat par action					
Résultat après impôts mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,34	34,96	3,22	10,54	2,24
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	2,89	32,69	2,59	10,12	2,20
Dividende attribué à chaque action*	0,00	5,00	1,25	1,80	2,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	19	21	19	15	12
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 170 118	2 717 395	2 731 030	2 205 630	1 500 144
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, etc.)	1 113 582	1 370 065	1 151 897	1 168 729	664 027
Renseignements boursiers					
Cours maximum**	37,70	53,00	55,50	55,60	58,00
Cours minimum**	18,20	25,90	43,90	41,50	38,30
Nombre de titres échangés	360 829	399 935	538 588	683 545	447 100

*Ce montant sera proposé à l'assemblée générale du 23 juin 2020

** Les cours 2019 intègrent les effets de la scission de Baikowski sur le titre PSB Industries

2.3 Opérations sur titres

2.3.1 Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2019, la part du capital détenue par les salariés représente, à la connaissance de la société, moins de 0,1 % du capital et des droits de vote.

Au 31 décembre 2019, le Président-Directeur Général ne bénéficie pas de Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes et d'attributions d'actions gratuites.

Au 31 décembre 2019, certains collaborateurs de PSB Industries bénéficient d'attribution d'actions gratuites de performance. Ces instruments seront alloués par la société à travers des acquisitions de titres sur le marché. Il s'agit d'une part de 24 160 actions gratuites de performance avec une période d'acquisition se terminant le 15 décembre 2020 et 2021, de 17 491 actions gratuites de performance, avec une période d'acquisition se terminant le 5 mai 2021, ainsi que 24 535 actions gratuites de performance ayant une période d'acquisition se terminant le 3 juin 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code du commerce, nous vous informons qu'aucune fraction du capital de la Société n'était détenue au 31 décembre 2019 par des salariés de l'entreprise ou des sociétés liées dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L.3332-1 à L.3334-16 du Code du travail et dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise, régis par le chapitre 3 de la Loi du 23 décembre 1988.

L'information réglementaire sur la répartition du capital de la Société est présentée au 5.9.1 du Rapport Financier Annuel.

2.3.2 Programme de rachat d'actions

En application des articles L.225-209 et L.225-211 du Code du commerce et suivant l'autorisation des Assemblées Générales du 17 mai 2018 et du 15 mai 2019, il est précisé qu'au cours de l'exercice 2019, la Société a procédé aux opérations suivantes :

- 32 235 titres ont été acquis dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 20 226 titres ont été vendus dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 49 787 titres ont été acquis dans le cadre de la couverture des plans de remise d'action de la Société en cas d'exercice de droits attachés donnant droit de quelconque manière à l'attribution d'actions de la Société.

Au 31 décembre 2019, la Société détient 85 271 de ses actions, représentant 2,32 % du capital de la Société. La Société détient 29 271 actions au titre de son contrat de liquidité et 56 000 dans le cadre de la couverture des plans de remise d'actions gratuites décrits ci-dessus. Chaque action possède une valeur nominale de 2 euros. Au 31 décembre 2019, la valeur de marché des actions auto-détenues s'élevait à 1 756 583 euros.

2.4 Recherche & Développement

PSB Industries consacre les moyens nécessaires pour développer son expertise et pour lui permettre de trouver des réponses appropriées aux besoins de ses clients qui ont des exigences de qualité très élevées et sont à la pointe du progrès en termes d'innovation. Sur l'exercice 2019, les frais de Recherche & Développement ont atteint 1,6 million

d'euros (1,3 million d'euros en 2018), sans compter la coopération sous forme de co-développement de produits avec nos clients. L'innovation est un axe stratégique fort de développement de PSB Industries, s'inscrivant dans la culture entrepreneuriale du Groupe.

2.5 Facteurs de risques

La société procède régulièrement à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Néanmoins, d'autres risques que ceux décrits ci-après peuvent exister, non identifiés à la date du présent Rapport Financier ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif.

2.5.1 Risques juridiques (liés aux réglementations)

Les activités Luxe & Beauté et Santé & Industrie font l'objet d'un environnement réglementaire complexe et varié que ce soit au niveau national ou bien mondial.

Ainsi, les sites français sont soumis, dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement, soit à des déclarations et/ou à des autorisations d'exploitation de sites délivrées par les autorités publiques nationales (telles que la DREAL). Il en est de même pour les sites étrangers auprès d'organismes locaux.

Les équipes opérationnelles des divisions procèdent à une veille réglementaire, dont l'une des finalités est d'anticiper les évolutions réglementaires selon les prescriptions/recommandations, en particulier des normes ISO. À ce jour, les principaux sites du Groupe sont certifiés ISO 14001.

Du fait du développement de ses activités en France et à l'international, le Groupe s'expose à des réglementations diverses, notamment en matière fiscale et sociale. Afin de maîtriser les différentes législations et de se conformer aux règles en vigueur, le Groupe a recours à des conseillers juridiques en droit fiscal, social et des sociétés. Le nombre significatif de sociétés composant le Groupe induit l'existence quasi permanente de contrôles sur une ou plusieurs filiales, en France comme à l'étranger. Étant rappelé le caractère fluctuant de certaines réglementations ainsi que leur manque de clarté le cas échéant, le Groupe ne peut garantir que les



interprétations faites des différentes réglementations ne seront pas contestées, avec les conséquences négatives pouvant en résulter.

Tout changement de réglementation est susceptible d'avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, d'augmenter ses coûts et d'affecter le niveau de demande des clients ou des fournisseurs.

Le Groupe estime qu'au cours des douze derniers mois, les différentes procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage ayant été engagées à l'encontre de la société ou de ses filiales n'auront pas d'effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. Les Directions juridiques et/ou financières de chaque pôle sont en charge de l'anticipation et de la gestion des litiges.

2.5.2 Risques industriels et environnementaux

Les activités ne nécessitent pas d'installations industrielles à très haut risque.

Néanmoins, les activités du Groupe font usage de substances ou de processus industriels qui peuvent présenter des risques sanitaires, d'incendie ou d'explosion, d'émission ou de rejets au cours des différentes phases du processus pouvant porter atteinte aux hommes, aux biens ou à l'environnement.

La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont une préoccupation permanente du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Pour faire face à ces risques, outre de nombreuses initiatives locales menées par les équipes de direction des sites sous l'impulsion permanente des directions de pôles, PSB Industries a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels (système anti-incendie, de détection et de protection, bassins de rétention des écoulements accidentels, etc.).

Afin d'assurer une protection maximale des sites et leur pérennité, les prestations des assureurs du Groupe intègrent notamment les différents volets suivants : aide à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (rédaction de cahiers des charges, procédures, etc.), suivi des évolutions des sites (intégration en amont des spécifications techniques de prévention et de protection lors des projets de construction ou d'extension de sites), aide à la mise en œuvre des recommandations sur les sites et réponses aux questions techniques des sites. En moyenne, cinq sites sont visités par an par nos assureurs.

Par ailleurs, le Groupe a fait le choix de sites industriels à taille humaine évitant une trop forte concentration de collaborateurs et de lignes de production sur un même site. Cette politique industrielle permet une maîtrise relative du risque industriel et environnemental.

Risques liés aux changements climatiques

Dans le cadre de son activité industrielle, PSB Industries est exposé à un certain nombre de risques liés aux conditions climatiques (tempêtes, sécheresses, inondations, canicules, etc.) et donc plus largement au changement climatique. Le Groupe est vigilant quant à l'évolution de ces risques et dispose d'assurances nécessaires pour se prémunir des conséquences financières. La lutte contre le changement climatique est prise en compte en amont des processus internes et dès la conception des produits. Le Groupe travaille aussi bien sur l'optimisation de l'utilisation des matières premières que sur l'efficacité énergétique, la recyclabilité et l'optimisation du transport pour réduire l'empreinte carbone des produits. Il mesure ainsi ses émissions de gaz à effet de serre liées à la production et aux transports de ses produits (cf. 3.1.3.3).

2.5.3 Risques de crédit/contrepartie

Le Groupe s'adresse principalement à des clients, références mondiales et prestigieuses, acteurs majeurs mondiaux dans leurs domaines.

Le Groupe veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients.

En 2019, le poids des principaux clients est le suivant :

- Nombre de clients représentant plus de 10 % du CA annuel : 1
- Nombre de clients représentant entre 5 et 10 % du CA annuel : 2
- Nombre de clients représentant entre 3 et 5 % du CA annuel : 6

L'encours client du Groupe s'élève au 31 décembre 2019 à 46,3 millions d'euros (48,7 millions d'euros en 2018). Les relations commerciales avec les clients du Groupe sont pluri-annuelles et durables. Celles-ci s'inscrivent dans des partenariats de longue durée.

Les délais de règlement contractuels sont validés par les Directions financières de chaque pôle selon les règles en vigueur dans chaque pays. Mensuellement, ils sont suivis et analysés à la fois par la Direction financière Groupe et pôle qui contacte ensuite les équipes commerciales et financières locales dès qu'un retard de paiement inattendu survient.

Au 31 décembre 2019, 86 % des créances clients ne présentent aucun retard de règlement (87 % en 2018).

Compte tenu de la qualité de son portefeuille client, le Groupe a fait le choix de porter lui-même son risque client et n'a pas contracté d'assurance crédit globale.

Néanmoins, cet environnement clientèle de qualité ne garantit pas le Groupe contre le risque de défaillance client. Au 31 décembre 2019, la dépréciation des créances clients s'élève à 2,4 millions d'euros (2,3 millions d'euros en 2018).



2.5.4 Risques opérationnels

Risques liés à la conjoncture économique

L'activité du Groupe est liée au développement des acteurs de premier ordre des marchés sur lesquels le Groupe opère.

Ces marchés sont fortement sensibles à la consommation. Dans ce contexte, une baisse de la demande de produits par les consommateurs entraîne une moindre consommation d'emballage par nos clients et induit donc une baisse de notre activité.

Afin de diminuer l'impact de ces risques liés à la conjoncture économique, le Groupe a mis l'accent sur le développement de ses marchés, de ses technologies et de ses géographies diversifiant ainsi ses activités.

Risques liés à la concurrence

Les différentes activités du Groupe sont concurrentielles compte tenu des caractéristiques des clients servis. Au niveau local et international, le Groupe est en compétition avec de nombreux autres groupes internationaux majeurs ou acteurs locaux de tailles diverses. Si le Groupe ne parvient pas à se démarquer par la qualité de son offre, son innovation et la valeur ajoutée proposée à ses clients, son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

Risques liés aux acquisitions

Le Groupe a, depuis sa création, réalisé une part importante de sa croissance par des acquisitions. Ces acquisitions lui permettent de développer sa géographie, ses parts de marché, ses capacités industrielles et ses savoir-faire. Pour autant, les acquisitions sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe ou sa situation financière, si celui-ci est défaillant dans le processus de valorisation en amont et d'intégration en aval. Cette défaillance peut notamment affecter la valeur des actifs incorporels et le niveau de synergies et d'économies escompté.

Concernant le processus d'acquisition, celui-ci se décline en trois phases (monographie des intervenants du marché ciblé, analyse des opportunités, due diligences et négociation). L'intégration est conduite en trois étapes (prise en main opérationnelle, optimisation opérationnelle avec déclinaison des standards du pôle, enfin atteinte des objectifs de niveau de performance standard).

Risques liés à une évolution défavorable des prévisions d'activité sur les tests de dépréciation d'actifs incorporels

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition ("Purchase Price Allocation") des sociétés acquises, des montants significatifs peuvent être alloués aux écarts d'acquisition et « relation clientèle ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation une fois par an ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les « relations clientèle » pour leur part font l'objet d'un amortissement linéaire basé sur la durée de vie estimée des relations clientèle acquises.

Le montant total des écarts d'acquisition du Groupe s'élève au 31 décembre 2019 à 36,0 millions d'euros (35,6 millions

d'euros en 2018). Par ailleurs, un montant net de 2,6 millions d'euros (3,2 millions d'euros en 2018) est également affecté au titre des « relations clientèles ». Ce montant fait l'objet d'un amortissement linéaire basé sur la durée de vie estimée des relations clientèle acquises.

L'arrêt d'une relation commerciale avec un client existant majeur ou une évolution de l'activité significativement décalée par rapport aux anticipations peuvent entraîner un amortissement accéléré significatif ou une dépréciation exceptionnelle de ces actifs susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le résultat net de la société et ses capitaux propres.

Risques liés aux matières premières et à l'énergie

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe est un consommateur important de matières plastiques (résines) et d'électricité. Les matières plastiques consommées par le Groupe ne sont pas systématiquement corrélées au prix du pétrole compte tenu de la politique tarifaire des transformateurs et des spécificités de certaines résines. Les matières premières et l'énergie représentent entre 25 et 35 % des charges annuelles du Groupe.

Ces différentes matières premières et l'énergie sont soumises aux lois de l'offre et de la demande. Leurs prix dépendent directement ou indirectement des cours mondiaux pour partie impactés par le comportement spéculatif de certains vendeurs et acheteurs.

Le Groupe n'a pas mis en place de politique d'achat à termes de matières premières de manière significative mais a mis en place une politique de gestion de couverture au niveau de l'électricité. Cette politique de couverture sur l'électricité a été déclinée dans une feuille de route opérationnelle permettant d'ajuster la couverture si nécessaire tout en respectant les intentions de gestion du Groupe. La gestion du risque lié à l'énergie repose essentiellement sur cette politique d'achat à terme de volumes d'électricité.

La gestion du risque lié aux matières premières réside principalement dans une politique tarifaire client prenant en compte cet aléa au travers notamment de clauses d'ajustement de prix ou des renégociations régulières.

Risques liés aux systèmes d'information

Comme toute société, le Groupe dépend de plus en plus de ses systèmes d'information. Le Groupe continue de déployer des applications communes (trésorerie, consolidation, gestion des ressources humaines, paie, etc.). Il a par ailleurs développé depuis 2 ans et commencé à déployer en 2019 un ERP commun.

Une défaillance de ces applications ou des réseaux serait de nature à bloquer, ralentir la fourniture de produits ou bien à retarder ou fausser certaines prises de décision par le Groupe, et entraîner des pertes financières. Le Groupe réalise chaque année des audits informatiques visant à identifier d'éventuelles lacunes de protection et à y pallier.

2.5.5 Risque de marché

Les risques de change, de taux, de liquidité, sur actions et autres instruments financiers sont décrits en note 4.6.18 de l'annexe aux comptes consolidés.



2.6 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

2.6.1 Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de PSB Industries vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes de gestion, réalisations d'opérations ou comportements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale et le Conseil d'administration ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entreprises du Groupe ;
- l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.

Toutes les sociétés globalement intégrées du Groupe sont couvertes par ce dispositif.

Parallèlement, des missions d'audit, de procédures convenues ou d'examen limité sont réalisées deux fois par an dans le cadre de la certification des comptes consolidés de PSB Industries.

Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place, et décrites ci-après, se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le Groupe.

2.6.2 Organisation et acteurs

PSB Industries est constituée de deux pôles. A la tête de chaque pôle, une Direction des opérations est responsable de la mise en œuvre des décisions en cohérence avec les décisions et orientations prises par la Direction générale du Groupe. La Direction de chaque pôle organise et pilote le contrôle interne à l'intérieur de son périmètre de délégation, en liaison avec la Direction générale et la Direction financière de PSB Industries. Les métiers s'appuient sur les responsables opérationnels de chaque entité de leur pôle, ainsi que sur les responsables des fonctions transversales pôles ou Groupe (Direction financière, Direction des ressources humaines, qualité, Bureau Étude, etc.).

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que les cadres de référence des normes ISO, les

processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures diverses, et des systèmes d'information adaptés.

PSB Industries a mis en place un Comité Exécutif (Comex) composé du Directeur Exécutif, des Directeurs des opérations des pôles ainsi que du Directeur financier, du Directeur des ressources humaines et du Directeur Industriel du Groupe. Son rôle est d'une part, de piloter et suivre l'activité courante et la bonne exécution du plan d'affaires pluri-annuel et d'autre part, de proposer une stratégie moyen-long terme pérenne au conseil d'administration.

2.6.3 Diffusion d'une information fiable et pertinente

La taille des entités permet au sein des pôles une circulation rapide de l'information, une grande réactivité des personnes et une identification claire des acteurs clés du Groupe. Ainsi, au sein de chaque pôle, des Comités de direction réunissant les membres décideurs se tiennent à fréquence bimensuelle ou mensuelle. Ces comités pilotent leur pôle, soucieux d'identifier, prévenir et gérer tout risque pouvant survenir au cours de leurs opérations.

Cette analyse opérationnelle est complétée par des processus faisant intervenir la Direction générale du Groupe. Il s'agit du processus budgétaire, du processus de reporting et de réunions bi-mensuelles entre la Direction du Groupe et la Direction des pôles.

Le processus budgétaire réunit en novembre la Direction générale du Groupe et celle de chaque métier. Au cours de ces entretiens de travail, les pôles présentent leur budget et plans d'évolution pour validation par la maison-mère. En découlent des plans d'investissements industriels, financiers et des objectifs stratégiques, économiques à mettre en œuvre. Tout engagement d'investissement s'écartant de l'autorisation budgétaire fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié. Le budget est mensualisé afin de servir de référence pour le reporting mensuel du Groupe.

Le processus de reporting mensuel se décompose en deux étapes. La première est une remontée des chiffres d'affaires de chaque entité à J+2. Ensuite, à J+5, un compte de résultat détaillé et un bilan sont établis par chaque société. Ces résultats sont analysés une première fois par la Direction générale de chaque métier, puis sont ensuite transmis à la maison-mère du Groupe pour une seconde analyse.

Le processus budgétaire, tout comme le processus de reporting, comportent plusieurs niveaux de contrôle, puisqu'ils sont établis par des entités décentralisées, et font l'objet d'une centralisation par la Direction financière de chaque pôle, puis par la Direction financière du Groupe.



2.6.4 Système de gestion des risques

Principes généraux de gestion des risques

Dans le cadre de ses activités, PSB Industries mène une politique de gestion des risques axée sur la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, la satisfaction de ses clients et la préservation de ses actifs.

Procédures de gestion des principaux risques

Pour faire face à ces risques, PSB Industries a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels.

Afin d'assurer une protection maximale des sites et leur pérennité, les prestations des assureurs du Groupe intègrent notamment les différents volets suivants : aide à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (rédaction de cahiers des charges, procédures...), suivi des évolutions des sites (intégration en amont des spécifications techniques de prévention et de protection lors des projets de construction ou d'extension de sites), aide à la mise en œuvre de recommandations sur les sites et réponses aux questions techniques des sites. En moyenne, nos assureurs visitent chaque année cinq sites.

2.6.5 Activités de contrôle

En lien avec leurs objectifs stratégiques et leur appréciation des risques, les pôles ont défini un certain nombre de procédures et bonnes pratiques répondant notamment aux enjeux d'assurance qualité et aux exigences clients.

Les activités de contrôle sont présentes dans toute l'organisation, sous forme de contrôles manuels, informatiques et hiérarchiques. Au plan opérationnel, les personnels sont formés pour mettre en application les principes de précaution de la gestion des risques dans leurs activités quotidiennes.

2.6.6 Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne est assurée d'une part par le biais des revues d'activité mensuelles au sein de chaque pôle.

La surveillance du système s'appuie par ailleurs sur les travaux des commissaires aux comptes, ainsi que sur les remarques des instances réglementaires auxquelles sont soumises les différentes sociétés.

2.6.7 Processus relatifs à l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer :

- le respect des normes et principes comptables en application,
- le contrôle de la production des éléments financiers,
- la fiabilité des remontées d'information financière élaborée en filiales et son traitement centralisé par le Groupe,

- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes, la rapidité et la fiabilité des remontées d'informations comptables.

2.6.8 Organisation comptable et financière

Les principaux acteurs du système de contrôle interne comptable et financier sont la Direction financière du Groupe et les Directions financières des pôles.

La comptabilité de chaque entité est tenue localement, par un ou des comptables dédiés. Chaque pôle compte un Responsable comptable qui supervise la comptabilité des entités du périmètre de délégation.

Cette organisation s'appuie sur des outils tels que le manuel des principes comptables Groupe, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures, des systèmes d'information adaptés. Le personnel financier des pôles est rattaché à un Directeur financier pôle qui rapporte hiérarchiquement au Directeur financier Groupe.

2.6.9 Système d'information comptable et financier

Les logiciels de comptabilité utilisés sont interfacés avec les logiciels de gestion de production, d'immobilisations, de paie et de consolidation/reporting afin de limiter les interventions manuelles. Les contrôles inhérents aux systèmes sont activés afin de limiter les risques d'erreurs.

Le reporting et la consolidation sont réalisés au sein d'un système d'information commun sous la responsabilité de la Direction financière Groupe. Cet outil est également utilisé pour réaliser les différents budgets et estimés, ce qui permet d'avoir une base de données unique pour l'ensemble des informations. L'analyse et le pilotage financier sont donc facilités puisque dans le même outil sont disponibles, les données historiques, les données actuelles et le budget.

Les données comptables et financières sont sauvegardées selon des procédures de sauvegarde clairement établies au sein de chaque pôle. Les logiciels sont régulièrement mis à jour pour rester en conformité avec les réglementations, et évoluer avec les besoins des sociétés.

2.6.10 Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Les risques sont identifiés par les personnels comptables et financiers par catégories d'opérations. Des dispositifs organisés sont mis en place pour les prévenir et les limiter au niveau opérationnel, et sont complétés par une analyse des résultats mensuels, comme précisé précédemment. Les analyses mensuelles sont par ailleurs affinées par des analyses trimestrielles plus détaillées, issues de la consolidation des comptes. Toutes les remontées d'informations sont faites selon le même référentiel comptable, documenté dans le manuel des principes comptables du Groupe. Les consolidations mensuelles sont réalisées selon le principe suivant : à J+6, les comptes de chaque entité adressent à la Direction financière du Groupe des liasses retraitées, issues d'un logiciel de consolidation interfacé avec les logiciels de comptabilité. La cellule consolidation contrôle les liasses, vérifie les traitements de consolidation et analyse la cohérence des données consolidées au regard de l'activité.



2.6.11 Activité de contrôle de l'information comptable et financière

Les contrôles existants s'appuient sur des contrôles informatiques, hiérarchiques et également, compte tenu de la structure comptable du Groupe, sur des actions d'auto-contrôle.

Les cabinets Mazars et Ernst & Young assurent le commissariat aux comptes de PSB Industries et vérifient la correcte application des principes comptables et normes en vigueur. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières. Les sociétés de PSB Industries ont pour consigne de prendre en compte ces recommandations dans un souci permanent d'amélioration.

2.6.12 Communication financière et comptable

PSB Industries applique les réglementations et recommandations de l'AMF et assure les relations ad hoc avec ses services.

La Direction financière du Groupe établit un planning diffusé à l'ensemble des filiales, en vue de la collecte des informations financières nécessaires pour répondre aux obligations de publication et aux divers reporting internes. Les données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées par la Direction financière du Groupe. La Direction générale est tenue informée de ces travaux et analyse toutes les données publiées. Les données publiées sont adressées et commentées au Conseil d'administration avant leurs publications.



3

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

3.1	Déclaration de Performance Extra-Financière 19	3.2	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la Déclaration de Performance Extra-Financière 30
-----	--	-----	--

Le chapitre 3 du Rapport Financier Annuel présente la Déclaration de Performance Extra-Financière. Bien que distinct, elle fait néanmoins partie intégrante du Rapport de gestion du Groupe, présenté en chapitre 2.

3.1 Déclaration de Performance Extra-Financière

3.1.1 Introduction

Le chapitre RSE du groupe PSB Industries prend la forme d'une DPEF, en cohérence avec les exigences de publication introduites par les articles L.225-102-1 & R.225-105-1 du Code du commerce modifiés par le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017.

Ces normes permettent aux entreprises de présenter les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

Pour PSB Industries, cette nouvelle réglementation a été l'opportunité de formaliser et de publier les principaux axes de développement du Groupe en matière de performance extra-financière. Ils font écho aux orientations stratégiques décidées par le Comité Exécutif du Groupe, validées par le Conseil d'administration et mises en exécution par l'ensemble des Directions métiers.

Une ambition de développement durable

Le développement durable est reconnu par PSB Industries comme un facteur de performance à moyen et long terme.

Selon une approche systémique, c'est l'équilibre de performance entre quatre axes complémentaires - sociaux, environnementaux, sociétaux et financiers - qui font la performance globale de l'entreprise. Aussi, le Groupe a pris le temps d'identifier et d'affirmer quels étaient ses enjeux et pris des initiatives opérationnelles afin de transformer ces enjeux en opportunités.

C'est en agissant de façon cohérente et opérationnelle, en s'alignant sur des politiques ambitieuses et assumées, que l'entreprise maintient et conforte sa position et sa performance sur ses marchés.

C'est également par la contribution de chaque Direction métier, de chaque site et de chacun des collaborateurs que les progrès sont faits et que les engagements sont tenus. Aussi,

les politiques de performance extra-financière mises en œuvre, tout comme leur suivi, sont primordiaux pour assurer l'amélioration sur chaque volet, ainsi que pour en rendre compte aux parties prenantes et répondre à leurs attentes.

Une gouvernance engagée

Pour animer ses politiques, le Comité Exécutif du Groupe a mis en place une organisation spécifique.

- Un **groupe de travail transverse**, constitué d'experts métiers représentatifs de l'entreprise, et sponsorisé par le Comité Exécutif, a œuvré en 2017 et 2018 pour réaliser la première analyse définissant le socle de sa politique de performance extra-financière. En particulier, ce groupe a piloté l'élaboration d'une **matrice de matérialité** approfondie, outil de réflexion utilisé pour construire notre politique de performance extra-financière, et qui nous a permis de questionner nos parties prenantes. Sur cette première base, ce groupe de travail a eu pour mission de proposer ses recommandations et de structurer le suivi de la politique de performance extra-financière, en s'appuyant sur son expertise technique.
- Les **Directions métiers** sont responsabilisées dans la définition des politiques métiers, liées à la performance extra-financière du Groupe. Elles proposent les feuilles de route et les actions associées, notamment lors de la construction budgétaire et du plan pluri-annuel. Elles s'engagent sur leurs objectifs, et sur l'exécution et le suivi (KPI) de leur plan.
- Le **Comité Exécutif** (Comex), en s'appuyant sur les Directions métiers, définit la politique du Groupe relative à sa performance extra-financière. Il s'assure du suivi de l'avancement des plans d'action des Directions opérationnelles, à fréquence trimestrielle. Il s'agit pour le Comex d'animer un pilotage de proximité, pour ajuster et apporter les correctifs en vue d'atteindre les objectifs fixés par le Groupe.
- Le **Conseil d'administration**, au travers de son **Comité d'audit**, valide la politique globale de performance extra-financière et s'assure de sa bonne exécution.



Éléments méthodologiques

- Périmètre de consolidation

Concernant les reportings social, santé/sécurité, sociétal et de gouvernance, le périmètre couvre l'ensemble des sites des filiales du groupe PSB Industries consolidées par intégration globale.

L'impact environnemental des sièges administratifs et des bureaux commerciaux n'est pas intégré dans le périmètre de consolidation, considéré comme non significatif.

En cours de finalisation de cession, Topline Tianjin n'est plus inclus dans le périmètre de reporting de la DPEF, contrairement au 31 décembre 2019.

- Indicateurs clés de performance

PSB Industries a fait le choix de retenir les indicateurs exprimant au plus juste la situation face à chacun des enjeux et risques qui auront pu être identifiés. Il s'agit, au travers de ces indicateurs, de voir dans le temps les effets des politiques mises en œuvre. Enfin, nous faisons le choix de suivre un nombre d'indicateurs limité, pour rester pragmatique et efficace dans notre politique de performance extra-financière.

- Période de reporting

Le reporting est réalisé selon les périodes suivantes :

- du 01/01/2019 au 31/12/2019, pour les volets sociaux, sociétaux et produits ;
- du 01/12/2018 au 30/11/2019, pour le volet environnemental.

- Référentiel de reporting

Les référentiels utilisés, pour l'ensemble de nos calculs des émissions de gaz à effet de serre, s'appuient sur les données officiellement publiées par l'ADEME, notamment mises à jour en 2019 sur le périmètre France.

- Démarche de vérification interne

La vérification du reporting est faite selon 2 niveaux de contributions successifs :

1. Les sites industriels collectent et intègrent les données dans l'outil de reporting.
2. Le Groupe réalise des contrôles sur les données transmises par les entités, il identifie et signale les incohérences. Il consolide enfin les données validées des entités.

3.1.2 Modèle d'affaires

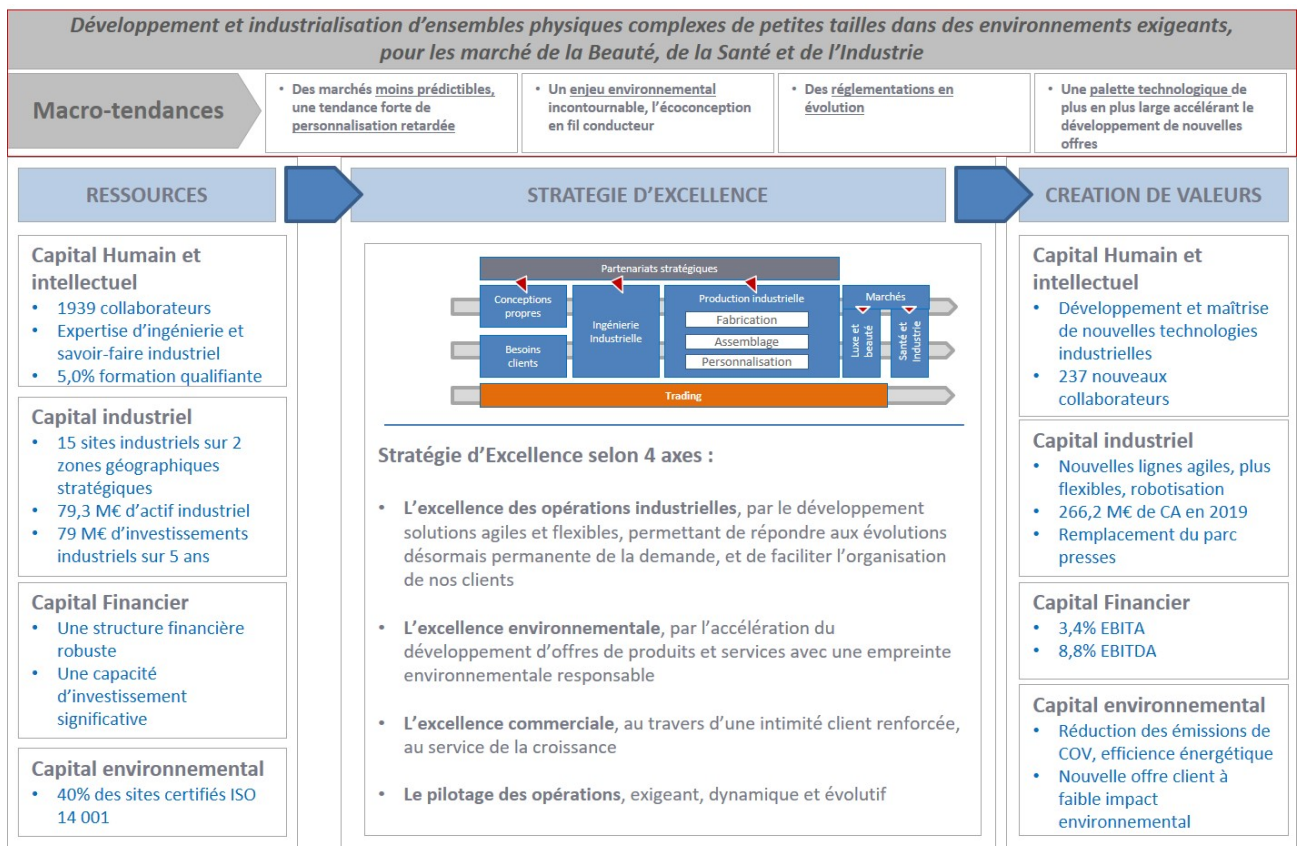
Principales activités du Groupe

L'activité industrielle du Groupe PSB Industries consiste à développer et industrialiser des ensembles physiques complexes, de petites tailles, dans des environnements exigeants, pour les marchés de la Beauté, de la Santé et de l'Industrie (cf. chapitres 1.4 et 1.5 pour plus de détails).

Nos clients sont regroupés dans deux segments distincts, adressés au travers de nos deux marques :

- Le segment Luxe & Beauté, avec la marque Texen : conception, fabrication et commercialisation de packaging pour produits cosmétiques (mascara, lipgloss, boîtiers, compacts, rouges à lèvres, etc.).
- Le segment Santé & Industrie, avec la marque Plastibell : conception, fabrication et commercialisation de pièces et produits techniques pour les marchés de l'industrie pharmaceutique et des dispositifs médicaux, de l'industrie aéronautique, automobile, et du bâtiment.

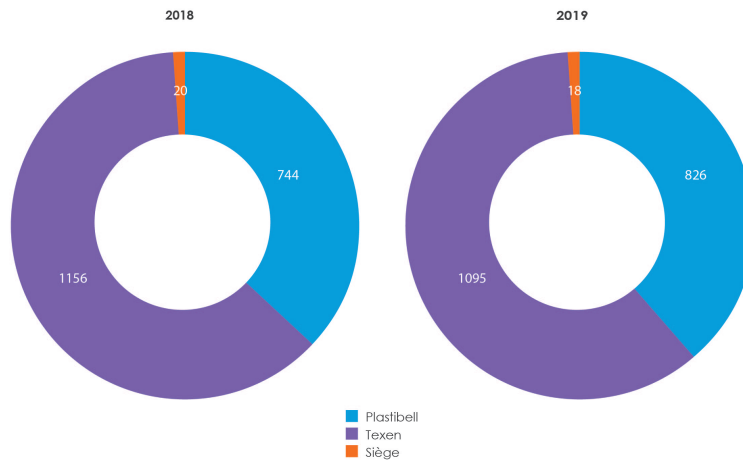
Modèle d'affaires



Effectifs et répartition

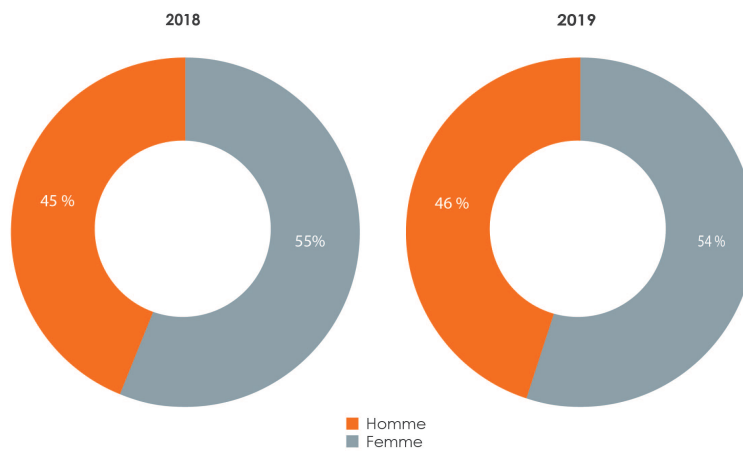
Au 31 décembre 2019, PSB Industries comptait 1 939 collaborateurs (hors intérimaires et hors Topline Tianjin). Au 31 décembre 2018, l'effectif était de 1 920 collaborateurs (dont 121 pour Topline Tianjin).

Répartition des salariés dans le Groupe

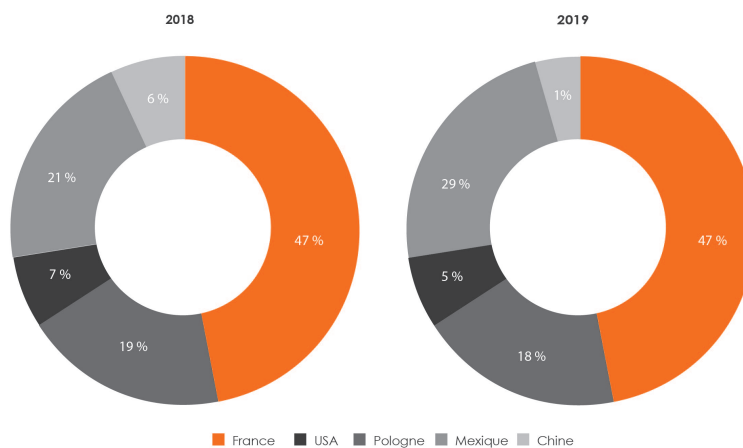


Répartition des salariés par genre

(hors USA et Pologne où les réglementations locales ne nous permettent pas de collecter ces informations)



Répartition des salariés par zone géographique



3.1.3 Politique de performance extra-financière

Méthodologie de définition des principaux risques

Une méthodologie structurée a été mise en œuvre pour construire et valider la politique extra-financière du Groupe. Elle se décompose en 5 étapes :

1. Matrice de matérialité, socle de la réflexion :

- Analyse réalisée sur la période 2017-2018, pour déterminer les grands enjeux de PSB Industries en termes de responsabilité sociétale ;
- Sollicitation et interviews des parties prenantes du Groupe (salariés, clients, fournisseurs, fédérations professionnelles, agences eau/environnement, collectivités locales, entreprises de recyclage, médias, banques/assurances, médecine du travail, instituts de formation) ;
- Compléments de l'analyse par la veille sectorielle (macro-tendances), réalisée en continu ;

- Formalisation d'une matrice de matérialité, et priorisation des enjeux, selon la convergence de l'ensemble des visions des parties prenantes.

2. Interviews des membres du Comex / CoDir : définition des macro-tendances, des niveaux de risque et de gravité et priorisation.

3. Construction et validation en Comex des éléments constitutifs de notre performance extra-financière : risques majeurs, politiques associées, indicateurs clés de performance.

4. Validation de la politique en Comité d'audit, représentant le Conseil d'administration.

Cette méthodologie a permis d'affirmer **trois grandes familles de risques macro**. Ils constituent pour l'entreprise des axes de travail qui garantiront la pérennité et la performance de l'entreprise sur le long terme.

Capital humain et Evolution

Dans un contexte de rareté des expertises liées aux métiers cœur d'une part, et d'évolution des métiers et des attentes marchés (automatisation des opérations, transformation numérique...) d'autre part, la compétitivité de l'entreprise doit s'appuyer sur des collaborateurs accompagnés, formés, engagés dans leurs missions, dans des conditions de travail de qualité

Risques identifiés

- Moindre attractivité employeur et départ de collaborateurs
- Dégradation des conditions de travail et accidents
- Baisse de la maîtrise métier (technique de management et compétences technologiques)

Changement climatique et Risque industriel

Dans un contexte global de dégradation avérée de l'environnement par l'intensification de l'activité humaine, pouvant à termes impacter nos procédés industriels, s'impose la nécessité de considérer notre process industriel à la lumière des grands enjeux environnementaux

Risques identifiés

- Génération d'impacts négatifs sur l'environnement
- Non adaptation de notre outil à l'évolution de la réglementation

Attente consommateurs et Risque de marché

En réponse aux attentes grandissantes des marchés relatives à une consommation de *produits responsables*, nous devons continuellement nous différencier avec des solutions durables

Risques identifiés

- Défaut de relation durable avec les clients
- Offre produit et service ne répondant pas à la demande
- Relation fournisseur non durable



3.1.3.1 Une Ambition Sociale, clé de voute du projet d'entreprise

Nos collaborateurs, première ressource rare à nourrir et développer

Dans un contexte de changement rapide de notre environnement – développement international, écoconception, arrivée du digital dans nos métiers, intensification de la concurrence, accélération et volatilité des marchés nécessitant d’être plus agiles et plus proactifs – un des enjeux du Groupe est de mener à bien l’évolution d’un certain nombre de comportements et de compétences (management, techniques, linguistiques, etc.). Il est de notre responsabilité d’accompagner nos collaborateurs dans les mutations que nous rencontrons, avec sérénité et volontarisme.

La politique sociale du Groupe PSB Industries s’articule ainsi autour de 4 piliers complémentaires :

- **Accompagnement des collaborateurs**, dans leurs rôles managériaux et opérationnels ;
- **Renforcement des compétences**, en particulier sur les métiers les plus critiques ;
- **Développement de l’engagement** des collaborateurs dans l’entreprise, pour toujours faire grandir la satisfaction de chacun ;
- **Accompagnement au changement**, pour adapter continuellement le Groupe aux évolutions qu’il rencontre et anticipe.



ACCOMPAGNEMENT

Accompagner les équipes sur l’opérationnel



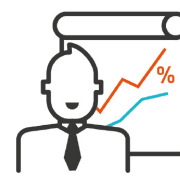
COMPÉTENCES

Renforcer les compétences



DÉVELOPPEMENT

Développer l’engagement et la performance



CHANGEMENT

Préparer le futur

Plan d’action mis en œuvre

Processus d’amélioration des compétences : plusieurs outils managériaux structurants (Entretiens Annuels d’Activité, People review, Mid-year review...) sont déployés dans le Groupe. Ce processus de management homogène permet de mettre en place une évaluation des compétences et d’analyse d’adéquation avec les besoins actuels et futurs. Ce processus conduit à la mise en place de plans d’actions en lien avec les écarts identifiés. Il est animé en cohérence avec le plan à 3 ans du Groupe, de façon à préciser les contributions de chaque collaborateur dans le déploiement de ce plan. Il permet également de définir la mobilité professionnelle des collaborateurs, vers des périmètres plus larges, ou encore des métiers ou régions différents.

Formation et développement des compétences : des programmes de formations spécifiques sont élaborés sur la base des résultats des Entretiens Annuels d’Activité.

Actions 2019 :

- Leadership Academy, avec une nouvelle promotion (2 promotions en 2018) de Managers ;
- Formations qualifiantes dans le Groupe, au travers d’approches complémentaires (Certificat de Qualification Professionnelle – CQP, contrats d’apprentissage, stages

de fin d’études, etc.), dans une logique de recrutement en fin de période ;

- Mise en place d’une politique de cooptation ;
- Mise en place d’une politique d’accompagnement à la mobilité interne pour les métiers dans lesquels le Groupe a le plus de difficulté à recruter ;
- Ateliers d’accompagnement aux changements avec une ressource dédiée dans le cadre de la mise en place d’un nouvel ERP ;
- Formation de 235 collaborateurs à l’activité Achats consécutive à la mise en place de l’organisation Achat Groupe (présentielle et e-learning).

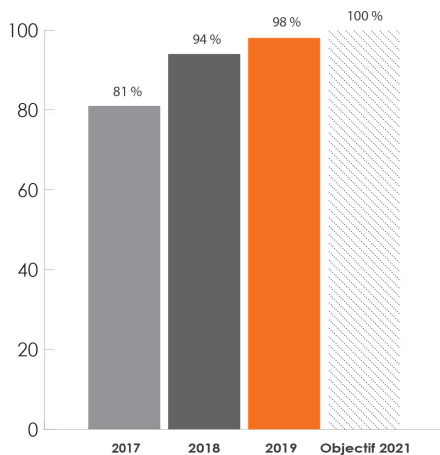
Actions 2020 :

- La poursuite du programme Leadership Academy, avec une déclinaison pour les managers internationaux et des responsables de services en France ;
- La formation de nos équipes de développements en éco-conception, répondant également à nos enjeux environnementaux et marchés ;
- La poursuite de la coordination autour d’une école interne PSB Industries en France, permettant de répondre aux problématiques de rareté des profils techniques, et d’attractivité de l’entreprise, notamment au travers de formations CQP.



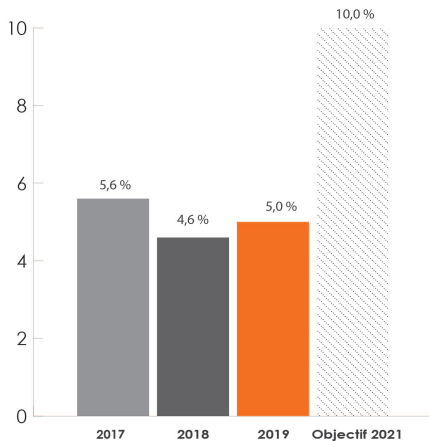
Indicateurs de suivi de la performance

Taux d'Entretiens Annuels d'Activités (EAA)



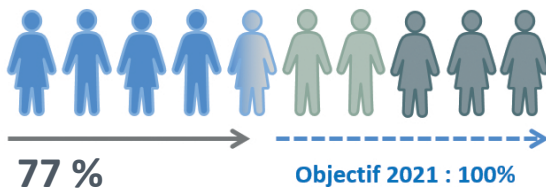
Population concernée par cet indicateur : contrats en CDI et CDD (et équivalents pour l'étranger) tous types de statuts confondus (hors opérateurs Mexique et Chine).

Taux de formation qualifiante*



*Taux de formation qualifiante = nombre de personnes bénéficiant d'une formation qualifiante (Certification Qualifiante Professionnelle, alternance, stages écoles) / effectif total.

Taux de Managers ciblés* ayant suivi le programme de Leadership Academy



des Managers ont suivi le Programme Leadership Academy

* Managers ciblés : 44 cadres de Direction

Taux de mobilité interne



La mobilité interne s'entend des évolutions de poste au cours de l'année au sein d'une même entité, ou bien entre deux sociétés du Groupe.

La santé et la sécurité au travail, un prérequis indispensable**Politique et actions mises en œuvre**

La santé et la sécurité de nos collaborateurs sont indispensables à la bonne conduite de nos activités industrielles, et au-delà une obligation morale.

Notre politique consiste à renforcer continuellement le système de management sécurisé, au travers de la communication sécurité, des actions terrains et des audits. Cette politique se traduit au travers de trois axes :

1. Respecter la réglementation en matière de santé, hygiène et sécurité ;
2. Réduire nos risques, garder la priorité sur la prévention et améliorer la gestion de nos accidents ;
3. Améliorer la « Culture Sécurité » partout dans le Groupe.

Actions 2019 :

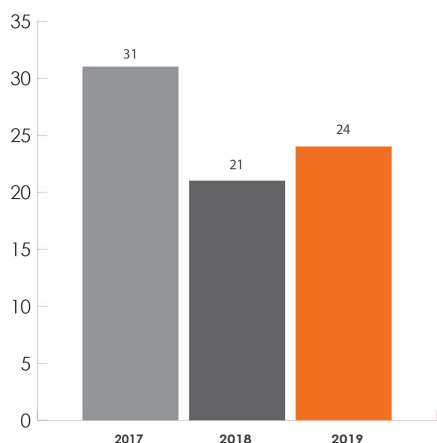
- Nouvelle cession du Challenge « Best Practice Safety » sur les sites de l'activité Luxe & Beauté et déploiement en cours sur les sites de l'activité Santé & Industrie ;
- Intensification des formations Sécurité sur l'ensemble des sites du Groupe ;
- Automatisation d'opérations pour limiter les risques de TMS sur plusieurs sites en France et à l'étranger ;
- Harmonisation des bonnes pratiques Santé & Sécurité au périmètre Groupe ;
- Intensification de la communication interne : information « Flash accidents », salles Sécurité dédiées, Challenge Sécurité, création de CISSCT (Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail), pictogramme des risques, etc. ;
- Organisation : localisation des AT sur sites, amélioration ergonomique des postes, protection des « travailleurs isolés » (PTI), amélioration de l'organisation incendie, mise en place de lignes avec triple protection incendie, substitution de produits chimiques, construction de locaux de stockage de solvants, etc.

Actions 2020 :

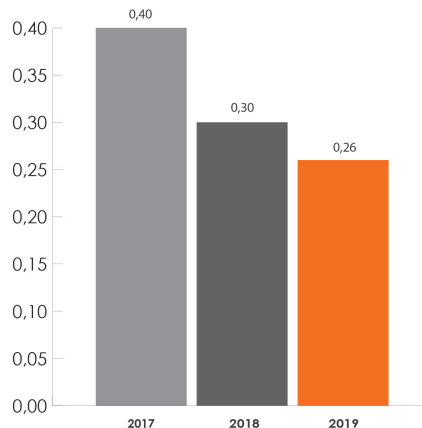
- Revue des évaluations des risques sur tous les sites ;
- Poursuite du Challenge « Best Practice Safety » ;
- Poursuite de l'automatisation d'opérations pour limiter les risques de TMS ;
- Formation aux risques routiers pour les populations concernées, formation ISO 45001 ;
- Renforcement du suivi des "presque accidents".

Indicateurs de suivi de la performance

Nombre total d'accidents du travail avec arrêt



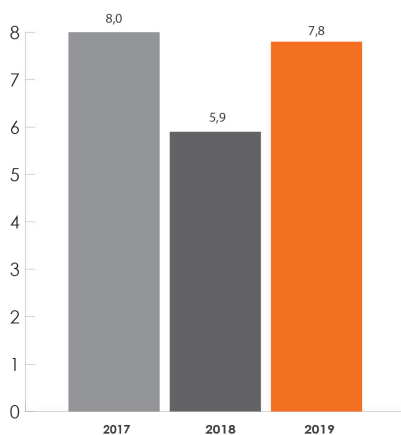
Taux de gravité*



La santé et la sécurité des collaborateurs est une priorité pour PSB Industries. Ainsi le Groupe se fixe l'objectif constant de tendre vers le « zéro accident ».

*Taux de gravité = nombre de jours d'absence dû aux accidents du travail avec arrêt, par millier d'heures travaillées

Taux de fréquence



*Taux de fréquence = nombre d'accidents du travail avec arrêt déclaré par le salarié, par million d'heures travaillées



3.1.3.2 La protection de l'environnement, condition de pérennité

Les activités Luxe & Beauté et Santé & Industrie ne nécessitent pas d'installations industrielles à très haut risque.

Néanmoins, l'activité industrielle du Groupe nécessite la consommation de matières premières et d'énergies, et conduit à la génération de déchets. Plus qu'un risque direct pour l'entreprise, l'activité industrielle du Groupe doit être considérée dans un contexte global de changement climatique et de protection de l'environnement.

Au travers de sa politique environnementale, le Groupe matérialise sa préoccupation permanente en allant au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Être exemplaire en matière d'économie circulaire

Le principe de l'économie circulaire consiste à repenser les modes de production et de consommation, de façon à optimiser l'utilisation des ressources naturelles et ainsi limiter et valoriser les déchets générés. Par ailleurs, notre réflexion porte également sur les produits que nous fabriquons.

Politique et actions mises en œuvre

La politique liée à la gestion des déchets s'appuie sur trois axes :

1. L'amélioration et la maîtrise des filières de traitement et d'élimination ;
2. L'amélioration des filières de valorisation des déchets ;
3. La réduction de la production de déchets.

Actions 2019 :

- Mise en place de solutions de nouvelles filières de recyclage (PBT, ABS/PP métallisés...) ;
- Déploiement des plans d'élimination des déchets Déchets Industriels Banals et Déchets Industriels Dangereux (études technico-économiques) ;
- Mise en place d'un partenariat visant à favoriser une seconde vie de nos matériels informatiques et à garantir leur recyclage dans des filières spécialisées.

Actions 2020 :

- Poursuite de l'harmonisation des filières de traitement/élimination des déchets dangereux et non dangereux : filières, sensibilisation/formations internes, audit de prestataires déchets ;
- Diminution des rebuts par la poursuite du plan d'amélioration continue.

Indicateur de suivi de la performance



* Taux de déchets valorisés = Poids des déchets non dangereux « valorisation matière » + Poids des déchets non dangereux « Valorisation énergétique » + Poids des déchets dangereux « valorisation » / (Poids total des déchets non dangereux + Poids total des déchets dangereux)

Objectif

Notre objectif est d'atteindre un taux de valorisation des déchets de 80 % en 2021.

Réduire nos consommations d'énergie

PSB Industries se préoccupe continuellement des questions énergétiques. L'optimisation de ses consommations d'énergie montre en effet des effets directs sur sa performance, tant environnementale que financière.

La consommation d'énergie électrique du Groupe, premier poste énergétique, concerne principalement les opérations industrielles d'injection, de décoration et d'assemblage. Les postes de consommation de gaz et de fuel demeurent très limités et sont liés au chauffage. La consommation de carburants liée aux transports, poste complexe à piloter, constitue un axe de travail qui a été initié en 2019 et sur lequel nous continuerons à travailler en 2020, notamment en rationalisant nos flux de marchandises.

Politique et actions mises en œuvre

La politique de réduction de la consommation d'énergie du Groupe consiste à travailler sur l'identification et le remplacement progressif des outils les plus énergivores. Cette politique se traduit par un plan d'actions, dont les principaux points sont les suivants :

Actions 2019 :

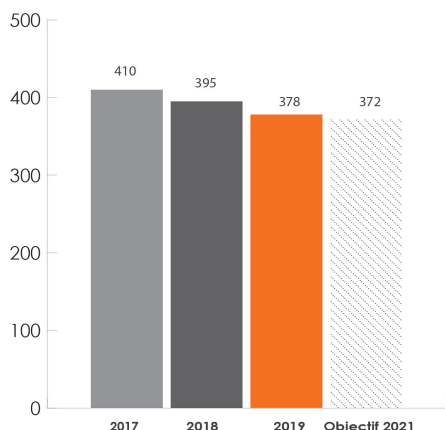
- Investissement dans des machines d'assemblage et de vernissage à faible consommation d'énergie ;
- Remplacement de groupes froids, et récupération des calories pour le chauffage des sites ;
- Renouvellement volontariste de notre parc presses vers des presses électriques (contre des presses hydrauliques précédemment) ;
- Passage à l'éclairage LED sur plus de la moitié de nos sites industriels ;
- Sensibilisation des collaborateurs et intégration dans les calculs d'intéressement d'objectifs de réductions d'électricité et de déchets ;
- Mise en place d'initiatives visant à réduire l'impact environnemental des déplacements professionnels, avec notamment la refonte de la politique de déplacement du Groupe, l'incitation à la visio-conférence et l'incitation au recours aux véhicules de fonction hybrides.

Actions 2020 :

- Poursuite des actions 2019 ;
- Achat de 25 % de notre électricité France en électricité "verte".

Indicateur de suivi de la performance

Consommation énergétique*
(MWh/M€)



*Consommation d'énergie (électricité, gaz, fuel) par Chiffre d'affaires commercial, exprimée en MWh / M€

Objectifs

Le Groupe se fixe une amélioration de sa performance énergétique, avec un objectif 2021 de 372 MWh/M€.

Réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre - GES

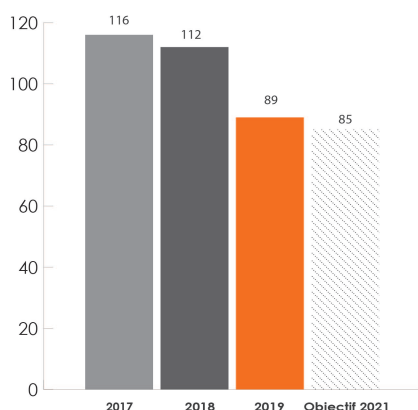
Les Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sont suivies par le Groupe chaque année.

Politique et actions mises en œuvre

La politique de réduction de GES est directement liée à la politique énergétique du Groupe. Les grands axes développés plus haut sont alors parfaitement pertinents pour décrire la politique du Groupe menée en 2019, et pour les années à venir.

Indicateur de suivi de la performance

Émissions des GES*
(tonne CO²/M€)



*Émissions de GES exprimées en tonne CO² / M€

Les émissions de GES en 2018 auraient été de 98 tonnes de CO² / M€ en appliquant les facteurs de conversion 2019.

Objectifs

Sous les effets combinés d'une révision de l'ADEME à la baisse de ses coefficients France et des plans d'actions mis en place en 2019, le Groupe a atteint en 2019 l'objectif fixé l'année passée pour 2021 (109 tonnes de CO²/M€).

Le Groupe a fixé un nouvel objectif de réduction de ses émissions de GES, avec un objectif 2021 de 85 tonnes CO²/M€, tenant compte de la révision ADEME.

Périmètre des émissions de Gaz à Effet de Serre - GES

Il s'agit des émissions de Scope 1 (Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel) et Scope 2 (émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités du Groupe). Nous prévoyons d'intégrer le Scope 3, axe de travail plus complexe, dans notre politique de performance extra-financière à compter de 2020/2021.

Ces travaux concerneront en particulier le suivi des consommations de carburants liées aux déplacements professionnels des collaborateurs du Groupe. Devront également s'ajouter la prise en compte de la gestion des déchets et emballages, et les immobilisations (bâtiments, machines et périphériques). Les émissions engendrées par les transports de marchandises (amont, interne, aval) demeurent extrêmement complexes à suivre, compte tenu de la diversité des acteurs en présence, des donneurs d'ordres et des pays.

Le calcul se base sur les données d'énergie consolidées par site, converti en équivalent CO² en utilisant les facteurs de conversion de l'ADEME.

3.1.3.3 Répondre aux besoins de marché de façon responsable

Les attentes de nos clients, comme des consommateurs finaux, évoluent. Les réglementations relatives aux enjeux environnementaux liées à nos produits progressent à grande vitesse.

Plutôt que de considérer ces évolutions comme des risques, voire comme des menaces pour nos activités, nous les considérons comme autant d'opportunités pour transformer et faire évoluer nos offres, et nous différencier en apportant une valeur ajoutée renforcée. Aussi, notre stratégie consiste à travailler vigoureusement pour orienter l'entreprise dans ces dynamiques d'évolution, que nous pourrions qualifier généralement d'éco-conception.

Concevoir et proposer des solutions responsables

Nos produits, développés et fabriqués pour les marchés Luxe & Beauté, et Santé & Industrie, doivent être aujourd'hui pensés dans une logique de réduction de leur empreinte environnementale.

Véritable enjeu impliquant l'ensemble des parties prenantes de la chaîne de valeur (fournisseurs, transporteurs, clients, distributeurs, sociétés de recyclage...), PSB Industries se met en ordre de marche pour contribuer significativement à la réduction de l'empreinte environnementale de ses produits fabriqués, sur les leviers qui sont à sa portée (choix des matières, quantité de matière, consommation d'énergie utile pour fabriquer les produits, éco-design et recyclabilité...).

Politique et actions mises en œuvre

- Qualification de matières à plus faibles impacts environnementaux : nos équipes Innovation, Ingénierie et Packaging, Qualité et Achat sont aujourd'hui très actives sur la qualification de nouvelles matières premières à plus faibles impacts (biomatériaux, matières recyclées, matières recyclables, charges biosourcées, etc.).



Actions 2019 :

- nous avons conduit de nouveaux audits de fournisseurs apportant des solutions à plus faible impact environnemental.
- Nous avons également déployé notre feuille de route éco-conception nous conduisant à mettre en place un protocole de qualification renforçant notre offre matière éco-responsable, en collaboration avec nos fournisseurs stratégiques et nos clients.
- Plusieurs des offres éco-conçues en 2019 ont été retenues par nos clients. Nous développons par ailleurs de nouveaux produits standards éco-conçus qui ont été présentés au marché et qui ont reçu un accueil très favorable de la part des acteurs du Luxe & Beauté. Nous pensons qu'au-delà de la sélection de nouvelles matières éco-responsables, notre rôle est également de proposer à nos clients, de façon spontanée, des solutions à moindre impact environnemental, comparativement aux propositions traditionnelles. Cette offre de service a été déployée en 2019, au travers les actions suivantes :
 - Formation à l'éco-conception de nos Ingénieurs Innovation, Ingénieurs développement, projecteurs ;
 - Intégration d'une solution (logiciel) d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) éprouvée, permettant de calculer l'empreinte environnementale de nos développements produits. Cette solution sera connectée à nos outils de développement et de chiffrage actuels, et permettra de présenter à nos clients différentes propositions à impact environnemental amélioré ;
 - Renforcement de notre offre de service en éco-conception proposée à nos clients ;
 - Embauche d'élèves ingénieurs en alternance formés et sensibles à l'éco-conception, et ayant pour rôle de diffuser les méthodes et bonnes pratiques dans l'organisation ;

Actions 2020 : nos efforts se poursuivront pour consolider notre offre, et pour poursuivre la sécurisation de nos approvisionnements.

Indicateur de suivi de la performance

Le Groupe est en cours de déploiement de l'offre de service. A date aucun indicateur de suivi de la performance n'a été défini. Le Groupe souhaite réfléchir avec ses clients à l'indicateur le plus pertinent.

Accompagner nos fournisseurs dans leur démarche responsable**Politique et actions mises en œuvre**

Dans une logique de réciprocité et de continuité de l'action responsable entreprise par le Groupe, la Direction des Achats de PSB Industries intègre l'ensemble de ses fournisseurs à cette démarche de progrès continu. Elle les invite à s'engager à nos côtés en signant et en faisant respecter auprès de ses propres partenaires une Charte des Achats Responsables, implémentée autour de cinq grands thèmes, à savoir :

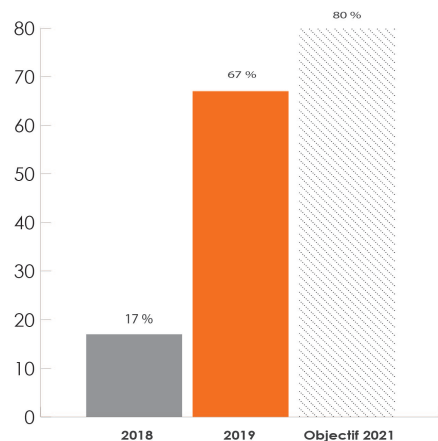
- La gouvernance,
- Les relations sociales,
- Les produits,
- L'environnement,
- Le sociétal.

La conformité aux principes de cette Charte des Achats Responsables étant un élément essentiel à la continuité des relations entre PSB Industries et ses fournisseurs, nous comptons sur eux, mais aussi sur nos équipes, pour l'appliquer au quotidien et la faire appliquer dans le cadre de toutes relations commerciales entre les sous-traitants, les fournisseurs, les prestataires, PSB Industries et ses marques.

Action 2019 : signature de la charte par de nouveaux fournisseurs.

Action 2020 : poursuite du déploiement de la Charte des Achats Responsables afin d'atteindre l'objectif fixé.

Indicateur de suivi de la performance

Part des fournisseurs ayant signé la Charte des Achats Responsables

Jusqu'en 2018, l'indicateur mesurait, en nombre, les fournisseurs Stratégiques et Panel ayant signé la charte sur le nombre total de fournisseurs de ces catégories. Afin de donner une image plus opérationnelle de notre politique et de notre objectif, l'indicateur a été revu en 2019. Il mesure désormais la part des achats du Groupe fait avec des fournisseurs Stratégiques et Panel ayant signé la charte. L'objectif est d'atteindre un taux de 80 % en 2021.

3.1.4 Informations complémentaires

Respect des droits de l'Homme

Depuis de nombreuses années, PSB Industries s'engage à respecter la charte de ses principaux clients qui aborde les thèmes suivants : conformité aux lois en vigueur, santé et sécurité au travail, environnement, droits de l'Homme, travail des enfants, discrimination, horaires de travail, etc.

Des audits et revues externes sont régulièrement réalisés et les résultats sont jugés satisfaisants par les clients, à l'instar du questionnaire Carbone Disclosure Project (CDP) ou des audits sociétaux de nos grands clients des segments Luxe & Beauté, Santé & Industrie qui abordent les points suivants : organisation des processus de production, gouvernance, appréhension du risque de changement climatique, objectifs et actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, politique fournisseurs, formation du personnel, évaluation, accueil des nouveaux arrivants, plan d'hygiène du personnel, etc.

Le Groupe s'inscrit dans la dimension sociale de la norme SA 8000 et respecte les valeurs fondamentales des droits de l'Homme dans l'ensemble de ses filiales.



Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale

Le Groupe s'engage à appliquer la législation en vigueur, notamment les lois anti-corruption et évasion fiscale.

À ce titre, la Charte éthique de PSB Industries énonce le rejet de la corruption. Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs. Elle leur a été diffusée de nouveau en 2019 sur l'ensemble des géographies du Groupe. En 2019, le Groupe a également déployé une ligne d'alerte et mis en place un Comité ad hoc pour traiter les informations qui remonteraient via cette ligne (0 alerte en 2019). En 2019, le Groupe a révisé sa politique Voyages et Déplacements qui encadre de manière stricte les cadeaux, invitations et/ou relations d'affaires (clients actuels ou potentiels). L'ensemble des membres du Comex, des dirigeants, des commerciaux et des acheteurs a été sensibilisé aux bonnes pratiques à mettre en place avec les clients et les fournisseurs.

Le Groupe PSB Industries a comme politique de gérer sa fiscalité de façon responsable et s'efforce d'être transparent et respectueux des lois dans les pays dans lesquels il opère.

À cet effet, le Groupe articule sa politique fiscale autour des principes suivants :

- Respecter les normes fiscales internationales dégagées par l'OCDE afin que ses transactions soient conformes aux réglementations en vigueur ;
- Ne pas tenter d'éviter le paiement de taxes et impôts notamment par le biais de structures complexes et opaques. En conséquence, le Groupe n'utilise pas de structure juridique sans substance opérationnelle ou qui ne serait pas cohérente avec ses objectifs opérationnels ;
- Favoriser une relation professionnelle et de coopération avec les autorités fiscales des pays dans lesquels le Groupe opère. Ainsi, le Groupe respecte ses obligations de reporting des impôts et taxes payés pays par pays et transmet donc les informations attendues à l'administration fiscale française conformément aux dispositions réglementaires.

Accords collectifs conclus dans l'entreprise et impacts sur la performance

Les entreprises du Groupe, sur le périmètre France, ont mis en place ou renouvelé des Accords d'Intéressement qui intègrent une notion relative à l'hygiène et sécurité, et à l'amélioration des conditions de travail. Cet accord intègre également pour la plupart des objectifs en matière de réduction des consommations énergétiques ou des déchets.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

En 2019, sur le périmètre France, le Groupe recense 33 personnes handicapées, soit 3,6 % de l'effectif (34 en 2018 à périmètre constant, soit 3,8 % de l'effectif).

Lutte contre les discriminations

PSB Industries dénombre plusieurs accords collectifs touchant à la lutte contre les discriminations : emploi des seniors, égalité professionnelle.

Mesures prises en faveur de l'insertion des jeunes

PSB Industries a accueilli 24 stagiaires fin d'études durant l'année 2019 (19 en 2018 à périmètre constant) et recense 53 contrats d'apprentissage/ de professionnalisation (63 en 2018 à périmètre constant).

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

En 2019, le Groupe a signé ou prolongé les accords d'égalité homme / femme permettant de couvrir près de 50 % de la population en France. Dans les autres sociétés, les négociations sont en cours. Hors USA et Pologne où la législation ne nous permet pas de collecter ces informations, les femmes représentent 32 % des cadres du Groupe en 2019 (idem en 2018 à périmètre constant).

EXCLUSIONS

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Par son activité se concentrant exclusivement sur la conception, la fabrication et l'assemblage de pièces complexes n'ayant pas de lien direct avec les marchés de l'alimentation, le Groupe n'est pas directement concerné par les enjeux de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable

Par son activité se concentrant exclusivement sur la conception, la fabrication et l'assemblage de pièces complexes n'ayant pas de lien direct avec les marchés de l'alimentation, le Groupe n'est pas directement concerné par ces enjeux.



3.2 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la Déclaration de Performance Extra-Financière

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, également commissaire aux comptes de la société PSB Industries, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1321 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000¹ :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes. Pour le risque de « Relation fournisseur non durable », nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités².
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 [le cas échéant : avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

¹ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

² DTP Pologne ; Mayet ; Rose.



- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants³, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 20 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre Octobre 2019 et Février 2020 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la Direction Générale, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Financière, la Direction des Achats, le Pôle Luxe & Beauté et le Pôle Santé & Industrie.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

La politique, notamment l'organisation et les moyens mis en œuvre, issue de la réflexion menée depuis l'exercice 2018 autour de la promotion d'offres de produits responsables, sera pleinement déployée lors du prochain exercice. Le Groupe PSB Industries sera par ailleurs en capacité de publier un indicateur clé de performance permettant de mesurer le niveau d'intégration dans ses offres de solutions responsables.

Fait à Villeurbanne et Annecy-le-Vieux, le 27 février 2020

L'organisme tiers indépendant

Mazars SAS (Lyon)

Séverine HERVET

Associée

Nicolas DUSSON

Associé, Directeur Technique

³ Effectif total au 31 décembre 2019 ; Taux de formation qualifiante ; Taux de fréquence et de gravité ; Taux des déchets valorisés ; Consommation d'énergie par chiffre d'affaires commercial ; Émissions de gaz à effet de serre par chiffre d'affaires commercial ; Part des fournisseurs ayant signé la Charte Achats Responsables.



4

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

4.1	Compte de résultat consolidé	32	4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	62
4.2	État du résultat global	33	4.8	Comptes sociaux annuels et Annexe	65
4.3	Bilan consolidé	33	4.9	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	71
4.4	Tableaux des flux de trésorerie consolidés	35	4.10	Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	74
4.5	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	36			
4.6	Annexe aux états financiers consolidés 2019	37			

4.1 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	266 194	275 956
Matières et sous-traitance	-132 288	-140 088
MARGE BRUTE	133 907	135 867
Coûts des ventes (Note 4.6.22)	-101 542	-98 932
Frais de recherche et développement (Note 4.6.23)	-1 582	-1 305
Frais commerciaux et de distribution	-5 120	-5 482
Coûts administratifs	-17 988	-20 430
Autres produits et charges opérationnels (Note 4.6.26)	1 260	1 982
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT ÉCART D'ACQUISITION ET MISES EN ÉQUIVALENCE (EBITA)	8 935	11 700
Dépréciation écarts d'acquisition et relation client	-612	-605
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (EBIT)	8 323	11 095
Coût net de l'endettement financier (Note 4.6.28)	-801	-1 786
Autres produits et charges financiers (Note 4.6.28)	-416	-1 014
Impôts (Note 4.6.29)	-2 115	-2 841
Résultat net des activités poursuivies	4 990	5 454
Résultat net des activités non conservées*	6 926	72 510
RÉSULTAT NET	11 916	77 964
PART DU GROUPE	11 916	77 964
Part revenant aux intérêts minoritaires		
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE	11 916	77 964
Résultat net part du groupe en euro par action (Note 4.6.21)	3,24	21,21
<i>dont au titre des activités poursuivies</i>	1,36	1,48
<i>dont au titre des activités non conservées</i>	1,88	19,73
Résultat net part du groupe dilué en euro par action (Note 4.6.21)	3,24	21,19
<i>dont au titre des activités poursuivies</i>	1,37	1,48
<i>dont au titre des activités non conservées</i>	1,88	19,71

*Au 31 décembre 2019, conformément à la norme IFRS 5 (actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées), le résultat des activités non conservées se décompose de la manière suivante :

- résultat net 2019 du groupe d'actifs constitué par Topline Tianjin : -0,8 million d'euros dont +5,7 millions d'euros de produits d'exploitation, -6,1 millions d'euros de charges d'exploitation et -0,4 million d'euros de résultat financier.

- réévaluation des actifs non courants du groupe d'actifs constitué par Topline Tianjin : +5,1 millions d'euros

- effet impôt sur la cession d'une créance financière : +2,6 millions d'euros

4.2 État du résultat global

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net consolidé de l'exercice	11 916	77 964
Écart de conversion	918	895
Couverture de flux de trésorerie	-172	-724
ID sur couverture de flux de trésorerie	43	181
Total des éléments recyclables en résultat	789	352
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-439	740
ID sur écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	110	-185
Total des éléments non recyclables en résultat	-329	555
TOTAL GAINS ET PERTES	460	907
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES	12 376	78 871
dont part Groupe	12 376	78 871
dont intérêts minoritaires	0	0

4.3 Bilan consolidé

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (Note 4.6.5)	77 249	69 930
Droits d'utilisation (Note 4.6.6)	2 087	387
Écarts d'acquisition (Note 4.6.4)	35 986	35 644
Immobilisations incorporelles (Note 4.6.4)	6 650	6 409
Autres immobilisations financières (Note 4.6.8)	611	1 254
Instruments financiers dérivés long terme (Note 4.6.19)	0	24
Impôts différés actifs (Note 4.6.29)	3 610	3 768
Total des actifs non courants	126 193	117 417
Actifs courants		
Stocks (Note 4.6.9)	47 363	44 083
Clients et comptes rattachés (Note 4.6.10)	45 395	46 969
Actifs sur contrats clients	873	1 771
Créances d'impôt courant	3 441	744
Autres créances (Note 4.6.11)	9 568	8 896
Instruments financiers dérivés court terme (Note 4.6.19)	8	185
Trésorerie et équivalents (Note 4.6.12)	35 834	79 108
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	142 483	181 757
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés (Note 4.6.7)	6 069	3 389
TOTAL DES ACTIFS	274 745	302 563



Passif (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital social	7 350	7 350
Primes	1 644	1 644
Réserves	130 918	73 014
Écarts de conversion	639	-271
Résultat de l'exercice	11 916	77 964
Capitaux propres part du Groupe	152 468	159 701
Intérêts minoritaires	0	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	152 468	159 701
Passifs non courants		
Dettes financières long terme (Note 4.6.14)	39 029	36 467
Instruments financiers dérivés long terme (Note 4.6.19)	0	
Passif financier à plus d'un an	39 029	36 467
Impôts différés passifs (Note 4.6.29)	3 094	6 087
Provisions pour retraites et avantages assimilés (Note 4.6.15)	5 004	4 301
Provisions pour risques et charges non courantes (Note 4.6.16)	97	271
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	47 224	47 126
Passifs courants		
Dettes financières à moins d'un an (Note 4.6.14)	10 046	30 944
Instruments financiers dérivés court terme (Note 4.6.19)	14	217
Passifs financiers à moins d'un an	10 060	31 161
Fournisseurs et comptes rattachés	30 795	32 319
Passifs sur contrats clients	9 998	6 706
Dettes d'impôt courant	2 224	2 341
Autres dettes (Note 4.6.17)	20 115	19 792
Provisions pour risques et charges courantes (Note 4.6.16)	845	1 085
TOTAL PASSIFS COURANTS	74 038	93 404
Passifs directement liés à des actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés (Note 4.6.7)	1 015	2 332
TOTAL DES PASSIFS	274 745	302 563



4.4 Tableaux des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros	Jan-Dec 2019	Jan-Dec 2018
Résultat net consolidé	11 916	77 964
Résultat net des activités non conservées	6 926	72 512
Résultat net des activités poursuivies	4 990	5 453
Amortissements et dépréciations des immobilisations	15 429	13 493
Dotations nettes aux provisions	-194	203
Coût net de l'endettement financier et dividendes reçus	801	1 655
Autres produits et charges financiers	416	705
Impôts courants et différés	2 116	2 834
(Plus) / moins-values sur cessions d'actifs	-511	-205
Autres variations sans incidence sur la trésorerie	-36	324
Variation des besoins en fond de roulement	-1 540	665
Impôts payés	242	-2 424
Flux net de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies	21 711	22 703
Flux net de la trésorerie d'exploitation des activités non conservées	334	7 886
Flux net de la trésorerie d'exploitation	22 045	30 589
Investissement net d'exploitation	-19 326	-14 980
Variation des créances et dettes sur immobilisations	2 163	-1 490
Incidence des acquisitions de filiales, net du cash et équivalents acquis	0	64 635
Produits financiers de trésorerie	80	142
Autres flux liés aux investissements*	-5 350	5 488
Flux net de la trésorerie d'investissement des activités poursuivies	-22 433	53 795
Flux net de la trésorerie d'investissement des activités non conservées	387	-3 649
Flux net de la trésorerie d'investissement	-22 046	50 146
Actions propres	-1 733	580
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-18 172	-4 564
Augmentation des passifs financiers	10 175	6 990
Diminution des passifs financiers	-31 090	-30 737
Intérêts versés	-920	-2 116
Autres flux liés au financement	8	-925
Flux net de la trésorerie de financement des activités poursuivies	-41 732	-30 771
Flux net de la trésorerie de financement des activités non conservées	-659	-1 422
Flux net de la trésorerie de financement	-42 392	-32 193
Incidence des variations des cours de devises	-310	701
Variation de trésorerie	-42 702	49 243
Trésorerie et équivalents en début d'année (nette des découverts bancaires)	77 757	28 514
Trésorerie et équivalents en fin de période (nette des découverts bancaires)	35 055	77 757

*Les autres flux liés aux investissements intègrent notamment 5,4 millions d'euros de fiscalisation des opérations de cession et scission, décaissés en 2019



4.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Titres auto-détenus	Réserves	Gains & pertes comptabilisés en capitaux propres	Total	Intérêts minoritaires	Total
AU 01/01/2018	7 350	10 122	-825	117 859	1 574	136 080		136 080
Augmentation de capital et autres						0		0
Imputation de la scission Baikowski		-8 148		-43 345		-51 493		-51 493
Titres auto-détenus			806			806		806
Dividendes versés				-4 564		-4 564		-4 564
Résultat net de la période				77 964		77 964		77 964
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					907	907		907
Résultat net de la période et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres				77 964	907	78 871		78 871
AU 31/12/2018	7 350	1 974	-19	147 914	2 481	159 701		159 701
Augmentation de capital et autres						0		0
Titres auto-détenus			-1 437			-1 437		-1 437
Dividendes versés				-18 172		-18 172		-18 172
Résultat net de la période				11 916		11 916		11 916
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					460	460		460
Résultat net de la période et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres				11 916	460	12 376		12 376
AU 31/12/2019	7 350	1 974	-1 456	141 658	2 941	152 469		152 468

4.6 Annexe aux états financiers consolidés 2019

4.6.1 Généralités

PSB Industries est une société anonyme de droit français créée en 1904. Son siège social est situé à Annecy (Les Pléiades n°21 - Park Nord - ZA La Bouvarde - 74370 EPAGNY METZ-TESSY).

Les titres de la société sont cotés sur Nyse Euronext à Paris, sur le marché Eurolist compartiment C (MidCaps). Les activités de PSB Industries sont décrites au chapitre 1.4.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration au 26 février 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2020.

4.6.2 Principes comptables

4.6.2.1 Déclaration de conformité

Le Groupe PSB Industries applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2019.

Le Groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne.

4.6.2.2 Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2019

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2019.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2019 la nouvelle norme IFRS 16 (contrats de location) dont les effets sur les états financiers du Groupe sont décrits ci-dessous.

Les autres nouvelles normes et interprétations applicables au 1^{er} janvier 2019 n'ont aucun impact sur les capitaux propres en n'entraînant aucun reclassement dans les états financiers :

- IFRIC 23 : incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat ;
- Amendements à IFRS 9 : caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative ;
- Amendements à IAS 28 : intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise ;
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017.

IFRS 16 - Contrats de location modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplace la norme et interprétations IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. Alors que selon les dispositions d'IAS 17, le traitement comptable des contrats de location est déterminé en fonction de l'appréciation du transfert des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location financement. Elle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Pour les contrats à retraiter en IFRS 16, ayant commencé avant et se poursuivant après l'entrée en vigueur de la norme, le Groupe a fait le choix de la méthode rétrospective simplifiée, les capitaux propres d'ouverture n'ont pas été réévalués et les informations comparatives N/N-1 n'ont pas été retraitées. Les droits d'utilisation ont été évalués à la date de transition, au 1^{er} janvier 2019, pour le montant des dettes de location.

Les principaux changements induits par la norme IFRS 16 sur ces contrats retraités sont les suivants :

- comptabilisation d'un droit d'utilisation à l'actif et d'une dette financière au passif, pour un montant de 1,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 ;
- les charges de loyer sont neutralisées dans l'EBITDA (1,3 millions d'euros au 31 décembre 2019) et sont désormais comptabilisées pour partie en dotation aux amortissements (1 270 milliers d'euros au 31 décembre 2019) et pour l'autre partie en charges financières (68 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. La durée de location correspond à la période non résiliable du contrat, incluant les périodes résiliables que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas résilier ainsi que les périodes de renouvellement pour lesquelles le Groupe est raisonnablement certain de renouveler. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat.

Ce taux est défini comme celui que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un actif de valeur similaire au droit d'utilisation dans un environnement économique similaire ». Sa construction s'appuie notamment, pour chaque typologie de bien et pour chaque filiale preneuse d'un contrat, sur la zone géographique et la devise concernées.

Dans le Groupe PSB Industries, les principaux contrats retraités sont les contrats de location immobilière (dont deux bureaux parisiens et 3 sites industriels au Mexique) et les contrats de location de véhicules de transport et matériels industriels.

Le Groupe a retenu les deux exemptions autorisées par la norme qui permettent de ne pas retraiter dans les états financiers les contrats d'une durée inférieure ou égale à douze mois et les contrats de location de biens ayant une valeur à neuf de faible valeur. Conformément à la norme, le Groupe a défini cette valeur comme étant inférieure ou égale à 4 500 euros.

Le Groupe a fait le choix de présenter, dans son bilan, les droits d'utilisation séparément des immobilisations corporelles en pleine propriété et de la même façon, les dettes locatives sont présentées séparément des dettes financières.

Au 31 décembre 2019, les charges de loyer non retraitées en application d'IFRS 16 s'élèvent à 0,4 million d'euros et concernent des contrats dont la durée est inférieure à 1 an ou une valeur à neuf inférieure ou égale à 4 500 euros.

4.6.2.3 Présentation des états financiers consolidés (IAS 1)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants, qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les instruments financiers dérivés,
- les investissements détenus à des fins de négociation,
- les actifs disponibles à la vente,
- ainsi que les actifs et passifs qui font l'objet de couvertures de juste valeur.



Actifs et passifs courants et non-courants

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non-courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Toutes les autres dettes sont non-courantes.

4.6.2.4 Résumé des jugements et estimations significatives

La préparation des états financiers du Groupe exige le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours de la période suivante sont présentées ci-dessous.

Dépréciation des écarts d'acquisition et des unités génératrices de trésorerie

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les écarts d'acquisition au moins une fois par an.

Ceci nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie ("UGT") ou groupes d'UGT auxquels l'écart d'acquisition est alloué. La détermination de la valeur d'usage nécessite que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette UGT ou groupe d'UGT, et également sur la détermination du taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

La détermination de la valeur recouvrable est sensible, en particulier au niveau du taux de croissance et du taux d'actualisation retenus.

Les hypothèses clés retenues pour déterminer la valeur recouvrable des différentes UGT ou groupes d'UGT sont détaillées au chapitre 4.6.4. La valeur nette comptable des écarts d'acquisition au 31 décembre 2019 est de 35 986 milliers euros (35 644 milliers euros en 2018).

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés conformément aux principes décrits au chapitre 4.6.29, étant précisé que leur calcul peut donner lieu à l'estimation de bénéfices futurs dont les prévisions et hypothèses sont revues chaque année.

Concernant les taux d'impôts différés retenus, ils sont estimés en fonction du calendrier de réalisation de ces impôts différés et en fonction des dispositions fiscales adoptées à la date de la clôture.

Pensions

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs du régime, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2019 s'élève à 5 004 milliers d'euros (en 2018, 4 301 milliers d'euros).

De plus amples détails sont communiqués en 4.6.15.

Activités abandonnées

Les activités en cours de cession sont classées au compte de résultat en activités non conservées lorsque leur cession est, à la date de clôture, hautement probable dans les 12 mois suivants, et qu'elles représentent une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, et qu'elles font partie d'un plan unique et coordonné pour s'en séparer.

4.6.2.5 Règles et méthodes comptables

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir les avantages des activités de celles-ci.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Quand il y a perte de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats de la période pendant laquelle PSB Industries en avait le contrôle.

Coentreprises

Les coentreprises sont des sociétés dont le Groupe a un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel.

Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation du Groupe dans la coentreprise est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du Groupe dans l'actif net de la coentreprise.

Les états financiers des coentreprises sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date où le contrôle conjoint est constaté jusqu'à la date où le contrôle conjoint cesse.

Au 31 décembre 2019, il n'y a aucune coentreprise dans le périmètre du Groupe PSB Industries.

Opérations éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits internes résultant de transactions intra-groupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les profits internes résultant de transactions avec des coentreprises sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

La liste complète des sociétés du Groupe consolidées au 31 décembre 2019 est fournie en 4.6.3.



Écarts d'acquisition

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les différences positives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont comptabilisées comme écarts d'acquisition à l'actif du bilan.

Ces différences positives ne font pas l'objet d'un amortissement mais leur valeur est revue à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquis soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Chaque unité ou groupe d'unités auquel l'écart d'acquisition est ainsi affecté :

- représente au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne ;
- n'est pas plus grand qu'un secteur fondé déterminé conformément à l'IFRS 8 secteurs opérationnels.

Si l'écart d'acquisition a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. L'écart d'acquisition ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée. Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé, augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette de l'écart d'acquisition, est reconnue au compte de résultat.

Les différences négatives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables (écarts d'acquisitions négatifs) sont enregistrées directement en produit de l'exercice.

Acquisition d'entreprises par achats successifs

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiables peuvent varier à la date de chaque opération. Lorsqu'un achat complémentaire permet l'obtention du contrôle d'une entreprise, la part d'intérêt détenue précédemment par l'acquéreur est réévaluée sur base des justes valeurs des actifs et passifs identifiables déterminées lors de cet achat complémentaire, la contrepartie de la réévaluation est enregistrée en capitaux propres.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Lorsque les achats complémentaires interviennent après la prise de contrôle, la transaction est considérée comme une simple opération sur titres avec les actionnaires minoritaires : les actifs et passifs identifiables de l'entreprise contrôlée ne font pas l'objet de réévaluation ; l'écart positif ou négatif généré entre le coût d'acquisition et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise est enregistré directement dans les capitaux propres de l'acquéreur.

Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôt imputables aux écarts de change sur ces emprunts sont également comptabilisés dans les capitaux propres. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis aux cours de change des dates des transactions initiales.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture. La monnaie fonctionnelle des activités à l'étranger est la monnaie locale (US dollar, Yuan, Peso Mexicain et Zloty). A la date de clôture, les actifs et passifs de ces filiales sont convertis dans la monnaie de présentation de PSB Industries (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen annuel. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est reconnue en résultat.

Immobilisations incorporelles**Frais de recherche et développement**

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour but d'améliorer de manière substantielle la production de produits et de procédés nouveaux sont capitalisées si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable et que le Groupe dispose de ressources suffisantes pour en achever le développement.

Les dépenses ainsi capitalisées incluent le coût des matériaux, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.



Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

Les actifs incorporels autres que les écarts d'acquisition incluent principalement le coût d'acquisition des technologies et licences acquises auprès de tiers, ainsi que les relations clientèles acquises dans le cadre des regroupements d'entreprises.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé comme charge sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

Les durées d'utilité estimées sont pour les brevets, marques et logiciels de 5 ans et pour la relation clientèle de 5 à 10 ans. Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges opérationnelles et ne font donc pas l'objet d'un amortissement.

Par exception aux principes ci-dessus, l'ERP Groupe, mis en service en 2019, est amorti selon la méthode des unités de production au fur et à mesure de l'activation des licences et sur la durée d'utilité estimée de cet actif incorporel.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Le coût des actifs produits par le Groupe pour une utilisation en interne inclut le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la production d'immobilisations corporelles ne sont pas immobilisés comme élément du coût mais comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions publiques accordées au Groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant et portées au compte de résultat sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

Dépenses ultérieures

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les autres dépenses relatives aux immobilisations corporelles ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions : 30 à 40 ans ;
- Agencements et installations techniques : 10 à 20 ans ;
- Matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- Matériels de transport : 3 à 5 ans ;
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans.

Contrats de location

Les contrats dont la durée de location est supérieure à 12 mois et dont la valeur à neuf du bien loué est supérieure à 4 500 euros sont comptabilisés dans les états financiers de la manière suivante :

- comptabilisation d'un droit d'utilisation à l'actif et d'une dette financière au passif
- les charges de loyer sont comptabilisées pour partie en dotation aux amortissements et pour l'autre partie en charges financières

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. La durée de location correspond à la période non résiliable du contrat, incluant les périodes résiliables que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas résilier ainsi que les périodes de renouvellement pour lesquelles le Groupe est raisonnablement certain de renouveler. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat.

Ce taux est défini comme celui que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un actif de valeur similaire au droit d'utilisation dans un environnement économique similaire ». Sa construction s'appuie notamment, pour chaque typologie de bien et pour chaque filiale preneuse d'un contrat, sur la zone géographique et la devise concernées.

Les droits d'utilisation sont présentés dans les états financiers séparément des immobilisations corporelles en plein propriété et de la même façon, les dettes locatives sont présentées séparément des dettes financières.

Les contrats dont la durée de location est inférieure à 12 mois ou dont la valeur à neuf du bien loué est inférieure à 4 500 euros ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un actif et d'un passif dans les états financiers. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les valeurs comptables des actifs immobilisés sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. Les écarts d'acquisition générés dans le cadre d'acquisitions d'entreprises sont affectés, pour les besoins de cette identification, aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition.

Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la valeur des écarts d'acquisition fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année. Ce test a pour objectif de prendre en



compte des éléments ayant pu impacter la valeur recouvrable de ces actifs. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. Pour les besoins de ce test, l'écart d'acquisition généré dans le cadre d'une acquisition d'entreprise, est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT susceptible de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition (informations complémentaires en 4.6.4).

Elle correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition, le Groupe a retenu une approche par les flux de trésorerie futurs, corroborés avec l'utilisation de multiples ou de tout autre indicateur de juste valeur disponible.

La valeur d'utilité est estimée notamment à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. D'autres méthodes peuvent être retenues. Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT ou groupe d'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur des écarts d'acquisition est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT, ou groupe d'UGT, à leur valeur recouvrable.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques, de la conjoncture économique nationale et internationale, de développement à long terme des marchés en croissance et autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles au taux d'actualisation et de croissance retenus. Conformément à la norme IAS 36, les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs ou l'Unité Génératrice de Trésorerie auquel l'actif appartient. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en "autres produits et charges d'exploitation". Lorsqu'une perte de valeur est constatée au niveau d'une Unité Génératrice de Trésorerie, elle est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Après dépréciation, la nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif. Pour les actifs ayant subi une perte de valeur au cours des périodes antérieures, la reprise éventuelle de la perte de valeur est examinée à chaque clôture annuelle. La valeur comptable de l'actif, modifiée en raison de l'augmentation de sa valeur recouvrable, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs.

La reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

Stocks

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du Prix Moyen Pondéré - PMP) et de la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matière première, les coûts de main-d'œuvre et autres coûts de production, ainsi qu'une quote-part des frais généraux (à l'exclusion des frais administratifs et commerciaux) fondée sur la capacité normale de production.

La valeur des matières premières et des autres éléments stockés à la date de clôture se fonde sur la valeur nette de réalisation et tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non conservées (IFRS 5)

Les actifs non courants et les groupes d'actifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non conservées sont inscrits le cas échéant sur une ligne distincte du compte de résultat.

Au 31 décembre 2019, comme au 31 décembre 2018, le résultat de l'entité Topline Tianjin considérée comme une zone géographique distincte et le gain résultant de la réévaluation à la juste valeur nette des coûts de la vente de cette composante du Groupe, ont été présentées au compte de résultat des activités non conservées.

Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les instruments dérivés passifs.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

À la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39 :

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation



initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »). Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs détenus jusqu'à leur échéance correspondent aux produits d'intérêts et aux pertes de valeur.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Les éventuelles reprises de valeur sont constatées en résultat uniquement pour les titres de dette (créances et obligations de taux). Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente. La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le Groupe retient dans ce cas le coût historique déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

Les gains et pertes nets des actifs disponibles à la vente correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, pertes de valeur et plus ou moins-values de cession.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du TIE.

Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

La dépréciation des créances commerciales est effectuée au cas par cas en tenant compte de différents critères : situation financière du client, retards de règlement, notation par un organisme externe, situation géographique.

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et pertes de valeur.

Actifs et passifs évalués à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie comprend : les actifs et passifs de transaction que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ; les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins-values de cession.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à moins de trois mois à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM monétaires ainsi que les titres de créances négociables.

Ces placements sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés sur option dans la catégorie des actifs évalués à leur juste valeur par résultat.

Les dettes financières court terme ne figurent pas en moins de la trésorerie dans la mesure où les lignes court terme sont reconduites d'année en année, et sont d'un point de vue économique plus assimilables à du moyen terme qu'à du court terme.

Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

À l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette.

La valeur du coût amorti correspond à la date d'acquisition au produit de l'émission minorée de la juste valeur du dérivé incorporé.

Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Toutes les opérations sont conformes à la politique de gestion des risques de taux et change du Groupe et répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.



Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- La couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger (IAS 21).

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat financier (autres produits et charges financiers) ;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat financier (autres produits et charges financiers). Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat ;
- pour les couvertures d'un investissement net, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres dans les écarts de conversion, la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat qui répond à la définition d'un produit dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte. Un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé selon les règles applicables aux dérivés, si et seulement si, les trois conditions suivantes sont remplies :

- Les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- Le dérivé incorporé respecte la définition d'un dérivé selon la norme IFRS 9 ;
- et le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Actions d'autocontrôle

Elles sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

Capital et réserves

Rachat d'actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres. Les actions propres rachetées sont déduites des capitaux propres jusqu'à ce qu'elles soient annulées ou cédées.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en dettes au moment où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale, jusqu'au paiement. Les acomptes sur dividendes décidés par le Conseil d'administration avant la date de clôture sont comptabilisés en dettes.

Avantages du personnel

Type de régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse, pour certaines catégories de salariés, des cotisations définies à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le Groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

Type de régimes à prestations définies

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent des régimes complémentaires de retraite, d'indemnités de départ, de médailles du travail et de couverture médicale.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles (ou par le biais de conventions collectives). Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.



Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, ces engagements.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux des obligations Corporate AA de durée similaire observé sur les marchés en 2019, soit 0,7 %.

Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les changements d'hypothèse d'un exercice à l'autre des paramètres servant à calculer la provision. Ils sont comptabilisés en capitaux propres pendant la période au cours de laquelle ils surviennent.

Description des régimes à prestations définies dans le groupe PSB Industries

Régimes complémentaires de retraite

Ces régimes sont complémentaires à la pension minimale légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

Programmes de médailles du travail

Les programmes de médailles du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la sortie probable de ressource, du fait d'un contrat d'assurance notamment, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat net de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé et que la restructuration a été mise en œuvre ou que les détails du plan de restructuration ont fait l'objet d'une annonce publique.

Environnement

Le Groupe, de manière générale, évalue les risques environnementaux au cas par cas, en fonction des exigences légales applicables et comptabilise une provision sur base des meilleures informations disponibles, sous réserve que ces informations permettent de déterminer une perte probable, estimée de façon suffisamment fiable.

Le Groupe déploie des solutions techniques afin de limiter les nuisances environnementales et confirme la priorité donnée à la protection de l'environnement.

Dettes d'impôts

Lorsqu'une dette d'impôts doit être honorée sur plusieurs exercices et lorsque l'impact est significatif, elle est actualisée au taux sans risque du pays concerné. La charge de désactualisation comptabilisée postérieurement à la première comptabilisation est constatée dans le résultat financier.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilantielle, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et leur base fiscale correspondante. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture. Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non en compte de résultat. Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés dans un horizon de temps de cinq années au plus.

Chiffre d'affaires, produits d'intérêts et dividendes

Chiffre d'affaires

Les ventes sont enregistrées lorsque le contrôle a été transféré à l'acheteur. Ces ventes sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir des clients.

Produits d'intérêts et dividendes

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat, prorata temporis, sur la base du taux de rendement effectif. Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle l'Assemblée Générale les a approuvés.

Contribution Économique Territoriale (CET)

Conformément à l'analyse réalisée au cours des exercices précédents, le Groupe comptabilise les deux composantes de la Contribution économique territoriale (CET) en charges opérationnelles, sans changement par rapport au classement retenu l'an dernier.

Crédits d'Impôt Recherche (CIR)

Les crédits d'impôt recherche sont présentés en autres produits opérationnels en l'absence de frais de développement inscrits à l'actif.



4.6.3 Évolution du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de PSB Industries et de ses filiales établis au 31 décembre 2019 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée ci-après.

Les périmètres retenus au 31 décembre 2018 et 2019 peuvent se résumer de la façon suivante :

	Française	Étrangère
2018		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	15	11
Sociétés mises en équivalence	0	0
Sous-total	15	11
TOTAL		26
2019		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	15	11
Sociétés mises en équivalence	0	0
Sous-total	15	11
TOTAL		26

En 2019, la société C+N Packaging est sortie du périmètre de consolidation, celle-ci ayant été fusionnée dans la société Mar-Lee et le Groupe a consolidé à 100 % la nouvelle société Plastibell Mexico West située à Empalme au Mexique, société issue du spin-off de la société Plastibell Mexico North. Au cours de l'exercice 2018, le Groupe avait cédé son pôle Agroalimentaire & Distribution ainsi que distribué à ses actionnaires le pôle Chimie de Spécialités.

		Lieu	31/12/2019	31/12/2018	
PSB INDUSTRIES	Luxe & Beauté	CCM	01- Izernore (France)	100%	100%
		C+N Packaging	Torrington (USA)	0%	100%
		C+N Polska	Mielec (Pologne)	100%	100%
		Ceica Industrie	01- Brion (France)	100%	100%
		Ceica Plasticos de Mexico	Lerma (Mexique)	100%	100%
		CMSI	01- Attignat (France)	100%	100%
		Mayet	71- Pierre de Bresse (France)	100%	100%
		Rose	01- Bressolles (France)	100%	100%
		TEXEN	01- Brion (France)	100%	100%
		TEXEN Services	01- Brion (France)	100%	100%
		Texen Beauty Partners Europe	92- Courbevoie (France)	100%	100%
		Topline Products	Jersey City - New Jersey (USA)	100%	100%
		Topline Mexico	Reynosa (Mexique)	100%	100%
		Topline Michigan	Dundee - Michigan (USA)	100%	100%
		Topline Tianjin	Tianjin (Chine)	100%	100%
	Topline Shanghai	Shanghai (Chine)	100%	100%	
	Santé & Industrie	DTP	01- Izernore (France)	100%	100%
		Plastibell Mexico North	Torreón (Mexique)	100%	100%
		Plastibell Mexico West	Empalme (Mexique)	100%	0%
		DTP Pologne	Piaseceno (Pologne)	100%	100%
Mar-Lee		Fitchburg - Massachusetts (USA)	100%	100%	
Plastibell		01- Izernore (France)	100%	100%	
Plastibell Pharm		01- Izernore (France)	100%	100%	
		27- Le Vaudreuil (France)	100%	100%	
SCI Espace 2000		01- Izernore (France)	100%	100%	
SR2P	01- Brion (France)	100%	100%		
Autres activités	OMEGA 10	74- Epagny Metz-Tessy (France)	100%	100%	



4.6.4 Immobilisations incorporelles

Valeur brute (en milliers d'euros)	Goodwill	Relations clients	Logiciels	Autres	Immobilisations en cours	Total
Au 01/01/2018	46 734	5 534	4 195	1 519	877	58 859
Acquisition	445	0	114	135	1 926	2 621
Cession et mise au rebut	0	0	-630	0	-1	-631
Variation de périmètre	-4 799	0	-2 252	-368	0	-7 419
Change	867	87	-1	56	-1	1 009
Autres	0	0	127	0	-8	119
Au 31/12/2018	43 247	5 621	1 553	1 343	2 793	54 557
Au 01/01/2019	43 247	5 621	1 553	1 343	2 793	54 557
Acquisition	0	0	1 344	82	45	1 471
Cession	0	0	-2	-1	0	-3
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Change	368	37	4	29	0	438
Reclassement	0	0	2 820	14	-2 836	-2
Au 31/12/2019	43 616	5 658	5 719	1 467	2	56 462

Dépréciation / Amortissement (en milliers d'euros)	Goodwill	Relations clients	Logiciels	Autres	Immobilisations en cours	Total
Au 01/01/2018	-7 540	-1 791	-3 685	-1 222	0	-14 238
Dotation	0	-605	-268	-34		-907
Reprise	0	0	0	0		0
Variation de périmètre	0	0	2 028	140		2 168
Change	-63	-43	1	-52		-157
Cession	0	0	631	0		631
Autres	0	0	0	0		0
Au 31/12/2018	-7 603	-2 440	-1 294	-1 167	0	-12 504
Au 01/01/2019	-7 603	-2 440	-1 294	-1 167	0	-12 504
Dotation	0	-612	-528	-116		-1 255
Reprise	0	0	0	0		0
Variation de périmètre	0	0	0	0		0
Change	-27	-19	-3	-22		-71
Cession	0	0	3	0		3
Autres	0	0	0	2		2
Au 31/12/2019	-7 630	-3 071	-1 822	-1 303	0	-13 825

Valeur Nette (en milliers d'euros)	Goodwill	Relations clients	Logiciels	Autres	Immobilisations en cours	Total
Au 31/12/2018	35 644	3 182	259	175	2 793	42 053
Au 31/12/2019	35 986	2 588	3 897	164	2	42 636

Détail des écarts d'acquisition

Le Groupe a affecté les écarts d'acquisition à des groupes d'UGT par marque et par secteur géographique afin d'être en adéquation avec le suivi opérationnel réalisé.

Écart d'acquisition - Groupes d'UGT	31/12/2019		31/12/2018	
	Net	Dont perte de valeur	Net	Dont perte de valeur
Luxe & Beauté - Europe	20 238		20 138	
Luxe & Beauté - Amériques	1 385	-1 427	1 359	-1 400
Santé & Industrie - Europe	2 987	-6 203	2 987	-6 203
Santé & Industrie - Amériques	11 376		11 160	
TOTAL	35 986	-7 630	35 644	-7 603

Au 31 décembre 2019, les groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT), auxquels un écart d'acquisition a été affecté, ont été soumis à un test de perte de valeur. La méthodologie retenue consiste à comparer les valeurs recouvrables de chacun des groupes d'UGT aux actifs nets comptables correspondants. Ces valeurs recouvrables sont calculées selon plusieurs méthodes et notamment à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. La première année des flux de trésorerie futurs est issue du budget présenté au Conseil d'administration, les 4 années suivantes sont issues

des tendances projetées dans le cadre du plan opérationnel du Groupe.

La croissance moyenne pour les 5 années est de 3,5 %. Le niveau d'EBITDA varie en fonction du taux de couverture des frais fixes et de la valeur ajoutée créée. La rentabilité opérationnelle varie, pour sa part, en fonction des amortissements et de l'intensité capitalistique de l'UGT au cours de la période considérée.

Le taux d'actualisation, qui repose sur le concept de coût moyen pondéré du capital (encore appelé « WACC ») est

différencié en fonction de la géographie (Europe ou Amériques), s'établit entre 8,3 % et 8,4 % (8,7 % en moyenne en 2018 sur le secteur emballage dans ces géographies).

La valeur terminale est calculée à partir de l'actualisation des données de la cinquième année à l'infini, en retenant un taux de croissance à l'infini de 2 %.

Au 31 décembre 2019, le Groupe a procédé aux tests annuels de valeurs relatifs aux écarts d'acquisitions.

Aucune nouvelle dépréciation sur les écarts d'acquisitions n'a été constatée sur l'exercice 2019.

Sensibilité des tests de pertes de valeur

Comme indiqué dans la note 4.6.2, la détermination des valeurs recouvrables est sensible en particulier au taux de croissance retenu, qui lui-même impacte le taux de marge, via une meilleure couverture des frais fixes. Avec :

- une variation du taux d'EBITDA de +/- 50 points de base sur le flux terminal se traduirait pour chacun des groupes d'UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis

supérieures à la valeur comptable, à l'exception de l'écart d'acquisition porté par Santé&Industrie Europe. Dans le cas d'une baisse du taux d'EBITDA de 50 points de base sur le flux terminal, une dépréciation à hauteur de 0,9 million d'euros aurait été constatée. Ce même écart d'acquisition net de 3,0 millions d'euros aurait été intégralement déprécié dans le cas d'une baisse du taux d'Ebitda de 92 points de base sur le flux terminal.

- une variation de +/- 50 points de base du taux d'actualisation se traduirait pour chacun des groupes d'UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable, à l'exception de l'écart d'acquisition porté par Santé&Industrie Europe. Dans le cas d'une hausse du taux d'actualisation de 50 points de base, une dépréciation à hauteur de 0,6 million d'euros aurait été constatée. Ce même écart d'acquisition net de 3,0 millions d'euros aurait été intégralement déprécié dans le cas d'une hausse du taux d'actualisation de 112 points de base.
- une variation du taux de croissance à l'infini de +/- 50 points de base se traduirait pour chacun des groupes d'UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable.

4.6.5 Immobilisations corporelles

Valeur brute (en milliers d'euros)	Terrains et Constructions	Matériel	Autres	Immobilisations en cours et avances	Total
Au 01/01/2018	89 114	233 421	19 038	6 748	348 321
Acquisition	455	8 241	684	6 700	16 080
Cession	-22	-4 781	-577	0	-5 380
Variation de périmètre	-36 153	-88 771	-4 429	-2 151	-131 504
Change	257	1 815	116	7	2 195
Variation des avances	0	0	0	865	865
Reclassement en actifs destinés à être cédés	-7 841	-4 483	0	0	-12 324
Mise en service	351	5 861	125	-5 970	367
Au 31/12/2018	46 161	151 302	14 956	6 199	218 619
Au 01/01/2019	46 161	151 302	14 956	6 199	218 619
Acquisition	390	8 683	1 265	9 403	19 740
Cession	-737	-11 721	-495	0	-12 953
IFRS 16	1 914	1 085	0	0	2 999
Change	432	1 408	71	47	1 958
Variation des avances	0	0	0	-95	-95
Juste valeur	0	204	0	0	204
Mise en service	2 843	3 676	469	-6 079	909
Au 31/12/2019	51 004	154 637	16 266	9 475	231 382

Dépréciation / Amortissement (en milliers d'euros)	Terrains et Constructions	Matériel	Autres	Immobilisations en cours et avances	Total
Au 01/01/2018	-37 505	-175 347	-14 240	0	-227 092
Dotation	-3 071	-14 347	-1 107	-217	-18 742
Reprise	22	4 731	457	0	5 210
Variation de périmètre	18 649	67 759	3 898	0	90 307
Reclassement en actifs destinés à être cédés	1 166	2 384	4	0	3 555
Autres reclassements		102	-51		51
Change	-122	-1 376	-85	-7	-1 591
Au 31/12/2018	-20 861	-116 094	-11 124	-223	-148 302
Au 01/01/2019	-20 861	-116 094	-11 124	-223	-148 302
Dotation	-1 752	-10 521	-993	-25	-13 291
Reprise	115	11 093	444	0	11 652
IFRS 16	-836	-436	0	0	-1 272
Reclassement en actifs destinés à être cédés	-73	37	73	226	263
Change	-96	-945	-49	-5	-1 096
Au 31/12/2019	-23 503	-116 866	-11 650	-28	-152 046

Valeur Nette (en milliers d'euros)	Terrains et Constructions	Matériel	Autres	Immobilisations en cours et avances	Total
Au 31/12/2018	25 301	35 209	3 832	5 976	70 317
Au 31/12/2019	27 501	37 772	4 616	9 447	79 336



4.6.6 Droits d'utilisation

Le tableau ci-dessous présente le passage entre les engagements hors bilan au 31 décembre 2018 concernant les locations simples et les droits d'utilisation comptabilisés au 31 décembre 2019 suite à l'application de la norme IFRS 16.

	Engagements Hors Bilan à fin 2018 pour locations simples	Nouveaux Contrats	Impact taux d'actualisation	Change	Droits d'utilisation mise en œuvre IFRS 16
Total	1 741	1 573	- 120	-93	3 102
Dont locations immobilières	1 145	1 059	- 102	-89	2 014
Dont locations matériel	50	200	-5	-4	241
Dont locations autres	546	314	-13	-	847

Le tableau ci-dessous présente le passage des droits d'utilisation entre 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019. A fin décembre 2018, ces droits d'utilisations ne contiennent que les immobilisations financées par crédit-bail. A fin décembre 2019, ceux-ci incluent la mise en œuvre d'IFRS 16.

	31/12/2018	Mise en œuvre IFRS 16	Acquisitions	Cessions	Dotations amortissements	Change	31/12/2019
Droits d'utilisation	387	3 102	0	0	-1 309	-93	2 087
Dont	387	2 014			-914	-89	1 398
Terrains&Constructions		241			-59	-4	178
Dont Matériel		847			-336	0	511
Dont Autres							

4.6.7 Actifs et passifs destinés à la vente

Le Groupe PSB Industries a annoncé fin 2018 la mise en vente de la société Topline Tianjin (Chine), cette dernière opération ayant été traitée comme une activité abandonnée au sens d'IFRS 5. A fin décembre 2019, la cession de cette société est toujours en cours. Le process de cession a bien progressé au cours de l'exercice, avec la conclusion d'un accord de cession avec un acheteur. Il reste cependant des étapes administratives en cours à la date de clôture pour finaliser cette cession.

Au 31 décembre 2019, les actifs courants et actifs non courants de Topline Tianjin ont été présentés pour une valeur

nette comptable de 6,1 millions d'euros en « actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés » et les passifs directement liés en « passifs directement liés à des actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés » pour un montant de 1 million d'euros. La valeur de l'actif net destiné à être cédé a ainsi été revalorisée fin 2019 au prix de cession net des frais de cession de la vente en cours.

Au 31 décembre 2018, les actifs destinés à la vente représentaient 3,4 millions d'euros dont 2,8 millions d'euros sur Topline Tianjin et 0,6 million d'euros sur le site de Dundee.

4.6.8 Autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Prêts	38	56
Dépôts et cautionnements	276	299
Autres*	297	899
TOTAL	611	1 254

*dont 240 milliers d'euros de trésorerie confiés à l'établissement en charge du contrat d'animation des titres PSB Industries (842 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

4.6.9 Stocks

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2019			31/12/2018		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	15 348	-1 285	14 063	15 386	-1 347	14 039
Encours	8 896	-595	8 302	7 546	-292	7 254
Produits finis	16 442	-1 011	15 431	14 484	-579	13 905
Marchandises et moules	10 199	-631	9 568	9 537	-652	8 885
TOTAL	50 884	-3 522	47 363	46 952	-2 870	44 083

Les montants sont présentés après élimination des marges internes comprises dans les stocks et encours du périmètre de consolidation.

Le détail des dépréciations de stocks est précisé ci-après :

en milliers d'euros	Matières premières	En-cours	Produits finis	Marchandises et moules	Total
Au 31/12/2018	-1 347	-292	-579	-652	-2 870
Dotation	-292	-323	-488	-112	-1 215
Reprise	354	3	65	138	560
Change	-19	-1	-3	-6	-29
Reclassement et variations de périmètre	19	18	-6	1	32
Au 31/12/2019	-1 285	-595	-1 011	-631	-3 522

4.6.10 Clients

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Clients et comptes rattachés < 1 an	48 626	51 064
Clients et comptes rattachés > 1 an		
Provisions pour dépréciation	-2 357	-2 324
TOTAL	46 269	48 740

La variation des dépréciations clients est précisée ci-après :

	31/12/2019	31/12/2018
Au 1^{er} janvier	-2 324	-3 534
Dotations	-66	-38
Reprises	96	1 163
Variation de périmètre	5	172
Reclassement	-28	16
Change	-40	-103
Au 31 décembre	-2 357	-2 324

Au 31 décembre, l'analyse des créances clients est la suivante :

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Clients nets sans retards	41 640	44 303
Retards < 90 jours	4 443	4 093
Retards 90 - 180 jours	186	344
Retards 180 - 365 jours		
Retards > 1 an		
Clients nets	46 269	48 740

Au 31 décembre 2019, le Groupe a déprécié des créances clients à hauteur de 2,4 millions d'euros sur un total de créances clients échues de 7,0 millions d'euros.

4.6.11 Autres créances

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Créances sociales	49	20
Créances fiscales	5 363	4 700
Charges constatées d'avance	1 149	1 411
Autres créances	3 010	2 887
Sous-total	9 570	9 018
Provisions pour dépréciation	-2	-122
TOTAL	9 568	8 896

4.6.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Disponibilités	25 559	58 956
Placements court terme	10 275	20 153
Total	35 834	79 108

Les disponibilités ont une maturité très courte d'un à deux jours et ne sont pas rémunérées. Les placements à court terme courent pour des périodes diverses comprises entre un jour à trois mois et sont rémunérés sur la base des taux court terme (Eonia, Euribor).



4.6.13 Capitaux propres

Capital

Au 31 décembre 2019, le capital est de 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions de 2 euros chacune, entièrement libérées. Il n'y a pas eu de variation du nombre de titres au cours de l'exercice 2019.

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les seuls instruments potentiellement dilutifs existants au 31 décembre 2019 sont 66 186 actions gratuites attribuées au cours des exercices 2017, 2018 et 2019 valorisées au 31 décembre 2019 pour un montant de 593 milliers d'euros charges sociales comprises.

Suivi des plans actions performances :

Au 31/12/2019	AP3a	AP3b	AP4	AP5
Autorisation AGE	9/10/2015	9/10/2015	9/10/2015	17/5/2018
Date de décision CA	14/12/2017	14/12/2017	4/5/2018	5/3/2019
date d'acquisition	15/12/2020	15/12/2021	5/5/2021	6/3/2022
conditions de performance	non	non	oui	oui
période de performance			2018<>2020	2019<>2021
Quantité totale initiale	11 500	11 500	17 000	26 285
Quantité totale initiale ajustée	16 353	16 353	24 174	26 285
dont collaborateurs	16 353	16 353	24 174	26 285
nombre collaborateurs	9	9	24	28
dont mandataires sociaux	0	0	0	0
nombre mandataires	0	0	0	0
Quantité caduque	-4 273	-4 273	-6 683	-1 750
Quantité encours	12 080	12 080	17 491	24 535

Chacun des plans contient une clause d'ajustement du nombre d'actions de performance en cas d'opération significative impactant les capitaux propres du Groupe. Cette clause a été activée lors de la scission Baikowski, le montant ajusté se trouve sur la ligne "quantité totale initiale ajustée".

Détail des actions propres

Actions propres	31/12/2019	31/12/2018
en nombre de titres	85 271	23 475
en valeur	2 504	1 102

Écart de conversion

Ce poste reçoit la contrepartie des différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères (4.6.2.5 Conversion des monnaies étrangères).

Le tableau suivant met en évidence pour l'année 2019 les principaux cours de clôture et cours moyens utilisés.

un euro	Clôture	Moyen
Dollar US	1,1234	1,1196
Peso Mexicain	21,2202	21,5546
Zloty	4,2568	4,2969
Yuan	7,8205	7,7322

Dividendes payés et proposés

Au titre de l'année 2019	en euros/action	en Keuros
Dividende proposé à l'Assemblée Générale	0,00	0
Dont acompte versé en 2019	0,00	0
Total	nd	nd
Au titre de l'année 2018	en euros/action	en Keuros
Dividende versé le 20 mai 2019	5,00	18 375
Dont acompte versé en 2018	0,00	0
Total	5,00	18 375

4.6.14 Passif financier hors dettes d'exploitation

Détail du passif financier hors dettes d'exploitation

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Dettes envers les sociétés de crédit	26 392	23 977
Dettes obligataires	10 000	10 000
Dettes de loyers	823	265
Autres dettes financières	1 813	2 225
Dettes financières long terme	39 029	36 467
Dettes envers les sociétés de crédit (part < 1 an)	7 790	29 300
Découverts bancaires	779	1 351
Dettes de loyers (part < 1 an)	1 264	80
Autres dettes financières	213	213
Dettes financières à moins d'un an	10 046	30 944
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	49 075	67 411
Instruments dérivés long terme	0	0
Instruments dérivés court terme	14	217
TOTAL PASSIF FINANCIER	49 089	67 628

Au 31 décembre 2019, les autres dettes financières long terme comprennent la participation des salariés pour 0,2 million d'euros, dont la gestion est internalisée, et une dette sur acquisition immobilière pour 1,8 million d'euros. La dette de loyers intègre l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16, pour un montant total de 1,8 millions d'euros, ainsi qu'une dette de crédit-bail préexistante, pour 0,2 million d'euros.

Analyse par devise du passif financier

	31/12/2019	31/12/2018
Euro	43 162	48 648
Dollar US	3 831	17 283
Zloty	786	892
Yuan	0	805
Peso Mexicain	1 310	0
TOTAL	49 089	67 628

Les chiffres ci-dessus correspondent à la contrevaletur en euros des passifs financiers libellés en devise étrangère au 31 décembre 2019.

Analyse par échéance du passif financier

	31/12/2019	31/12/2018
< 12 mois	10 058	0
13 et 24 mois	17 363	6 707
25 et 36 mois	6 992	15 616
37 et 48 mois	5 656	5 176
49 et 60 mois	4 327	4 297
> 60 mois	4 693	4 664
TOTAL	49 089	67 628

Analyse des dettes de loyers

	31/12/2019	Dont courant	Dont non courant
Total dettes de loyers	2 087	1 264	823
Dont immobilier	1 398	844	554
Dont Autre	689	420	269



Variations des passifs issus des activités de financement (hors découverts bancaires)

Au cours de l'exercice 2019, les passifs financiers issus des activités de financement ont diminué de 17,8 millions d'euros et s'établissent à 48,3 millions d'euros (66,1 millions d'euros à fin 2018). La partie cash de cette variation est de

22,0 millions d'euros et la partie non cash de +4,2 millions d'euros, dont 3,1 millions d'euros suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 et 1,1 million d'euros d'effet change.

	31/12/2018	Variation "cash" 2019	Variation non "cash" 2019			31/12/2019
			Acquisition	Sortie	Comptabilisation IFRS 16 Variation de change	
Dettes obligataire	10 000	0				10 000
Dettes envers les sociétés de crédit	53 277	-20 191			1 097	34 183
Dettes de loyers	345	-1 360			3 102	2 087
Autres dettes financières	2 438	-412				2 026
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES*	66 060	-21 963			3 102	48 296

*Dettes financières dont les flux sont classés en activité de financement dans le tableau de flux de trésorerie, ce qui n'est pas le cas du découvert bancaire

Clauses de covenants bancaires

Au 31 décembre 2019, 10 millions d'euros de dettes financières sont assortis de clauses pouvant rendre exigibles ces emprunts en cas de non-respect.

Au 31 décembre 2019, le Groupe satisfait l'ensemble des ratios. Le Gearing ratio comptable (Dettes Financière Nette / Situation Nette) s'élève à 9 % (7 % en 2018) et le Leverage

ratio comptable (Dettes Financière Nette / EBITDA) à 0,6 x (-0,5 x en 2018).

Ces deux ratios repris dans la convention de crédit syndiqué signée le 6 février 2019 sont inférieurs aux limites applicables qui sont au 31 décembre 2019 < 150 % et 30x.

4.6.15 Provisions pour retraite et avantages assimilés

Ces provisions concernent les régimes à prestations définies.

	Valeur actualisée de l'obligation	Valeur des placements	Engagement provisionné au Bilan
Au 31/12/2017	8 074		8 074
Coût 2018	443		443
Variation actuarielle	-1 157		-1 157
Changement régime/périmètre	-2 935		-2 935
Paievements	-124		-124
Au 31/12/2018	4 301		4 301
Coût 2019	394		394
Variation actuarielle	473		473
Changement régime/périmètre	10		10
Paievements	-174		-174
Au 31/12/2019	5 004		5 004

Composante de la charge annuelle	2019	2018
Coûts des services passés	306	356
Charge d'intérêt	88	87
Au 31 décembre	394	443

La ventilation de la charge est détaillée ci-dessous :	2019	2018
Coût des ventes	195	29
Recherche et développement	13	0
Commercial	34	75
Administratif	64	252
Au 31 décembre	306	356

Hypothèses actuarielles principales retenues	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	0,70 %	1,60 %
Taux variable de rendement des actifs financiers	N/A	N/A
Taux d'augmentation des salaires	1,00 - 4,26 %	1,00 - 4,26 %
Table de mortalité	INSEE 2013-2015 par sexe	INSEE 2012-2014 par sexe
Age moyen de départ	Age "taux plein"	Age "taux plein"

Analyse de sensibilité des provisions pour retraite et avantages assimilés

Une variation de +0,25 pt du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2019 de -147 milliers d'euros.

Une variation de -0,25 pt du taux d'actualisation conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2019 de +153 milliers d'euros.

Une variation de +1 pt du taux de progression des salaires conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2019 de +644 milliers d'euros.

Une variation de -1 pt du taux de progression des salaires conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2019 de -549 milliers d'euros.

4.6.16 Provisions pour risques et charges

Échéance > 1 an (en milliers d'euros)	Risques Sociaux	Risques Commerciaux	Autres risques et litiges	Total
Au 01/01/2019	140	0	131	271
Dotation	0	0	39	39
Utilisation	-9	0	-16	-25
Reprise	-134	0	-57	-191
Reclassement	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	-2	-2
Change	3	0	2	5
Au 31/12/2019	0	0	97	97

Impact sur les flux :

	Opérationnel	Financier	Total 2019	Total 2018
Dotation	159	-	159	480
Utilisation	-382	-	-382	-118
Reprise	-201	-	-201	-247
Reclassement	0	-	0	-107
Variation de périmètre	-2	-	-2	-960
Change	11	-	11	15

4.6.17 Autres dettes

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	3 703	1 630
Dettes sociales	11 704	12 196
Dettes fiscales	2 356	1 959
Dettes diverses	2 352	4 007
TOTAL	20 115	19 792

4.6.18 Gestion des risques

La gestion des risques de taux d'intérêts et de change liée à l'activité et au financement du Groupe est réalisée par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou de prêts à taux fixe.

Le Groupe gère le risque de contrepartie associé à ces instruments financiers en centralisant l'engagement des opérations et en sélectionnant des établissements bancaires bénéficiant d'une notation de qualité.

La politique du Groupe est, et a toujours été, de ne pas souscrire d'instruments à des fins de spéculation.

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe utilise uniquement des contrats d'échange de taux d'intérêts (swaps) comme types d'instruments de gestion du risque de taux d'intérêts. Ces contrats ont pour objectif la sécurisation et l'optimisation des charges financières du Groupe, ainsi que la gestion de la répartition entre dette à taux variable et à taux fixe.

Ces contrats d'échange de taux d'intérêts permettent au Groupe d'emprunter à taux variable, et d'échanger celui-ci contre un taux fixe.

Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur l'Euribor pour l'Euro, et le Libor pour l'USD. Lorsque des couvertures de taux transforment le financement à taux variable en taux fixe, l'emprunt est réputé à taux fixe.

Au 31 décembre 2019, et après prise en compte des couvertures, 93 % des dettes financières sont à taux fixe.

	31/12/2019	31/12/2018
Total taux fixe ou couvert	45 465	62 221
Total taux variable*	3 611	5 190
TOTAL	49 076	67 411

*dont découvert bancaire pour 779 K€ au 31/12/2019

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 0,8 million d'euros contre 1,8 million d'euros en 2018 et représente un coût moyen 2019 de 1,67 % de la dette moyenne annuelle, en baisse par rapport à 2018 (2,1 %).

Sensibilité du résultat financier au taux d'intérêt

Au 31 décembre 2019, environ 26 % de la dette en US Dollars et 6 % de la dette en Euros est à taux variable.

Le tableau ci-dessous indique l'impact sur le résultat financier d'une variation moyenne de 50 points de base (0,5 %) et



100 points de base (1,0 %) de l'Euribor 3 mois et du Libor USD 3 mois, toutes choses égales par ailleurs. Les taux de référence retenus pour la simulation sont les taux moyens de l'année 2019 (2,3282 % pour le Libor USD 3 mois et -0,3566 % pour l'Euribor 3 mois).

Cette simulation ne porte que sur la dette en US Dollars et en Euros à taux variable non couverte par un instrument financier (1 million d'US Dollars et 2,6 millions d'euros).

	+50 pb	+100 pb
Produits de trésorerie ou équivalent*	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-9	-27
Coût net de l'endettement financier	-9	-27

*Il a été retenu comme hypothèse que les excédents de trésorerie ne seront pas placés sur des supports procurant une rémunération significative

Risque de change

Le Groupe est exposé aux fluctuations de certaines devises étrangères, tant au niveau des flux opérationnels et financiers de certaines entités que de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères.

L'objectif de la politique générale du Groupe est de minimiser le risque de change de chaque filiale par rapport à sa propre devise comptable. Cette exposition au risque de change transactionnel correspond aux transactions libellées dans une devise autre que la devise de comptabilité et concerne

principalement une filiale française ayant des flux en USD, ainsi que les filiales mexicaines et polonaises.

La politique du Groupe, appliquée par l'ensemble de ses filiales opérationnelles concernées, est de conclure des achats/ventes de devises, soit au comptant soit à terme. De plus, cette politique exclut tout engagement dans des contrats de couverture tant qu'il n'y a pas une forte probabilité de réaliser la transaction.

Compte tenu des spécificités de l'activité et des contrats long terme pouvant exister, l'horizon de gestion correspond à deux années.

Le Groupe négocie les échéances de ses instruments de couverture de façon à les aligner avec les échéances des éléments couverts afin d'optimiser l'efficacité de la couverture. L'exposition nette au risque de change est suivie régulièrement.

Au 31 décembre 2019, tous les instruments dérivés utilisés par le Groupe pour couvrir son risque de change étaient qualifiés d'instruments de couverture au sens d'IFRS 9.

Par ailleurs, les fluctuations des taux de change des différentes devises ont un impact direct sur les comptes consolidés du Groupe, résultant de la conversion en euros des bilans et comptes de résultats des filiales étrangères dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

Les devises sur lesquelles porte ce risque sont principalement l'USD, le PLN, le MXN et le CNY.

Sensibilité au taux de change

Ces tableaux indiquent, toutes choses égales par ailleurs, la sensibilité du résultat net et des capitaux propres consolidés du Groupe au risque de change lié à la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les variations simulées sont celles par rapport à l'euro des devises suivantes : USD, PLN, MXN, CNY, en prenant pour référence les taux moyen et taux de clôture de l'année 2019.

	Variation du cours moyen				Impact sur le résultat net des activités poursuivies			
	EUR/USD	EUR/PLN	EUR/MXN	EUR/CNY	EUR/USD	EUR/PLN	EUR/MXN	EUR/CNY
+15 %	1,2875	4,9414	24,7878	8,8921	278	-170	-154	-8
+5 %	1,1756	4,5117	22,6323	8,1188	102	-62	-56	-3
taux moyen 2019	1,1196	4,2969	21,5546	7,7322	0	0	0	0
-5 %	1,0636	4,0821	20,4769	7,3456	-112	69	62	4
-15 %	0,9517	3,6524	18,3214	6,5724	-376	230	209	12

	Variation du cours de clôture				Impact sur les capitaux propres			
	EUR/USD	EUR/PLN	EUR/MXN	EUR/CNY	EUR/USD	EUR/PLN	EUR/MXN	EUR/CNY
+15 %	1,2919	4,8953	24,4032	8,9936	-893	-2 468	-1 799	-7
+5 %	1,1796	4,4696	22,2812	8,2115	-327	-901	-657	-3
taux clôture 2019	1,1234	4,2568	21,2202	7,8205	0	0	0	0
-5 %	1,0672	4,044	20,1592	7,4295	360	995	725	2
-15 %	0,9549	3,6183	18,0372	6,6474	1 208	3 338	2 433	9

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le Groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les instruments financiers dérivés actifs, créances commerciales, placements de trésorerie. La gestion du risque pour les instruments financiers, les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectuent en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers.

Compte tenu du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients, de la répartition mondiale de la clientèle du Groupe, et des procédures de gestion des risques commerciaux, le management estime qu'il n'est pas exposé à une concentration excessive du risque de crédit client.

Néanmoins, cet environnement clientèle de qualité ne garantit pas le Groupe contre le risque de défaillance client. Au 31 décembre 2019, la dépréciation des créances clients s'élève à 2,4 millions d'euros (2,3 millions d'euros en 2018).

Risque de liquidité

	Dettes financières	Fournisseurs	Autres éléments de passif	Total
Au 31/12/2018				
Échu	0	4 891	1 222	6 113
< 3 mois	1 351	27 428	25 986	54 765
3 à 12 mois	29 641	0	1 630	31 271
1 à 5 ans	31 755	0	0	31 755
> 5 ans	4 664	0	0	4 664
TOTAL	67 411	32 319	28 838	128 568
Au 31/12/2019				
Échu	0	0	0	0
< 3 mois	0	4 723	209	4 932
3 à 12 mois	779	26 072	28 426	55 278
1 à 5 ans	9 021	0	3 703	12 724
> 5 ans	34 581	0	0	34 581
TOTAL	49 075	30 795	32 338	112 208

Risque de capital

PSB Industries gère son capital en utilisant deux ratios :

- l'un égal à l'endettement net divisé par la somme des capitaux propres (le Gearing) ;
- l'autre égal à l'endettement net divisé par l'EBITDA (le Leverage).

La politique de PSB Industries est de contenir ses ratios respectivement en dessous de

150 % et de 3,0 x en dehors des périodes de forte croissance ou la limite peut être portée à 175 % et de 3,5 x.

Au 31 décembre 2019, 10 millions d'euros de dettes financières sont assorties de clauses portant sur les deux ratios financiers énoncés ci-dessus. Le Groupe satisfait à ces ratios.

La dette financière nette au 31 décembre 2019 s'élève à 13,2 millions d'euros (Dette Financière Brute – Trésorerie).

	2019	2018
Total des Dettes financières	49 075	67 411
Trésorerie et équivalents	-35 834	-79 108
Endettement net (1)	13 242	-11 697
Capitaux propres (2)	152 468	159 701
Gearing ratio Non Proforma (1)/(2) *	9 %	-7 %
Gearing ratio Proforma *	9 %	-7 %
EBIT	8 323	11 095
Amortissements et provisions	15 153	13 600
EBITDA Non Proforma (3) *	23 476	24 695
Leverage Non Proforma * (1)/(3)	0,6	-0,5
Leverage Proforma *	0,6	-0,5

*Le calcul pro-forma revient à exclure du calcul les impacts estimés liés aux entrées de périmètre ayant eu lieu au cours de l'exercice.

4.6.19 Instruments financiers

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur, estimés à partir des modèles de valorisations communément utilisés, prenant en compte les données issues des marchés actifs. Les justes valeurs sont appréciées selon la hiérarchie

établie selon la norme IFRS 13 en niveau 2. Aucun transfert n'a eu lieu entre les différents niveaux de hiérarchie des justes valeurs.

Instruments financiers dérivés actifs au 31/12/2019

Instruments de change	Montants notionnels (en K devises)	Valeurs de marché (en K euros)
Couverture de flux de trésorerie		
Couverture de juste valeur		
TOTAL	0	0
Instruments de taux d'intérêts	Montants notionnels (en K devises)	Valeurs de marché (en K euros)
Couverture de flux de trésorerie		
Swap Libor USD 3M/taux fixe		
2020		
2021 et plus	804	8
TOTAL	804	8
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ACTIFS COURT TERME		0
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ACTIFS LONG TERME		8



Instruments financiers dérivés passifs au 31/12/2019

Instruments de change	Montants notionnels (en K devises)	Valeurs de marché (en K euros)
Couverture de flux de trésorerie		
USD vente à terme	3 300	(14)
Couverture de juste valeur		
TOTAL	3 300	(14)
Instruments de taux d'intérêts	Montants notionnels (en K euros)	Valeurs de marché (en K euros)
Couverture de flux de trésorerie		
Swap Euribor 3M/taux fixe		
2020		
2021 et plus		
TOTAL		0
Instruments financiers dérivés passifs court terme		14
Instruments financiers dérivés passifs long terme		0

Comptabilisation des instruments financiers

Ce tableau résume les impacts avant impôts sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de la comptabilisation des instruments financiers.

Instruments de change	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Négoce
VALEUR DE MARCHÉ AU 31/12/2018	0	-196	0
Impact sur le résultat des activités cédées			
Impact sur le résultat financier		182	
Impact sur les capitaux propres	0		
Valeur de marché au 31/12/2019	0	-14	0
Instruments de taux			
Valeur de marché au 31/12/2018	188	0	0
Impact sur le résultat opérationnel			
Impact sur le résultat financier			
Impact sur les capitaux propres	-180		
VALEUR DE MARCHÉ AU 31/12/2019	8	0	0

4.6.20 Engagements hors bilan

	À 1 an au plus	À 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
Engagements reçus					
Financement bancaire				0	0
Cautions				0	0
Nantissements				0	0
Engagements donnés					
Cautions				0	2 006
Nantissements				0	0
Autres*	2 918	715		3 632	26 544

*Les montants des autres engagements correspondent aux montants du nominal des instruments financiers pour la couverture de taux et de change.

Ces données recensent toutes les informations significatives relatives aux engagements hors bilan.

4.6.21 Résultat par action

Le résultat net part du Groupe par action dilué est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation (3 675 000 actions) auquel s'ajoutent, pour l'exercice 2019, 60 052 actions gratuites

considérées comme potentiellement dilutives et à l'exclusion des titres d'autocontrôle, soit 57 431 actions en moyenne (19 626 sur 2018).

	2019	2018
Résultat net part du groupe (en K euros)	11 916	77 964
Nombre d'actions en circulation (hors titres en autocontrôle)	3 677 621	3 679 224
Résultat net part du groupe par action (en euros)	3,24	21,21
dont au titre des activités poursuivies	1,36	1,48
dont au titre des activités non conservées	1,88	19,73
Résultat net part du groupe par action dilué (en euros)	3,24	21,19
dont au titre des activités poursuivies	1,37	1,48
dont au titre des activités non conservées	1,88	19,71

4.6.22 Coût des ventes, matières et sous-traitance

La composition de ce poste se répartit ci-dessous :

	2019	2018
Matières et sous-traitance	132 288	140 088
<i>dont variation de stock</i>	-2 975	-681
<i>dont pertes et gains de change</i>	-73	-378
Main d'œuvre (y compris intérim)	61 198	61 093
Amortissements industriels	13 271	11 763
Autres coûts de production	27 072	26 076
Total	233 829	239 020

4.6.23 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'élevèrent à 1,6 million d'euros en 2019 soit 0,6 % du chiffre d'affaires.

Aucun frais de développement n'a été activé à ce jour, car les critères d'activation définis par IAS 38 ne peuvent être

appréciés en général qu'en fin de projet (procédure de qualification de ces projets très longue - parfois plusieurs années - pendant laquelle il existe une incertitude très forte sur les perspectives de commercialisation et de rentabilité).

4.6.24 Frais de personnel et effectifs

Les frais de personnel incluent la participation, l'intéressement des salariés et les droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière.

Les frais de personnel se ventilent (hors intérim) de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Coût des ventes	53 071	52 052
Recherche et développement	875	809
Commercial	3 908	4 013
Administratif	11 091	12 572
TOTAL	68 945	69 446

L'effectif global du Groupe fin 2019, hors intérim, s'élève à 1 939 personnes.

4.6.25 Amortissements et dépréciations

Les charges nettes d'amortissements et de dépréciations incluses dans le résultat concernent les actifs suivants :

en milliers d'euros	2019	2018
Amortissements		
Relations clients	-612	-605
Autres immobilisations incorporelles	-366	-138
Constructions	-2 583	-1 680
Installations techniques, matériel et outillage	-10 395	-9 784
Autres immobilisations corporelles	-985	-968
TOTAL	-14 942	-13 177
Dépréciations nettes		
Perte de valeur sur écarts d'acquisition	0	0
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	-175	-217
Immobilisations financières	0	0
Stocks	-655	-429
Clients	30	1 125
Autres actifs	7	-8
TOTAL	-794	471

Les amortissements se ventilent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Coût des ventes	-13 271	-11 763
Recherche et développement	-105	-109
Commercial	-5	-1
Administratif	-950	-698
Amortissement de la Customer Relationship	-612	-605
TOTAL	-14 942	-13 177



4.6.26 Détail des autres produits et charges opérationnel

en milliers d'euros	Jan - Déc 2019	Jan - Déc 2018
CICE	0	1 102
Crédit d'impôt recherche	431	474
Plus-value de cession d'actifs	511	-9
Dotation aux provisions et dépréciations	233	23
Autres	85	391
TOTAL	1 260	1 982

4.6.27 Définition et détermination de l'EBITDA

Les principaux agrégats du groupe PSB Industries sont l'EBITA, l'EBIT et l'EBITDA, dont les constructions sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Aussi, la détermination de l'EBITDA (Earnings Before Tax Depreciation and Amortization) se décompose de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/2019	dont amortissements et provisions	31/12/2018	dont amortissements et provisions
Chiffre d'affaires	266 194		275 956	
Matières et sous-traitance	-132 288		-140 088	
Marge brute	133 907		135 867	
Coûts des ventes	-101 542	-13 331	-98 932	-11 926
Frais de recherche et développement	-1 582	-111	-1 305	-109
Frais commerciaux et de distribution	-5 120	-15	-5 482	-34
Coûts administratifs	-17 988	-1 316	-20 430	-948
Autres produits et charges opérationnels	1 260	233	1 982	23
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT ÉCART D'ACQUISITION ET MISES EN ÉQUIVALENCE (EBITA)	8 935		11 700	
Dépréciation écarts d'acquisition et relation client	-612	-612	-605	-605
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (EBIT)	8 323	-15 153	11 095	-13 600
Amortissements	14 942		13 177	
Provisions passif	211		423	
EBITDA	23 476		24 695	

4.6.28 Produits et charges financiers

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Produits de trésorerie ou équivalents de trésorerie	80	142
Coût de l'endettement financier brut	-881	-1 928
Coût net de l'endettement financier	-801	-1 786
Variation valeur des instruments financiers	182	-336
Gains et pertes de change	14	97
Autres	-612	-775
Autres produits et charges financiers	-416	-1 014
TOTAL	-1 217	-2 800



4.6.29 Impôts

En France, un régime d'intégration fiscale a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 1990 dont PSB Industries est la tête de groupe. Aux États-Unis, un régime d'intégration fiscale est constitué, dont Mar-Lee est la tête de groupe.

Au 31 décembre 2019, la charge fiscale s'analyse comme suit :

	2019	2018
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	2 264	309
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	17	0
Impôt différé		
Différences temporelles	-165	2 478
Variation de taux	0	54
TOTAL IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	2 115	2 841

Réconciliation de la charge d'impôt

	2019	2018
Réconciliation de la charge d'impôt		
Résultat net part du groupe des activités poursuivies	4 990	5 454
Impôt sur les résultats	2 115	2 841
Résultat comptable avant impôt (A)	7 106	8 295
Charge d'impôt théorique (31 % en 2019 et 33,33 % en 2018)	2 203	2 765
Complément d'impôt sur les sociétés	38	54
Différentiel de taux des filiales étrangères	-172	-125
Variation de taux N versus N-1	-166	-270
Différence permanente (CIR compris)	-529	26
Non activation des pertes	786	628
Autres	-44	-237
Charge d'impôt réelle	2 116	2 841
Taux effectif d'imposition (Impôt réel/A)	29,78 %	34,25 %

Variation des impôts différés

	2019	2018
Impôts différés nets au 1 ^{er} janvier	-2 319	779
Produit (charge) de l'exercice des activités conservées	165	-2 532
Impôts directement imputés en capitaux propres	153	-4
Autres effets (change, périmètre, résultat des activités non conservées, etc.)	2 517	-562
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS AU 31 DÉCEMBRE	516	-2 319

Origine des impôts différés actif et passif

	2019			2018		
	Actif	Passif	Résultat	Actif	Passif	Résultat
Immobilisations corporelles et incorporelles	0	2 857	-156	0	2 701	2 305
Stocks	182	0	-28	210	0	-122
Instruments financiers	2	0	-1	3	0	100
Autres actifs	567	0	30	537	0	-67
Report fiscaux et déficitaires	145	0	-80	225	0	-52
Provisions pour retraites	1 051	0	58	946	0	-592
Autres provisions	820	0	12	808	0	224
Différences fiscales temporaires	0	-768	176	0	2 031	-2 656
Autres	0	162	154	0	316	-1 672
Reclassement actif/passif	843	843	0	1 039	1 039	0
TOTAL	3 610	3 094	165	3 768	6 087	-2 532

Au 31 décembre 2019, compte tenu du caractère incertain de recouvrabilité, le Groupe n'a pas activé certains déficits reportables pour un montant d'impôt de 3 211 milliers d'euros. Par ailleurs, de par son caractère incertain, le Groupe n'a pas reconnu d'impôt différé actif lié aux crédits d'impôts futurs pour un montant de 1 128 milliers d'euros.



4.6.30 Information sectorielle

Par secteur d'activité

En 2019	Luxe & Beauté	Santé & Industrie	Holding	Élimination	Total
Indicateurs de résultat					
Chiffre d'affaires	182 736	84 143	0	-685	266 194
Dotation amortissements et provisions sur immobilisations	9 229	4 916	1 008	0	15 153
Résultat opérationnel	10 725	-1 350	-1 053	0	8 323
Actif					
Immobilisations corporelles nettes	52 275	26 353	708	0	79 336
Investissements nets d'exploitation	13 874	4 173	1 279	0	19 326
BFR opérationnel*	46 920	17 489	-1 572	0	62 837
Total bilan	149 537	58 011	62 558	0	270 107
Effectif	1 095	826	18	0	1 939

* stocks nets + clients nets - fournisseurs

En 2018	Luxe & Beauté	Santé & Industrie	Holding et Autres	Élimination	Total
Indicateurs de résultat					
Chiffre d'affaires	185 539	90 646	0	-229	275 956
Dotation amortissements et provisions sur immobilisations	9 389	3 943	268	0	13 600
Résultat opérationnel	7 306	4 467	-678	0	11 095
Actif					
Immobilisations corporelles nettes	44 864	25 049	404	0	70 317
Investissements nets d'exploitation	9 156	3 682	2 143	0	14 980
BFR opérationnel*	41 774	13 721	-1 697	0	53 798
TOTAL BILAN	151 531	64 202	86 829	0	302 563
Effectif	1 156	744	20	0	1 920

*stocks nets + clients nets - fournisseurs

Par secteur géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients. Les actifs non courants consistent en des immobilisations corporelles et incorporelles nettes, et des écarts d'acquisition. Ils sont répartis en fonction de la situation géographique des sociétés.

en milliers d'euros	Chiffre d'affaires 2019	Chiffre d'affaires 2018
France	127 563	141 567
Europe (hors France)	64 226	62 490
Amérique	71 654	69 524
Asie	1 137	773
Autres	1 615	1 602
TOTAL	266 194	275 956
en milliers d'euros	Immos corp et incorp 2019	Immos corp et incorp 2018
France	54 638	49 133
Europe (hors France)	12 475	11 034
Amérique	16 776	16 211
Asie	11	348
TOTAL	83 899	76 726

4.6.31 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Rémunération allouée aux membres du conseil d'administration	2019	2018
Jetons de présence	161	195

4.6.32 Rémunération des dirigeants

	2019	2018
Avantages à court terme	1 173	1 413
Avantages à long terme	0	0
Charges d'AGA	25	33
Indemnités de révocation	0	0
Total rémunération	1 198	1 446

Cette rémunération, hors charges patronales, concerne les membres du Comex.

Une charge de 52 milliers d'euros a été comptabilisée en 2019 au titre des régimes à cotisation définie pour les dirigeants.

4.6.33 Événements postérieurs à la clôture

Le 5 février 2020, le Groupe PSB Industries a annoncé être entré en négociations exclusives en vue de l'acquisition de Qualipac et ses filiales. Cette opération envisagée constitue une étape stratégique majeure dans le développement et le renforcement du pôle Luxe & Beauté de PSB Industries. Sous réserve de la consultation des instances représentatives du personnel concernées et de l'autorisation par les autorités de la concurrence compétentes, cette nouvelle étape confirme le recentrage et le redéploiement du Groupe en un leader mondial Pure Player sur ses deux grands marchés : Luxe & Beauté et Santé & Industrie.

Le Groupe disposerait ainsi d'une empreinte géographique élargie, d'une offre complète pour ses clients et d'équipes impliquées et engagées pour lui permettre d'assurer son développement.

Par ailleurs, le coronavirus pourrait avoir un impact sur l'activité 2020, non connu à ce stade. Il pourrait également retarder l'opération en cours de cession de Topline Tianjin notamment sur les démarches administratives locales en cours.

4.6.34 Honoraires des commissaires aux comptes

en euros HT	Mazars			Ernst & Young (EY)			
	Commissaire aux comptes	Réseau	Total	% aux comptes	Réseau	Total	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés							
PSB Industries SA	44 460		44 460	12 %	77 640	77 640	27 %
Filiales intégrées globalement	108 800	99 000	207 800	55 %	131 000	32 100	163 100
Sous-total	153 260	99 000	252 260	66 %	208 640	32 100	240 740
Services autres que la certification des comptes*							
PSB Industries SA	89 000		89 000	23 %	1 000	42 500	43 500
Filiales intégrées globalement		39 527	39 527	10 %			0
SOUS-TOTAL	89 000	39 527	128 527	34 %	1 000	42 500	43 500
TOTAL	242 260	138 527	380 787	100 %	209 640	74 600	284 240

*Les services autres que la certification des comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande des entités contrôlées (audits contractuels, attestations, procédures convenues, due diligence et services fiscaux n'affectant pas l'indépendance des commissaires aux comptes).



4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée Générale de la société PSB Industries

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PSB Industries relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 4.6.2.2 « Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2019 » de l'annexe aux comptes consolidés concernant la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des écarts d'acquisition

(Paragraphe 4.6.2.5 et 4.6.4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, la valeur des écarts d'acquisition du Groupe s'élève à 36 millions d'euros au regard d'un total bilan de 274,7 millions d'euros.

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du Groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations par la direction.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT auxquelles un écart d'acquisition a été affecté sont soumis annuellement par la direction à un test de perte de valeur. La méthodologie retenue consiste à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT ou groupes d'UGT aux actifs nets comptables correspondants. Ces valeurs recouvrables sont calculées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

Le Groupe a procédé aux tests annuels de valeur relatifs aux écarts d'acquisition. Ces tests n'ont pas amené le Groupe à reconnaître de dépréciation des écarts d'acquisition.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie d'évaluation des écarts d'acquisition appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie, notamment :

- des éléments composant la valeur comptable de chaque UGT ou groupe d'UGT testé et de leur cohérence avec les projections des flux de trésorerie ;
- de la conformité de ces projections de flux de trésorerie avec le budget 2020 présenté au conseil d'administration, et de leur cohérence avec le plan opérationnel du groupe pour les 4 années suivantes ;
- du calcul des taux d'actualisation, qui sont évalués selon le concept de coût moyen pondéré du capital (encore appelé « WACC »), ces taux s'appuyant sur des paramètres de marché, français et américains, reflétant l'exposition aux risques de l'activité du groupe ;
- de l'analyse de sensibilité des tests de perte de valeur effectuée par la direction.



Présentation et évaluation des actifs non courants et des groupes d'actifs détenus en vue de la vente et des activités non conservées

(Paragraphe 4.1, 4.6.2.5, 4.6.7 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, le résultat net des activités non conservées s'établit à 6,9 millions d'euros et correspond à l'activité Topline Tianjin, qui a fait l'objet d'un accord de cession sur l'exercice. Le résultat est principalement composé de la réévaluation des actifs non courants du groupe d'actifs constitué par l'entité Topline Tianjin à hauteur de 5,1 millions d'euros.

Les impacts sur le bilan au 31 décembre 2019 sont précisés dans le paragraphe 4.6.7 de l'annexe aux comptes consolidés :

- Les actifs courants et actifs non courants de l'entité Topline Tianjin ont été présentés pour une valeur nette comptable de 6,1 millions d'euros en « Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés » et les passifs directement liés en « Passifs directement liés à des actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés » pour 1 million d'euros. La valeur de l'actif net destiné à être cédé a ainsi été revalorisée fin 2019 au prix de cession net des frais de cession de la vente en cours.
- Les actifs non courants et les groupes d'actifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les résultats des activités non conservées sont inscrits, le cas échéant, sur une ligne distincte du compte de résultat.

L'appréciation de la satisfaction des critères de classification comme détenus en vue de la vente et de classification en activité non conservée requiert l'exercice du jugement de la direction. L'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs non courants et des groupes d'actifs détenus en vue de la vente requiert également l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer et des hypothèses à retenir.

Dans ce contexte, et au regard de leur importance significative dans les comptes du groupe, nous avons considéré la présentation et l'évaluation des actifs non courants et des groupes d'actifs détenus en vue de la vente et des activités non conservées comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont principalement consisté à :

prendre connaissance des procès-verbaux du conseil d'administration relatifs à ces opérations, du contrat de cession, des échanges avec les experts mandatés le cas échéant dans le cadre de ces opérations, des événements et circonstances spécifiques à ces opérations, et apprécier la cohérence de ces documents avec les jugements relatifs aux classifications retenues par la direction,

examiner les critères retenus par la direction pour présenter certains actifs en actifs destinés à être cédés ; nous avons examiné leur conformité avec les normes comptables,

examiner les hypothèses et l'approche retenues par la direction dans le cadre de l'estimation de la juste valeur, diminuée des coûts de la vente des actifs non courants et groupes d'actifs détenus en vue de la vente, et vérifier la cohérence de ces hypothèses avec les informations disponibles à la date d'établissement des comptes,

vérifier le caractère approprié des informations présentées en annexes aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PSB Industries par votre Assemblée Générale du 26 mai 2004 pour le cabinet Mazars et du 15 juin 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Mazars était dans la seizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans sa vingt-huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements

ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Annecy et Lyon, le 27 février 2020

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Séverine HERVET

ERNST & YOUNG et Autres

Sylvain LAURIA



4.8 Comptes sociaux annuels et Annexe

4.8.1 Comptes sociaux annuels de PSB Industries SA

Bilan

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Actif Immobilisé		
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	3 407	118
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	20
Immobilisations incorporelles en cours	0	2 739
Immobilisations corporelles		
Terrains	11	11
Constructions	58	89
Autres immobilisations corporelles	234	283
Immobilisations corporelles en cours	0	0
Immobilisations financières		
Participations	34 237	31 802
Actions propres	1 997	1 410
Prêts	19 274	22 686
Autres immobilisations financières	56	56
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	59 274	59 214
Actif Circulant		
Avances et acomptes versés	181	181
Créances Clients	56	561
Autres créances	62 249	61 961
Disponibilités	23 232	54 388
Charges constatées d'avance	121	137
TOTAL ACTIF CIRCULANT	85 840	117 229
Écarts de conversion actif	501	1 886
TOTAL DE L'ACTIF	145 614	178 329

Passif (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres		
Capital social	7 350	7 350
Primes	1 644	1 644
Écart de réévaluation	0	0
Réserve légale	735	735
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	101 974	0
Résultat de l'exercice (bénéfice)	10 613	120 146
Provisions réglementées	295	233
TOTAL CAPITAUX PROPRES	122 612	130 109
Provisions pour risques et charges	702	1 071
TOTAL DES PROVISIONS	702	1 071
Autres emprunts obligataires	10 000	10 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 088	29 317
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 701	1 498
Dettes fiscales et sociales	2 602	1 776
Autres dettes	2 908	3 476
TOTAL DES DETTES	22 299	46 067
Écarts de conversion passif	1	1 082
TOTAL DU PASSIF	145 614	178 329



Compte de résultat

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Vente de services	5 370	6 594
Reprises sur provision et transfert de charges	52	0
Autres produits	714	0
Total des produits d'exploitation	6 136	6 594
Autres achats et charges externes	-4 001	-4 017
Impôts et taxes	-95	-126
Salaires, traitements et charges sociales	-3 323	-4 087
Dotations aux amortissements et provisions	-924	-123
Autres charges	-123	-1 037
Total des charges d'exploitation	-8 466	-9 391
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 330	-2 797
Produits financiers de participation	7 851	22 637
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0	95
Autres produits financiers	2 750	3 311
Reprises sur provision et transfert de charges	3 653	0
Total des produits financiers	14 254	26 044
Intérêts et charges assimilés	-354	-2 700
Autres charges financières	-1 512	-1 237
Dotations aux provisions sur l'actif financier	-539	-7 996
Total des charges financières	-2 405	-11 934
RÉSULTAT FINANCIER	11 849	14 110
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	9 519	11 313
Cessions d'autres immobilisations	44	125 698
Autres produits exceptionnels	81	0
Total des produits exceptionnels	125	125 698
VNC des autres immobilisations cédées	-51	-15 197
Autres charges exceptionnelles	-62	-62
Total des charges exceptionnelles	-114	-15 260
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	11	110 438
Impôt sur les bénéfices	1 083	-1 605
TOTAL DES PRODUITS	28 379	158 336
TOTAL DES CHARGES	-17 765	-38 189
BÉNÉFICE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	10 613	120 146

4.8.2 Annexe aux comptes sociaux annuels

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

4.8.2.1 Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'année 2019, PSB Industries SA a exercé son rôle de holding animatrice. A ce titre, elle fournit de nombreuses prestations administratives, commerciales et stratégiques à ses filiales et a assuré pour partie le financement des investissements et du besoin en fonds de roulement de ses filiales.

4.8.2.2 Principes comptables

Le présent bilan et compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles 8 à 17 du Code du commerce ainsi que du règlement 2014-3 relatif au plan comptable retenant notamment les principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- prudence.

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

4.8.2.3 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles (dont logiciels) sont amorties sur une durée de cinq exercices.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

agencement terrains	10 ans	linéaire
constructions	30 ans	linéaire
agencements	10 ans	linéaire
mobilier de bureau	10 ans	linéaire
matériel de bureau	5 ans	linéaire
matériel de transport	5 ans	linéaire



Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur d'acquisition d'une participation est supérieure à sa valeur d'utilité.

Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de capitaux propres (éventuellement retraités pour tenir compte d'éléments hors bilan), et des perspectives de rentabilité de la filiale. Les titres de placement sont dépréciés lorsque leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. Les prêts et autres créances sont dépréciés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-remboursement.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Certaines créances sont éventuellement dépréciées, par voie de dépréciation, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

Concernant les dettes et créances en devises, la société a recours à la position globale de change, permettant ainsi de limiter les provisions pour pertes latentes au risque net global découlant de la position de l'entreprise devise par devise.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation avérée (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'un événement passé, et dont le montant ou l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

Engagement en matière de retraite

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de l'engagement figure dans les engagements financiers.

Méthode retenue : méthode des unités de crédit projetés (au prorata de l'ancienneté).

Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

La société utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Toutes les opérations sont conformes à la politique interne de gestion des risques de taux et change et répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Pour les couvertures d'actifs ou passifs existants, les instruments dérivés de couverture de change sont évalués à leur juste valeur au bilan et la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Le résultat de la couverture est présenté dans la même rubrique (exploitation, financier, exceptionnel) que l'élément couvert. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Intégration fiscale

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 1990, dont la tête de groupe est PSB Industries. Au 1^{er} janvier 2019, les sociétés Rose et Ceica Industrie ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

4.8.2.4 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles (en milliers d'euros)	Au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2019
Valeur brute				
Logiciels	592	3 985	0	4 577
Autres postes d'immobilisations incorporelles	20	0	-20	0
Immobilisations incorporelles en cours	2 739	0	-2 739	0
TOTAL	3 350	5 190	-3 964	4 578
Amortissements et provisions				
Logiciels	474	696	0	1 170
TOTAL	474	696	0	1 170

En 2017, le Groupe a engagé le développement d'un ERP. Le core model a été finalisé fin 2018 et mis en service au 1^{er} janvier 2019. Son déploiement a débuté en janvier 2019 et se prolongera sur 2020 et 2021. Au 31 décembre 2019, les coûts engagés au titre de ce projet s'élèvent à 3 945 milliers d'euros.

4.8.2.5 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (en milliers d'euros)	Au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2019
Valeur brute				
Terrains	11	0	0	11
Constructions	725	0	0	725
Installations techniques, matériels et outillages	81	0	0	81
Autres immobilisations corporelles	652	74	-123	604
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
TOTAL	1 470	74	-123	1 421
Amortissements et provisions				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	685	24	0	709
Installations techniques, matériels et outillages	33	6	0	40
Autres immobilisations corporelles	369	72	-70	370
TOTAL	1 088	102	-70	1 119



4.8.2.6 Immobilisations financières

Immobilisations financières (en milliers d'euros)	Au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2019
Valeur brute				
Participations	34 237	0	0	34 237
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres prêts	30 246	1 964	-12 992	19 217
Autres prêts - intérêts à recevoir	59	56	-59	56
Actions propres	1 102	2 316	-914	2 504
Autres titres immobilisés	56	0	0	56
Autres créances immobilisées	842	240	-842	239
Total	66 542	4 575	-14 807	56 310
Actions propres				
En nombre de titres	23 475	82 022	-20 226	85 271
En valeur (FIFO)	1 102	2 316	-914	2 504

Au 31 décembre 2019, le cours de PSB Industries s'établit à 20,60 euros. Au cours du 1er semestre 2019, PSB Industries a mené un plan de rachat d'actions pour un montant de 1,5 millions d'euros. 49 787 actions propres ont été acquises à cette occasion.

En 2019, PSB Industries a octroyé à ses filiales de nouveaux prêts pour 2,0 millions d'euros.

Le prêt déprécié pour son intégralité sur l'exercice 2018 a été cédé pour 0,6 million d'euros en 2019.

4.8.2.7 Provisions inscrites au bilan

Provisions inscrites au bilan (en milliers d'euros)	Au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2019
Valeur brute				
Provisions pour risques	1 071	452	-821	702
Provisions réglementées	233	62	0	295
Provisions pour dépréciation	10 588	499	-10 339	747
Total	11 892	1 013	-11 160	1 744

Le prêt déprécié pour son intégralité sur l'exercice 2018 a été cédé pour 0,6 million d'euros en 2019.

La dépréciation des titres de DTP comptabilisée en 2017 a été reprise en 2019 pour 2,4 millions d'euros.

4.8.2.8 Instruments dérivés de change actif

en milliers d'euros ou milliers de devises pour le notionnel	Montant notionnel	Valeur de marché	Impact résultat financier
USD vente à terme	3 300	14	182
TOTAL	3 300	14	182

4.8.2.9 État des créances

en milliers d'euros	Montant Brut
Impôt sur les bénéfices	2 633
Prêts court terme filiales	59 156
Autres créances	460
Total	62 249

4.8.2.11 Charges à payer

en milliers d'euros	Montant Brut
Fournisseurs factures non parvenues	1 233
Dettes fiscales et sociales	819
Autres dettes	0
Total	2 051

4.8.2.10 État des dettes

en milliers d'euros	Montant Brut
Autres emprunts obligataires	10 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 088
Emprunts court terme filiales	0
Fournisseurs et comptes rattachés	1 701
Intégration fiscale	2 768
Impôt sur les bénéfices	1 390
Autres dettes fiscales et sociales	1 249
Autres dettes	103
Total	22 299

4.8.2.12 Produits à recevoir

en milliers d'euros	Montant Brut
Prêts - Intérêts	38
Autres créances	0
Total	38

4.8.2.13 Capitaux propres

	Au 01/01/2019	Affectation du résultat	Dividendes versés	Dotations / reprise	Résultat 2019	Au 31/12/2019
Capital	7 350					7 350
Primes et réserves	2 379	120 146	-18 172			104 353
Résultat	120 146	-120 146			10 613	10 614
Provisions réglementées	233			62		295
Total	130 108	0	-18 172	62	10 613	122 612

Le capital social est égal à 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions ordinaires de 2 euros de nominal.

Actions de performance

Dans le cadre de l'article L.225-197-1 et suivant du Code du commerce et des autorisations votées en Assemblées Générales, le Conseil d'administration a attribué 21 000 actions gratuites de performance (29 862 après relation) à certains salariés de PSB Industries le 14 décembre 2017, 17 000 actions gratuites de performance (24 174 après relation) à certains salariés de PSB Industries le 4 mai 2018 et 26 285 actions gratuites de performance à certains salariés de PSB Industries le 5 mars 2019.

Ces attributions ont pour objectif d'encourager la réalisation des objectifs long terme de PSB Industries et la création de valeur qui doit en découler pour les actionnaires. Pour ce faire, l'acquisition définitive d'une partie des actions est soumise à des conditions de performance et à l'obligation de présence au sein de la société à la date définitive d'acquisition soit le 15 décembre 2020 et 2021 pour le plan décidé en 2017, le 5 mai 2021 pour le plan décidé en 2018 et le 6 mars 2022 pour le plan décidé en 2019.

Au 31 décembre 2019, demeurent 66 186 actions de performance en période d'acquisition autorisée par les Conseils d'administration du 14 décembre 2017, du 4 mai 2018 et du 5 mars 2019.

Au titre de ces attributions, la société a provisionné au cours de l'exercice 2019, une charge de 151 333 euros.

Les 66 186 actions gratuites de performance restant attribuables sont les seuls éléments potentiellement dilutifs existants chez PSB Industries SA.

4.8.2.14 Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance	Montant Brut
Charges constatées d'avance	121
Produits constatés d'avance	0
Total	121

4.8.2.15 Ventilation du chiffre d'affaires net

Ventilation du chiffre d'affaires net	Montant Brut
France	3 826
Export	1 545
Total	5 370

4.8.2.16 Avances aux mandataires

Aucune avance financière n'a été faite aux mandataires.

4.8.2.17 Engagements financiers**Engagements de rachats de titres**

Néant.

Engagements d'intégration fiscale

Les économies d'impôt liées aux déficits des sociétés intégrées sont considérées comme un gain immédiat chez la société-mère. L'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera une charge d'impôt. Cet engagement est évalué au 31 décembre 2019 à 2 300 milliers d'euros.

Engagement en matière de cautions reçues

Néant.

Engagements en matière de cautions données

Néant.

Engagements en matière de retraite

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de l'engagement figure dans les engagements financiers. Il s'élève à 161 173 euros au 31 décembre 2019.

Méthode retenue : méthode des unités de crédit projetées (au prorata de l'ancienneté).

Hypothèses communes à l'ensemble des sociétés du Groupe :

Taux d'actualisation : 0,7 %

Taux d'augmentation des salaires : entre 1 % et 4,26 % en fonction de la tranche d'âge

Table de mortalité : INSEE 2013-2015 par sexe

Age de départ à la retraite : Age « taux plein » Sécurité sociale

Engagements sur instruments financiers

Montant Nominal au 31/12/19 des SWAP de couverture du risque de taux : 804 K\$

Montant Nominal au 31/12/19 des ventes à terme pour couverture du risque de change : 3 300 K\$

4.8.2.18 Effectif moyen

Au 31 décembre 2019, l'effectif moyen est de 19 personnes.

4.8.2.19 Rémunération des mandataires

en milliers d'euros	Montant Brut
Organe d'administration (jetons de présence)	119
Organe de direction (montant dû hors jetons de présence)	190



4.8.2.20 Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

en milliers d'euros	Montant Brut
Charges financières	0
Produits financiers	9 523

4.8.2.21 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

en milliers d'euros	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
Résultat avant impôt	9 519	11	9 531
Impôt avant intégration	27	-4	23
Résultat avant intégration	9 546	8	9 554
Charge/Produit net d'intégration fiscale	1 060	0	1 060
Résultat après impôt	10 606	8	10 613

4.8.2.22 Éléments du bilan concernant les entreprises liées

en milliers d'euros	2019
Participations	34 180
Créances rattachées à des participations	0
Prêts - intérêts à recevoir	19 947
Créances clients	56
Autres créances (compte courant et intégration fiscale)	59 156
Emprunts et dettes financières divers (compte courant)	0
Dettes fiscales et sociales (intégration fiscale)	2 768
Dettes fournisseurs	17

4.8.2.23 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

en milliers d'euros	2019
Résultat de l'exercice	10 613
Impôt sur les bénéfices	1 083
Résultat avant impôt	9 531
Variations des provisions règlementées	62
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	9 593

4.8.3 Tableau des filiales et participations**4.8.3.1 Filiales détenues à plus de 50 %**

en euros	DTP	Texen	Omega 10
Capital	3 000 000	4 000 000	10 000
Capitaux propres autres que le capital	1 694 461	19 252 326	-10 030
Quote part de capital détenue (%)	100	100	100
Chiffre d'affaires en 2019	7 863 688	-	-
Résultat en 2019	863 627	12 959 368	-1 212
Valeur d'inventaire brute des titres détenus	20 836 816	13 333 095	10 000
Valeur d'inventaire nette des titres détenus	20 836 816	13 333 095	10 000
Dividendes encaissés sur 2019	2 500 000	5 350 223	-
Prêts et avance accordés	11 023 619	39 648 816	-
Cautions et avals donnés	-	-	-

4.8.3.2 Participations

Néant.



4.9 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée Générale de la société PSB Industries,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PSB Industries relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation et les prêts aux participations figurent au bilan au 31 décembre 2019 respectivement pour des montants nets de K€ 34 237 et K€ 19 274. Comme indiqué dans la note 4.8.2.3 « Méthode d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur d'acquisition d'une participation est supérieure à sa valeur d'utilité, cette

dernière étant déterminée en tenant compte de la quote-part de capitaux propres (éventuellement retraités pour tenir compte d'éléments hors bilan) et des perspectives de rentabilité de la filiale. Les prêts et autres créances sont dépréciés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-remboursement.

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des prêts aux participations comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et parce que la détermination de leur valeur d'utilité nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations par la direction.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à examiner l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation et des prêts aux participations réalisée par la direction.

Pour ce faire, nous avons notamment examiné la cohérence de la valeur d'utilité retenue pour valoriser les titres de participation dans les comptes individuels de votre société avec la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT auxquelles un écart d'acquisition a été affecté, évaluée par la direction dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés de votre groupe. Nous avons également étudié les hypothèses et l'approche retenues par la direction dans le cadre de l'estimation de la valeur d'utilité de ces actifs, et examiné la cohérence de ces hypothèses avec les informations disponibles à la date d'établissement des comptes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les



comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considérés susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PSB Industries par votre assemblée générale du 26 mai 2004 pour le cabinet MAZARS et du 15 juin 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet MAZARS était dans la seizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des

comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Annecy et Lyon, le 27 février 2020

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Séverine HERVET

ERNST & YOUNG et Autres

Sylvain LAURIA



4.10 Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

À l'Assemblée Générale de la société PSB Industries,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

Avec la société Baikowski

Personnes concernées

M. François-Xavier Entremont, Provendis S.A. (représentée par M. Stéphane Rosnoblet) et Union Chimique SC (représentée par M. Jean Guittard).

Nature et objet

Contrat de cession d'un terrain

Le 25 juillet 2019, votre conseil d'administration, les personnes concernées n'ayant pas participé au vote, a autorisé la conclusion par votre société d'un contrat de cession d'un terrain avec la société Baikowski.

Modalités

Ce contrat prévoit la vente d'un terrain d'une surface de 4 503 m² pour un prix de cession de € 81 054, soit un prix de vente à € 18 le m². L'évaluation dudit terrain a été réalisée par les Domaines (services de l'État français gérant l'ensemble des biens corporels, mobiliers ou immobiliers appartenant à l'État ou aux collectivités locales).

La cession a été réalisée en date du 20 septembre 2019 au prix mentionné ci-dessus et a généré une plus-value du même montant dans le compte de résultat de l'exercice 2019.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : le contrat de cession prévoit la vente de ce terrain, qui n'a aucune utilité, présente ou à venir pour PSB, afin d'éviter une éventuelle procédure d'expropriation, tout en permettant de maintenir de bonnes relations avec la commune d'Épagny Metz-Tessy, dans le cadre de l'extension et du réaménagement de la déchèterie publique existante de cette commune.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale du 15 mai 2019, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 8 mars 2019.

Avec la société Baikowski

Personnes concernées

M. François-Xavier Entremont, Provendis S.A. (représentée par M. Stéphane Rosnoblet) et Union Chimique SC (représentée par M. Jean Guittard.)

a) Contrat transitoire de prestation de services

Nature et objet

Le contrat transitoire de prestation de services avec la société Baikowski couvre des prestations dans les domaines de la finance, des comptes, de la trésorerie, des ressources humaines et de la fiscalité.

Modalités

Ce contrat a été conclu le 5 décembre 2018, avec effet au 1^{er} janvier 2019, pour une durée de six mois renouvelable trois fois par tacite reconduction pour des périodes de trois mois, pour un montant de € 30 000 hors taxes par mois.

La charge comptabilisée pour le premier semestre 2019 au titre de ce contrat s'élève à € 180 000. Ce contrat n'a pas été renouvelé.

b) Contrat transitoire d'abonnement aux outils informatiques

Nature et objet

Le contrat transitoire d'abonnement aux outils informatiques conclu avec la société Baikowski couvre des prestations dans le domaine informatique.

Modalités

Ce contrat a été conclu le 5 décembre 2018, avec effet au 1^{er} janvier 2019, pour une durée de six mois renouvelable trois fois par tacite reconduction pour des périodes de trois mois, pour un montant de € 8 000 hors taxes par mois.

La charge comptabilisée pour le premier semestre 2019 au titre de ce contrat s'élève à € 48 000. Ce contrat n'a pas été renouvelé.

Fait à Annecy et Lyon, le 27 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Séverine HERVET

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain LAURIA

5

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1	Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux	75	5.8	Acte constitutif et statuts	83
5.2	Le Conseil d'administration	76	5.9	Répartition du capital et des droits de vote	86
5.3	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	78	5.10	Dividende	87
5.4	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31/12/2019	80	5.11	Conflits d'intérêts	88
5.5	Contrats de service	81	5.12	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	88
5.6	Les Comités spécialisés	81	5.13	Politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants	89
5.7	Renseignements à caractère général concernant PSB Industries S.A.	82	5.14	Code de gouvernement d'entreprise	91

5.1 Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

5.1.1 Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

Pour François-Xavier Entremont - Président Directeur Général nommé le 27 juillet 2017

en euros	2019	2018
Rémunérations dues au titre de l'exercice	190 426	239 561
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions gratuites de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	190 426	239 561

en euros	2019		2018	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	180 000	180 000	230 004	230 004
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature*	10 426	10 426	9 557	9 557
TOTAL	190 426	190 426	239 561	239 561

* Les avantages en nature concernent la mise à disposition d'un véhicule de fonction

Monsieur François-Xavier Entremont ne perçoit aucune rémunération variable au titre de son mandat de PDG.

Les rémunérations perçues par Monsieur François-Xavier Entremont au titre de l'exercice 2019 respectent la huitième résolution de l'Assemblée Générale du 15 mai 2019.

Les rémunérations sont présentées en salaire brut, avant cotisations sociales patronales.



5.1.2 Jetons de présence perçus par les membres du Conseil d'administration

en euros	2019	2018
François-Xavier Entremont	0	0
Carine Salvy	16 250	15 500
Claire Fosse	16 000	20 500
Cyril de Mont-Marin	17 750	14 000
Gérard Seguret	28 750	26 500
Lisa Benazech	14 000	15 500
Provendis SA	12 500	17 000
Sonia Sikorav	22 250	25 000
Union Chimique SC	16 250	22 750
Total	143 750	156 750

5.1.3 Bons de Souscription d'actions et Actions de Performance des mandataires sociaux

Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes

Au 31 décembre 2019, il n'existe pas de bons de souscription exerçables.

Actions de Performance

Au 31 décembre 2019, aucune action de performance ne concerne de mandataires sociaux.

5.1.4 Engagement de retraites et autres avantages des mandataires sociaux

	Mandat
François-Xavier Entremont – Président Directeur Général	du 27/07/2017 à 2023 (statuant sur les comptes 2022)
Contrat de travail	non
Régime de retraite supplémentaire	non
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	non
Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	non

5.2 Le Conseil d'administration

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration est composé de dix membres et trois censeurs. En 2018, un administrateur salarié a été nommé. Chaque membre du Conseil d'administration doit détenir au moins 60 actions, à l'exclusion de l'administrateur salarié.

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration du 27 janvier 2015. La Direction générale du Groupe est assumée par le Président du Conseil d'administration.

Composition du Conseil d'administration :

Nom	Nationalité	Age	Mandat au sein de la société	Échéance
Monsieur François-Xavier Entremont	Française	48	Président Directeur Général	AG 2023
Provendis SA représentée par Monsieur Stéphane Rosnoble	Française	51	Administrateur	AG 2022
Madame Claire Fosse	Française	56	Administrateur	AG 2022
Madame Carine Salvy	Française	45	Administrateur Référent	AG 2022
Madame Lisa Benazech	Française	35	Administrateur	AG 2021
Madame Sonia Sikorav	Française	62	Administrateur	AG 2021
Monsieur Cyril de Mont-Marin	Française	49	Administrateur	AG 2022
Monsieur Gérard Séguret	Française	73	Administrateur	AG 2022
Union Chimique SC représentée par Monsieur Jean Guittard	Française	63	Administrateur	AG 2020
Monsieur Romain Poirier	Française	34	Administrateur salarié	AG 2020
Monsieur Vincent Dumontaux	Française	73	Censeur	AG 2020
Monsieur Jacques Entremont	Française	81	Censeur	AG 2023
Monsieur Roger Rosnoble	Française	79	Censeur	AG 2023

Le Conseil d'administration est composé à 50 % de membres indépendants.

Dans le respect des engagements du Groupe en matière de parité et en application de l'article L225-17 du Code de commerce, une représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil d'administration est mise en œuvre, le Conseil étant composé à 40 % de femmes et à 60 % d'hommes au 31 décembre 2019.

Pour qu'un membre du Conseil d'administration puisse être qualifié d'indépendant au sens de l'article 1.1.a du Règlement Intérieur, il doit respecter les critères suivants :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de PSB Industries SA, ni salarié ou administrateur d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq (5) années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle PSB Industries SA détient directement ou



indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de PSB Industries SA (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq (5) ans) détient un mandat d'administrateur ;

- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de PSB Industries SA ou de son Groupe, ou pour lequel PSB Industries SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de PSB Industries SA au cours des cinq (5) années précédentes ;
- ne pas être administrateur de PSB Industries SA depuis plus de douze (12) ans.

Par ailleurs, des administrateurs représentant des actionnaires importants de PSB Industries SA peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de PSB Industries SA. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil d'administration, sur rapport du Comité des nominations, doit s'interroger systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de PSB Industries SA et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

5.2.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil d'administration se réunissent selon un calendrier défini en début d'exercice, qui peut être modifié selon les besoins ou à la demande d'administrateurs. Ils sont convoqués 8 jours avant la tenue de la séance. A la fin de chaque séance, un procès-verbal de séance est établi, dont un projet est adressé à chaque membre et validé au début de la séance suivante.

En 2019, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois, avec un taux de présence moyen de 98 %, pour l'arrêté des comptes annuels ou semestriels, la présentation des comptes trimestriels, l'approbation des projets de croissance externe, l'approbation du budget et le programme de structuration financière du Groupe. Au cours de ces séances, la Direction générale du Groupe rend compte des opérations conduites au sein des différents pôles d'activité, accompagnée éventuellement des Directions générales des différents métiers. Par ailleurs, des rapports mensuels concernant

Le Conseil d'administration retient donc l'ensemble des critères d'indépendance proposés par le Code de gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

À l'occasion du Conseil d'administration du 15 mai 2019, le Conseil d'administration a entrepris un examen de sa composition au regard des règles d'indépendance telles que décrites ci-dessus.

Il ressort de cette revue que :

- un membre est mandataire social de PSB Industries SA. Il s'agit de Monsieur François-Xavier ENTREMONT.
- quatre membres du Conseil d'administration sont des actionnaires significatifs de PSB Industries SA. Il s'agit de : la famille Entremont représentée par Monsieur François-Xavier ENTREMONT, PROVENDIS SA représentée par Monsieur Stéphane ROSNOBLET et Union Chimique SC représentée par Monsieur Jean GUITTARD et Madame Lisa BENAZECH.
- cinq membres constituent des membres indépendants au sens des recommandations inscrites dans le Code du gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Il s'agit de : Madame Claire FOSSE, Madame Carine SALVY, Monsieur Gérard SEGURET, Monsieur Cyril DE MONT-MARIN et de Madame Sonia SIKORAV.
- un membre est administrateur salarié de PSB Industries SA. Il s'agit de Romain POIRIER.

certain indicateurs d'activité des différents métiers et sociétés ainsi que l'activité boursière du Groupe sont adressés aux administrateurs.

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois concernant la revue du processus d'élaboration de l'information comptable et financière et la revue du contrôle interne et gestion des risques.

Le Comité des rémunérations s'est réuni trois fois concernant les nominations et rémunérations fixes et variables des dirigeants.

Le Comité stratégique s'est réuni une fois autour de ses attributions qui sont la réflexion sur les orientations et le positionnement des différents pôles et sociétés qui les composent, le budget annuel et le plan à trois et cinq ans, les investissements et les désinvestissements, les alliances et partenariats, le développement de nouveaux produits ou de nouveaux marchés, etc.

5.2.2 Déclaration sur la situation des membres des organes d'administration et de direction

Il n'a pas été porté à la connaissance du Groupe pour chaque membre du Conseil d'administration de :

- condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ;
- faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle les personnes visées et agissant en qualité de mandataire social auraient été associées au cours des cinq dernières années ;

- incriminations et/ou sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) contre ces personnes ;
- empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration et de direction d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, au cours des cinq dernières années.

5.2.3 Restrictions

Les membres du Conseil d'administration doivent prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de PSB Industries SA et de leurs obligations de portée générale à l'égard du marché édictées par la réglementation en vigueur. Il n'y a pas d'autres restrictions de nature conventionnelle qui auraient été acceptées par les

mandataires sociaux concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de PSB Industries SA, hors le cas prévu par l'article 20.2.3 du Code de gouvernement d'entreprise afférent au principe de conservation des actions acquises.



5.3 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration se compose de :

- Monsieur François-Xavier Entremont (Président)
- Madame Carine Salvy (*)
- Madame Claire Fosse (*)
- Monsieur Cyril de Mont-Marin (*)
- Madame Gérard Séguret (*)
- Madame Sonia Sikorav (*)
- Madame Lisa Benazech
- Monsieur Romain Poirier
- Provendis SA
- Union Chimique SC

(*) Ces administrateurs ont été considérés comme indépendants par le Conseil d'administration du 15 mai 2019

5.3.1 Administrateurs personnes physiques membres au 31/12/2019 et au 31/12/2018

Président du Conseil d'Administration	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
François-Xavier Entremont	48 ans	Française	2010	2023 (statuant sur les comptes 2022)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Directeur général	PSB Industries, C+N Polska, Ceica Plasticos			
Président	Société Anonyme Gestion Immobilière et de Réalisation commerciale (Sagir) SAS			
Administrateur	PSB Industries			
Président	Mar-Lee (USA), Topline Michigan (USA), Topline Products (USA), C+N Packaging (USA), Topline Tianjin (Chine)Gustar Finance SAS			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Représentant permanent en tant qu'administrateur et cogérant	MB Investissement			
Administrateur	Baikowski SAS, CGL Pack Service SAS, Texen SAS, Financière Celinor			
Directeur général	Société Anonyme Gestion Immobilière et de Réalisation commerciale (Sagir) SAS			

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Carine Salvy	45 ans	Française	2014	2022 (statuant sur les comptes 2021)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Administrateur	NSC Groupe, Séché Environnement, Terega, Réseau Entreprendre Haute-Savoie			
Gérante	CALLA Consult			
Directeur Général	Mountain Path			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Administrateur	Poweo Direct Energie, Groupe ERAS			
Associée	Associés en Gouvernance			



5.3.2 Administrateurs personnes morales membres au 31/12/2019 et au 31/12/2018

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Provendis SA (Lux), représentée par Stéphane Rosnoblet (à partir du 26 mai 2015)		Française	2010	2022 (statuant sur les comptes 2021)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Président (Provendis SA (Lux))		Genevois Distribution, Société d'exploitation Provencia		
Membre du Conseil de Direction (Provendis SA (Lux))		Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)		
Membre et Président du Conseil de Direction (Provendis SA (Lux))		Société d'exploitation Provencia		
Directeur général (Provendis SA (Lux))		Douvaine Distribution, Duparc et Geslin, Alpadistri, Val 4		
Représentant de Provendis SA (Lux), Président		Genevois distribution		
Représentant de Provendis SA (Lux), Directeur général		Alpadistri, Val 4		
Membre du directoire		Provendis SA (Lux)		
Président		Stefano		
Administrateur et Président du Conseil		SA Sportive Professionnelle Grenoble Foot 38		
Directeur général		Société d'exploitation Provencia, Val 4		
Membre du Conseil de Direction et Président du Conseil de Direction		Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)		
Président du directoire et Président de la société		Provencia Novel, Proxima		
Représentant de Provencia Novel au Conseil de direction		Société d'exploitation Provencia		
Représentant de SE Provencia, Président		CDIS, Douvaine Distribution, Duparc et Geslin, Procared		
Gérant		SNC Provendis Services		
Représentant de Duparc et Geslin, gérante		Distrev		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années*		Noms des sociétés		
Administrateur		Baikowski SAS, CGL Pack Service SAS, Texen SAS		
Directeur général		Mitaz Distribution		
Représentant de Provendis SA (Fr), Président		La Novaz Distribution		
Représentant de Provencia Novel, Président		SAS Bernard		
Représentant de SE Provencia au Conseil d'administration		CDIS		
Représentant de SE Provencia, Directeur général		CDIS		
Représentant de SE Provencia, Président		Rochette Distribution		
Membre et Président du Conseil d'administration		Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)		

*de Provendis SA (Lux) ou son représentant

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Union Chimique SC représentée par Jean Guittard	62 ans	Française	2016	2020 (statuant sur les comptes 2019)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Président		Abyla SAS, Aerochem SAS, C2L SAS (ex Brisson 14 SAS), Brisson 15 SAS, Calorie Fluor SAS, Composite Distribution SAS, Euomere SAS, Resipol, Gazechim SAS, Gazechim Froid SAS, Gazechim Composites SAS, Gazechim Plastics France SAS, Gaz Technologies SAS, H2G SAS, Olympiade SAS, Union Chimique Participations SAS, Brisson 17 SAS, Brisson 18 SAS, Brisson 19 SAS, Brisson 20 SAS.		
Président du Conseil d'administration		Brisson 3 SA		
Directeur		Gazechim Composites UK, Gazechim Plastics UK, Mouldlife Limited		
Gérant		Union Chimique SC, Union Chimique et Financière SC, Immo G SC, Immogroupe G SCI, MC Technics, GRP4U, RESICOM, BrandsFisag SARL		
Administrateur Président		Multigas		
Administrateur		CIC Sud-Ouest, Imatec, Refrigerant Italia, Gazechim Plastics Romania, Rompolimer Composites		
Administrateur unique		Gazechim Composites Iberica, Gazechim Plastics Iberica, Kimikal, Gazechim Plastics Italia, Gruppo Gazechim italia,		
Administrateur délégué		Gazechim Plastics Benelux		
Membre du Board		Harp International Holding, Harp International,		
Membre et Président du Board		Gazechim Composites Norden Gazechim Plastics Norden		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Président		Brisson 12 SAS		
Président du Directoire		Union Chimique Participation SAS		



5.3.3 Censeurs membres au 31/12/2019 et au 31/12/2018

Censeur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Jacques Entremont	81 ans	Française	2014	2023 (statuant sur les comptes 2022)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Membre du Conseil de surveillance		Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Administrateur		Société Anonyme de Gestion Immobilière et de Réalisation Commerciale (SAGIR) SAS		

Censeur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Roger Rosnoblet	78 ans	Française	2014	2019 (statuant sur les comptes 2018)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Membre et Président du Conseil de surveillance		Provendis sa		
Directeur général		Société Exploitation Provenca		
Représentant de Provendis Sa (Lux), membre et Président du Conseil de direction		Société Exploitation Provenca		
Représentant de Provendis Sa (Lux), membre du Conseil de direction		Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Représentant permanent Provendis SA (Lux), administrateur		PSB Industries		
Membre et Président du Conseil de surveillance		Provenca, Novel, Proxima		

Censeur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Vincent Dumontaux	73 ans	Française	2016	2020 (statuant sur les comptes 2019)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Vice-Président du Conseil de surveillance		Union Chimique participation		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Directeur financier		Groupe Gazechim, Union Chimique participation		
Membre du Comité de direction Stratégique		Groupe Gazechim Composites, Groupe Gazechim Gaz,		
Membre du Board of directors		Groupe Gazechim Froid, Groupe Gazechim Plastiques		
Membre du Comité de direction		Harp International Holding Limited, Harp International Limited		
		Eurostar		

5.4 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31/12/2019

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et de l'utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice (article L.225-100 du Code du commerce) :

Assemblée Générale et résolution	Objet de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration	Montants maximum autorisés	Durée	Utilisation faite au cours de l'exercice 2019
Assemblée Générale mixte du 17 mai 2018 (quinzième résolution)	Attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la société au profit des salariées et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés ou groupements ou de certaines catégories d'entre eux (article L 225-197 – 1 et s. du code du commerce)	Dans la limite de 2 % du capital social au jour de l'assemblée dont 0,5 % de sous-plafond pour les mandataires dirigeants sociaux	Pour une durée de trente-huit mois	En 2018 : Néant En 2019 : 26 285 attributions sous conditions de performance
Assemblée Générale mixte du 15 mai 2019 (treizième résolution)	Autorisation pour réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la Société (article L. 225-209 du Code du commerce)	Dans la limite de 10 % du capital social	Pour une durée de vingt-quatre mois	En 2019 : Néant

5.5 Contrats de service

À la date du présent Rapport Financier Annuel, aucun mandataire social n'est lié à PSB Industries SA ou à l'une de ses filiales par un contrat de service qui prévoirait l'octroi de quelques avantages au terme d'un tel contrat.

Monsieur François-Xavier Entremont n'est pas lié à PSB Industries SA par un contrat de travail.

Les conventions réglementées sont par ailleurs indiquées en chapitre 4.10.

5.6 Les Comités spécialisés

5.6.1 Comité d'audit

Conformément à l'article L.823-20 du Code du commerce et à l'article 4.3 du Règlement Intérieur, un Comité d'audit a été désigné et est en charge de la revue du processus d'élaboration de l'information comptable et financière, de la revue du contrôle interne et gestion des risques, de la revue du contrôle légal des comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

- Composition du Comité d'audit au 31 décembre 2019 :
- Monsieur Gérard SEGURET (Président)
- Monsieur Cyril de MONT-MARIN
- Monsieur Vincent DUMONTEAUX, censeur, est invité permanent de ce Comité.

5.6.2 Comité des rémunérations

Au cours de l'exercice 2019, le Comité des rémunérations a eu en charge l'analyse de la nomination, la révocation et la rémunération des dirigeants sociaux de la société, et ce y compris tout schéma d'intéressement.

Composition du Comité des rémunérations au 31 décembre 2019 :

- Madame Sonia SIKORAV (Président)
- Monsieur Gérard SEGURET
- Madame Claire FOSSE
- Monsieur Vincent DUMONTEAUX, censeur, est invité permanent de ce Comité.

5.6.3 Comité stratégique

Au cours de l'exercice 2019, le Comité stratégique a eu principalement en charge :

- la réflexion sur les orientations et le positionnement des différents sous-groupes et sociétés qui les composent ;
- le budget annuel et plan à 3/5 ans ;
- les investissements et désinvestissements ;
- les alliances et partenariats ;
- le développement de nouveaux produits ou marchés.

Composition du Comité stratégique au 31 décembre 2019 :

- Monsieur François-Xavier ENTREMONT (Président)
- Monsieur Stéphane ROSNOBLET
- Monsieur Jean GUITTARD
- Madame Carine SALVY
- Monsieur Cyril de MONT-MARIN
- Monsieur Vincent DUMONTEAUX, censeur, est invité permanent de ce Comité.



5.7 Renseignements à caractère général concernant PSB Industries S.A.

5.7.1 Dénomination sociale, siège social

Dénomination sociale : PSB Industries

Siège social : Les Pléiades n°21 – Park Nord – La Bouvarde - 74370 EPAGNY METZ-TESSY

Pas d'établissement secondaire

5.7.2 Forme de PSB Industries SA, RCS, APE

Société anonyme à Conseil d'administration, de droit français, soumis aux dispositions du Code du commerce.

RCS : 325 520 013 Annecy

Code APE : 7010Z

5.7.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

Date de Constitution : 1^{er} janvier 1916

Durée de vie de l'émetteur : 31 décembre 2084 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.7.4 Législation applicable

Législation : législation française

5.7.5 Exercice social

Chaque exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année.

5.7.6 Transaction - Établissement assurant le service financier

Le service de gestion des titres inscrits au nominatif est assuré par la Société Générale Securities Services.

32, rue du Champ de Tir,

BP 81236

44312 Nantes Cedex 3

5.7.7 Commissaires aux comptes : mandats et honoraires

Deux cabinets, Ernst & Young et Mazars, assurent le contrôle de PSB Industries en tant que commissaires aux comptes titulaires.

Le cabinet Ernst & Young est représenté par Monsieur Sylvain LAURIA.

Le cabinet Mazars est représenté par Madame Séverine HERVET.

Monsieur Frédéric MAUREL, domicilié Le Premium, 131 Boulevard Stalingrad, (69624) Villeurbanne Cedex, et Auditex domiciliée 11 allée de l'Arche, (92037) La Défense Cedex, sont les commissaires aux comptes suppléants.

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été nommés au cours de l'Assemblée Générale du 29 avril 2016. Les mandats en cours couvrent les 6 exercices clos, le premier étant l'exercice clos le 31 décembre 2016, le dernier étant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont présentés en 4.6.33.



5.8 Acte constitutif et statuts

Les statuts de la société sont disponibles sur son site internet : www.psbindustries.com

5.8.1 Objet social

Au terme de l'article 2 des statuts, la Société a notamment pour objet, tant en France qu'à l'étranger, l'exploitation de toutes activités, directement ou indirectement, relatives à la fabrication et au commerce de tous produits chimiques ou manufacturés.

PSB Industries SA peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et, soit seule, soit en participation, association ou société, avec tous tiers et autres sociétés, et les réaliser et exécuter sous quelque forme que ce soit.

Et, d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

5.8.2 Conseil d'administration et Direction Générale

Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus et un administrateur représentant les salariés.

Les Administrateurs représentant les actionnaires sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées Administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était Administrateur en son nom propre. Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Un salarié de la Société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif ; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction. En cas de fusion, le contrat de travail peut avoir été conclu avec l'une des sociétés absorbées.

L'administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité d'entreprise ou de tout organe qui viendrait du fait de la loi en substitution. La durée du mandat d'administrateur représentant les salariés est de deux ans, lequel prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année civile au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Il est révocable à tout moment par le Comité d'entreprise ou tout organe qui viendrait du fait de la loi en substitution.

Actions des membres du Conseil d'administration

Selon les termes de l'article 16 des Statuts, chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'actions, dont le nombre est fixé à au moins 60 actions.

Un membre du Conseil d'administration a 3 mois suivant sa nomination pour devenir actionnaire de PSB Industries SA. Si tel n'est pas le cas ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office. Cette disposition ne s'applique pas à l'administrateur salarié.

Durée des fonctions - limite d'âge

L'article 17 des Statuts prévoit que les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une durée n'excédant pas quatre années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

La limite d'âge des administrateurs est fixée à soixante-quatorze (74) ans.

Vacances - cooptation - ratifications

Conformément aux termes de l'article 18, en cas de vacances par décès ou par démission d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si le nombre des membres du Conseil de d'Administration devient inférieur à trois, le ou les actionnaires restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil d'administration.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'administration sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Présidence du Conseil d'administration

Aux termes de l'article 19 des Statuts, le Conseil élit parmi ses membres personnes physiques un Président qui est chargé d'organiser et de diriger les travaux du Conseil d'administration. Il exerce sa fonction pendant la durée décidée lors de son élection qui ne pourra excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Délibérations du Conseil - procès-verbaux

L'article 20 des Statuts prévoit que le Conseil d'administration est convoqué par le Président. Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil lorsque le Directeur Général (en cas de dissociation du rôle de Président et de Directeur Général) ou le tiers au moins des membres du Conseil d'administration lui présentent une demande motivée en ce sens.

Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage. Toutefois, les décisions relatives à la nomination et à la révocation du Président ou du Directeur Général, à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés du Groupe ainsi qu'à l'établissement des rapports de gestion, ne pourront être valablement prises que si la totalité des administrateurs sont présents ou représentés.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social.

Missions et pouvoirs du Conseil d'administration

Aux termes de l'article 22 des Statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de PSB Industries SA et veille à leur mise en œuvre.



Rémunération des membres du Conseil d'administration

Aux termes de l'article 25 des Statuts, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil d'administration, en rémunération de leur activité, une enveloppe fixe annuelle au titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées.

Censeurs

Le Conseil d'administration peut être assisté dans ses travaux par un à quatre censeurs, désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne pourra excéder quatre ans. Ils sont révocables à tout moment. Ils ont le droit d'assister aux séances du Conseil d'administration sans voix délibérative.

Direction Générale

L'article 23 des Statuts stipule que PSB Industries SA est dirigée par un Directeur Général (qui peut cumuler ses fonctions avec celles de Président du Conseil d'administration). Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration, il est placé sous le contrôle du Conseil d'administration institué.

Le Directeur Général, nommé par le Conseil d'administration, peut être choisi parmi les administrateurs ou non. Le Conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. Le Directeur Général ne doit pas être âgé de plus de soixante-neuf ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Au titre des dispositions statutaires de PSB Industries SA, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de PSB Industries SA. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Néanmoins, à titre de mesure interne (article 2.2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration), ses pouvoirs sont limités par le Conseil d'administration, qui examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la société, et notamment :

- les orientations stratégiques de la société après avis du Comité stratégique ;
- le budget annuel, le plan de financement, et le plan pluriannuel présentés par le Président Directeur Général ou le Directeur Général et soumis préalablement au Comité stratégique pour avis ;
- les acquisitions et cessions de participations et d'actifs d'un montant significatif susceptibles de modifier la structure du bilan de la société et, en tout état de cause, les acquisitions et cessions de participation et d'actifs (i) ne figurant pas dans le budget annuel et (ii) d'un montant supérieur ou égal à 5 millions d'euros ;
- les opérations de la même nature qu'au c) ou charges exceptionnelles, (i) se situant hors de la stratégie annoncée de la société ou non visées dans le budget, et (ii) d'un montant supérieur ou égal à 5 millions d'euros ;
- toute décision relative à un projet de fusion, scission ou apport concernant la société ;
- dans leur principe, les projets de restructuration interne significatifs au niveau du Groupe, sous réserve des éventuelles procédures de consultations requises par la loi

et sans préjudice des décisions relevant des entités potentiellement concernées ;

- tout projet d'émission de titres de la société, d'augmentation ou de réduction du capital (soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale, sauf délégation spécifique de l'Assemblée Générale au Conseil d'administration) ;
- toutes les communications externes liées à des opérations significatives, notamment financières, avant leur publication ;
- toute autre décision devant être approuvée en vertu de la loi, des statuts de la société ou du présent règlement.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général délégué dont il détermine la rémunération. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. La limite d'âge applicable au Directeur Général vise également les directeurs généraux délégués.

5.8.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Répartition statutaire des bénéfices

Aux termes de l'article 44 des Statuts, il est prévu que sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserves en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Aux termes de l'article 45 des Statuts, il est prévu que l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan, établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes, fait apparaître que



PSB Industries SA, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Forme et transmission des actions

Les titres des actions entièrement libérées sont nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions donnent lieu à l'inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. Les titres au porteur sont des titres identifiables. PSB Industries SA est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Droits attachés à chaque action

Conformément aux termes de l'article 35 des Statuts, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans, au nom d'un même actionnaire. Ce droit est également conféré dès leur émission : en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ; en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de PSB Industries SA absorbées en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

Outre le droit de vote, aux termes de l'article 14 des Statuts, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou des bons de liquidation. Enfin, concernant les actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires, les Statuts ne prévoient pas de conditions plus strictes que la loi.

Déclaration du seuil statutaire

Aucune autre disposition spécifique n'est prévue dans les Statuts de PSB Industries SA.

En outre, conformément au Règlement AMF 2008-02, tout actionnaire franchissant un seuil de 5 % doit le déclarer auprès de l'AMF et est tenu d'en informer PSB Industries SA dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception. De même, lorsque les seuils de 10 %, 15 %, 20 % et 25 % sont franchis

l'actionnaire doit en outre préciser ses objectifs pour les six prochains mois. Le non-respect de cette obligation peut être sanctionné par la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Cette sanction ne pourra être exercée qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote de PSB Industries SA. Tout actionnaire est également tenu, suivant les mêmes modalités, d'informer PSB Industries SA, dans le délai de quatre jours, lorsque sa participation au capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Identification des détenteurs de titres

L'article 11 des Statuts prévoit que pour les actions au porteur identifiable, PSB Industries SA se réserve le droit, à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

5.8.4 Assemblée d'actionnaires

Les assemblées sont convoquées et réunies dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

5.8.5 Droits d'admission aux assemblées

Conformément à l'article 33 des Statuts, les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 35 des Statuts en ce qui concerne le droit de vote. Toute personne propriétaire d'actions peut, personnellement ou par mandataire, participer à l'Assemblée Générale sur justification de son identité et de la propriété de ses titres au moins trois jours avant l'Assemblée, conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'administration. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président. Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires. Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

5.8.6 Modification des droits des actionnaires

Les modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux dispositions légales.



5.9 Répartition du capital et des droits de vote

5.9.1 Capital

Au 31 décembre 2019, le capital de PSB Industries SA s'élevait à 7 350 000 €, constitué de 3 675 000 actions de 2 € de valeur nominale.

Au 31 décembre 2019, le capital potentiel est de 66 186 actions nouvelles au titre d'actions gratuites de performances attribuées et en cours d'acquisition.

Actionnariat	Au 31 décembre 2019			
	Quantité	%	Droit de vote	%
Famille Entremont*	926 459	25,2	1 641 892	29,0
Provendis SA	800 056	21,8	1 592 612	28,1
Union Chimique	1 051 652	28,6	1 606 652	28,4
Salariés	-	0,0	-	0,0
Public	811 562	22,1	818 872	14,4
Actions Autodétenues	85 271	2,3	-	0,0
TOTAL	3 675 000	100,0	5 660 028	100,0

*Au 31 décembre 2019, la « famille Entremont » regroupe les sociétés MB Investissement, Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont qui agissent de concert.

La dilution potentielle maximale en cas d'émission de la totalité des Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes et d'attribution de la totalité des actions gratuites s'élève au 31 décembre 2019 à 1,72 % du capital social.

5.9.2 Répartition du capital et des droits de vote

À la connaissance de la société PSB Industries SA, il n'existe aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

À la connaissance de la Société PSB Industries SA aucun actionnaire n'a notifié de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2019, à la hausse ou à la baisse. A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas au 31 décembre 2019 de nantissement sur les actions de la Société inscrites au nominatif pur. Il n'existe pas d'autres titres de capital potentiel en circulation. Concernant les autorisations d'émission, le rapport sur le gouvernement d'entreprise précise au chapitre 5.4 l'état récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital.

5.9.3 Principaux actionnaires disposant de droits de vote différents

Il n'existe pas au sein de PSB Industries SA de droit de vote différencié entre les actionnaires, hors le droit de vote double. Conformément aux termes de l'article 35 des Statuts, le droit

de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans, au nom d'un même actionnaire. Ce droit est également conféré dès leur émission : en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ; en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de PSB Industries SA absorbées en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

À la connaissance de PSB Industries SA, au 31 décembre 2019, les actionnaires principaux suivants bénéficient d'un droit de vote double :

« Famille Entremont » : 715 433 actions donnant droit à 1 430 866 voix,

Provendis SA : 792 556 actions donnant droit à 1 585 112 voix,

Union Chimique : 555 000 actions donnant droit à 1 110 000 voix.

5.9.4 Changement de contrôle

À la connaissance de PSB Industries SA, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la société PSB Industries SA.



5.9.5 Tableau récapitulatif des modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

Actionnariat	Au 31 décembre 2019			
	Quantité	%	Droit de vote	%
Famille Entremont*	926 459	25,2	1 641 892	29,0
Provendis SA	800 056	21,8	1 592 612	28,1
Union Chimique	1 051 652	28,6	1 606 652	28,4
Salariés	-	0,0	-	0,0
Public	811 562	22,1	818 872	14,4
Actions Autodétenues	85 271	2,3	-	0,0
TOTAL	3 675 000	100,0	5 660 028	100,0
Au 31 décembre 2018				
	Quantité	%	Droit de vote	%
Famille Entremont*	926 459	25,2	1 352 292	24,5
Provendis SA	800 056	21,8	1 582 612	28,7
Union Chimique	971 188	26,4	1 626 188	29,4
Salariés	-	0,0	-	0,0
Public	953 822	26,0	961 142	17,4
Actions Autodétenues	23 475	0,6	-	0,0
TOTAL	3 675 000	100,0	5 522 234	100,0
Au 31 décembre 2017				
	Quantité	%	Droit de vote	%
Famille Entremont*	926 459	25,2	1 204 369	27,9
Provendis SA	792 556	21,6	1 176 782	27,3
Union Chimique	901 414	24,5	901 414	20,9
Salariés	-	0,0	-	0,0
Public	1 024 697	27,9	1 030 223	23,9
Actions Autodétenues	29 874	0,8	-	0,0
TOTAL	3 675 000	100,0	4 312 788	100,0

*Au 31 décembre 2019, la « famille Entremont » regroupe les sociétés MB Investissement, Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont qui agissent de concert.

5.9.6 Enquête TPI

Une enquête effectuée par Euroclear sur les titres au porteur identifiable TPI du 31 décembre 2019 a permis d'identifier un total de 844 354 actions soit 99,95 % des actions au porteur

(23,0 % du capital). Ces actions sont détenues par 1 576 porteurs. Elles sont détenues à hauteur de 8,7 % du capital par des sociétés de gestion et des OPCVM, à hauteur de 13,3 % par des actionnaires individuels identifiés et des dépositaires et autres intermédiaires.



5.10 Dividende

5.10.1 Rappel des Statuts

Aux termes de l'article 45 des Statuts, il est prévu que l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan, établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes, fait apparaître que PSB Industries SA, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions

nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

5.10.2 Dividende 2019

Au titre de l'exercice 2019, et tenant compte de l'opération structurante envisagée avec le rachat de Qualipac, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale de ne verser aucun dividende en 2020 au titre de 2019.

Aucun acompte de dividende, au titre de 2019, n'a été versé.

5.10.3 Évolution des dividendes sur 5 ans

Année de versement	2015	2016	2017	2018	2019
Exercice social	2014	2015	2016	2017	2018
Acompte janvier/action (en €)	0,50	0	0	0	0
Montant (en K€)	1 828	0	0	0	0
Solde juin/action (en €)	1,10	2,00	1,80	1,25	5,00
Montant (en K€)	4 027	7 350	6 569	4 594	18 375
Total dividende/action (en €)	1,60	2,00	1,80	1,25	5,00
MONTANT TOTAL (EN K€)	5 855	7 350	6 569	4 594	18 375

5.11 Conflits d'intérêts

Conformément au Règlement Européen d'application de la Directive dite prospectus (Règlement CE n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004), la Société s'est assurée que le contrôle de la Société ne soit pas exercé de manière abusive, par l'adoption des mesures de gouvernement d'entreprise.

- Les conventions réglementées concernant un membre du Conseil d'administration sont recensées dans le rapport des

commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. PSB Industries SA n'a, à ce jour, pas connaissance de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des mandataires sociaux et de leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

5.12 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3, nous vous apportons les précisions suivantes :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de PSB Industries sont décrites au chapitre 5.9.5 du présent document ;
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles légales et statutaires ;
- Conformément aux dispositions de l'article 17 des Statuts, la durée des fonctions des administrateurs est de quatre années et la limite d'âge des administrateurs est fixée à soixante-quatorze ans.

5.12.1 Structure de capital de la Société

Les Statuts de la Société ne prévoient pas de système de plafonnement des droits de vote. L'article 35 des Statuts de la Société prévoit que chaque action donne droit à une voix, toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois (3) ans au moins au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;



- aux actions nominatives attribuées en cas de fusion à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

En outre, conformément au Règlement AMF 2008-02, tout actionnaire franchissant un seuil de 5 % doit le déclarer auprès de l'AMF et est tenu d'en informer la Société dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception. De même, lorsque les seuils de 10 %, 15 %, 20 % et 25 % sont franchis, l'actionnaire doit en outre préciser ses objectifs pour les six prochains mois. Le non-respect de cette obligation peut être sanctionné par la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Cette sanction ne pourra être exercée qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote de la société. Tout actionnaire est également tenu, suivant les mêmes modalités, d'informer la société, dans le délai de quatre jours, lorsque sa participation au capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Aucune autre disposition spécifique n'est prévue dans les Statuts de la Société.

5.12.2 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société

Le détail de l'actionnariat de la Société est présenté au chapitre 5.9.5 du présent Rapport Financier Annuel.

5.12.3 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant.

5.12.4 Mécanismes de contrôles prévus par un éventuel système d'actionnariat du personnel

Néant.

5.12.5 Accords entre actionnaires

La « Famille Entremont » regroupant les sociétés MB Investissement, Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont a confirmé agir de concert. La Société n'a pas connaissance des modalités de ce concert.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

5.12.6 Règles applicables à la nomination du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués ainsi qu'à la modification des Statuts de la Société

Conformément aux dispositions de l'article 23 des Statuts de la Société, le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration ; sa révocation peut être prononcée par ce Conseil ou par l'Assemblée Générale des actionnaires.

De même, conformément aux dispositions de l'article 23 des Statuts de la Société, les Directeurs Généraux délégués, le cas échéant, et sur proposition du Directeur Général sont nommés par le Conseil d'administration ; leur révocation peut être prononcée par ce Conseil ou par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les Directeurs Généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Conformément aux termes de l'article L.225-96, al. 1 du Code du commerce, seule l'Assemblée Générale Extraordinaire est habilitée à modifier les Statuts, celle-ci pouvant dans certains cas déléguer ses pouvoirs au Président Directeur Général, notamment dans le cadre des autorisations financières sollicitées annuellement.

5.12.7 Pouvoir du Président Directeur Général en cas d'offre publique

Néant.

5.12.8 Accords conclus par la société susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société

Néant.

5.12.9 Accords prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux ou salariés s'ils démissionnent, sont licenciés sans causes réelles ou sérieuses ou si leurs fonctions prennent fin en raison d'une offre publique

Néant.

5.13 Politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants

Il est présenté ci-après le rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA au titre de l'année 2020, laquelle sera soumise à l'approbation des actionnaires en application de l'article L.225-37-2 nouveau du Code du commerce introduit par la loi Sapin II du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Processus de détermination de la rémunération 2020

La rémunération du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA est déterminée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations. Elle est analysée dans sa globalité, et prend en compte l'ensemble des composants : rémunération fixe, rémunération variable, rémunération exceptionnelle, plan d'actions de performance long terme et



avantages.

Les travaux du Comité des rémunérations et des nominations permettent notamment d'évaluer la performance de l'année passée, et d'établir les objectifs et le niveau de rémunération de l'année à venir pour le (ou les) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s). L'évaluation de la performance repose sur un équilibre entre des critères financiers, opérationnels et managériaux, ainsi qu'un équilibre entre performance court terme et performance long terme. Dans ce cadre, le Comité des rémunérations et des nominations, à travers ses séances de travail et différents travaux préparatoires, procède à l'analyse d'études comparatives de rémunérations de dirigeants, la difficulté des responsabilités exercées, le suivi des évolutions des codes de gouvernance, et propose une politique de rémunération qui permette l'alignement des objectifs du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA avec la stratégie du Groupe.

La rémunération fixe est réévaluée périodiquement en tenant compte de la performance du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA et des pratiques de marché. La rémunération variable court terme et long terme est quant à elle revue chaque année. Le (ou les) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA ne percevra(ont) pas de jetons de présence au titre de son(leur) mandat.

Rémunération annuelle fixe 2020

La rémunération fixe du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries, payable en douze mensualités, est déterminée sur la base :

- du niveau de complexité de ses responsabilités ;
- de son expérience professionnelle et de son expertise ;
- d'études de marché pour des fonctions comparables (compétitivité externe).

Rémunération annuelle variable 2020

Structure de la rémunération annuelle variable :

Une rémunération variable cible, d'un montant maximum équivalent au plus à 60 % de la rémunération fixe, pourrait être octroyé au (ou aux) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA. Cette rémunération variable le cas échéant sera définie comme suit :

- d'objectifs quantitatifs financiers, représentant 75 % de la rémunération variable ;
- d'objectifs qualitatifs et quantitatifs opérationnels en lien avec la stratégie du Groupe et d'objectifs de management représentant 25 % de la rémunération variable.

Paramètres financiers et non-financiers

Le Conseil d'administration a décidé que les objectifs quantitatifs financiers, pouvant le cas échéant composer la rémunération variable, s'appuierait sur l'évolution du chiffre d'affaires à taux de change et périmètre constants, l'évolution de l'EBITA, et des éléments financiers relatifs à la génération de trésorerie (EBITDA, BFR, Free Cash-Flow), en fonction du budget. Les objectifs qualitatifs et quantitatifs opérationnels seraient articulés chaque année autour de la stratégie du Groupe et en fonction de celle-ci.

Prise de fonctions

Le Conseil d'administration a décidé que, dans l'hypothèse de la nomination d'un nouveau mandataire social en cours d'exercice, l'appréciation de la performance s'effectuerait de manière discrétionnaire par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations.

Le montant dû serait calculé au prorata du temps de présence.

Cessation des fonctions

En cas de cessation des fonctions d'un mandataire social en cours d'exercice, le montant de la part variable de sa rémunération au titre de l'exercice en cours serait le cas échéant fonction i) de sa performance telle qu'appréciée de manière discrétionnaire par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations et ii) du temps de présence du dirigeant mandataire social au cours de l'exercice concerné.

Rémunération exceptionnelle 2020

Le Conseil d'administration a retenu le principe selon lequel le (ou les) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) pourrai(en)t bénéficier d'une rémunération exceptionnelle dans certaines circonstances qui devront être précisément communiquées et justifiées, sachant également que le versement d'une telle rémunération ne pourrait être réalisé que sous réserve de l'approbation des actionnaires en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce.

Rémunération pluriannuelle 2020

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas utiliser ce type de mécanisme de rémunération long terme avec un versement en numéraire, souhaitant privilégier un instrument en actions renforçant l'alignement des intérêts du dirigeant mandataire social avec ceux des actionnaires. Toutefois, un tel mécanisme pourrait être envisagé si les évolutions réglementaires ou toute autre circonstance rendaient inefficace, contraignant ou impossible l'utilisation par l'entreprise d'un instrument en actions.

Rémunération long terme – Plan LTI 2020 – Actions de Performance

Le Conseil d'administration considère que ce mécanisme, qui bénéficie également à d'autres fonctions clefs de la Société, est adapté à la fonction du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) étant donné le niveau attendu de sa contribution directe à la performance long terme et globale de l'entreprise. En ligne avec les pratiques de marché, ce dispositif repose sur l'attribution d'actions de performance qui permet de motiver et de fidéliser les bénéficiaires mais aussi de les aligner avec l'intérêt social de l'entreprise et l'intérêt des actionnaires. La période d'acquisition et de conservation, les conditions de performance et les niveaux de performance des plans d'actions de performance attribués au(x) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) sont conformes au règlement du plan et à l'autorisation de l'Assemblée Générale par le biais desquels ils sont émis.

Autres éléments de rémunération 2020

Prévoyance

Le (ou les) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA pourront bénéficier du régime de prévoyance frais de santé applicable aux salariés de la Société.

Voiture de fonction

Le (ou les) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA pourront bénéficier d'une voiture de fonction.



Retraite supplémentaire

Le (ou les) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA pourront participer au dispositif de retraite supplémentaire de la Société qui pourrait se composer d'un régime à cotisations définies.

Autres éléments en cas de prise de fonction ou de départ**Prise de fonction**

Le Conseil d'administration se réserve le droit d'attribuer, en fonction des circonstances et des candidats, une indemnité de prise de fonction. Afin d'aligner immédiatement les intérêts du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA à ceux des actionnaires, et sous réserve des autorisations en vigueur données par l'Assemblée Générale, cette indemnité pourrait être composée, en tout ou partie, par des instruments de motivation long-terme soumis à des conditions de présence et de performance, tels que des

actions gratuites, des stock-options ou tout autre élément de motivation. Cette indemnité de prise de fonctions ne pourrait excéder le montant des avantages perdus par le candidat en démissionnant de ses précédentes fonctions.

Indemnités de cessation des fonctions

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité d'accorder au(x) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) une indemnité de cessation de fonctions dont les conditions seront adaptées au profil du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) et tiendront compte du contexte économique, social et sociétal de la Société. Le Conseil d'administration a décidé que cette indemnité de cessation de fonctions ne pourrait en tout état de cause excéder un montant de dix-huit (18) mois de rémunération, mesurée sur une période de référence de trois exercices précédant celle de la date de cessation des fonctions et dont le versement ne pourrait intervenir qu'en cas de départ contraint, quelle que soit la forme que revêtirait ce départ.

5.14 Code de gouvernement d'entreprise

Comme indiqué au préambule du présent rapport, la Société applique les recommandations du Code AFEP-MEDEF, à l'exception des éléments suivants et selon les explications circonstanciées détaillées plus avant. Comme recommandé, la Société a résumé dans le tableau ci-dessous les exceptions et/ou pratiques relatives aux recommandations du Code AFEP MEDEF, qui sont ensuite détaillées.

Recommandations AFEP-MEDEF	Pratique PSB Industries SA
Publication annuelle d'un document de référence	PSB Industries SA n'ayant pas, à court terme, le souhait de lancer une opération de marché, n'a pas engagé de chantier d'enregistrement d'un document de référence. Néanmoins, la société met à disposition du marché un Rapport Financier Annuel très complet afin de renseigner au mieux les actionnaires
Échelonnement des mandats	20 % des mandats expireront lors de l'AG 2019



6

RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET POLITIQUE D'INFORMATION

6.1 Responsable du Rapport Financier Annuel

Monsieur François-Xavier Entremont, Président Directeur Général PSB Industries SA

6.2 Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de PSB Industries SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint figurant en partie 2 et 3 du Rapport Financier Annuel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de PSB Industries SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Epagny Metz-Tessy, le 26 février 2020

François-Xavier ENTREMONT

Président Directeur Général

6.3 Documents accessibles au public

Les informations financières et un certain nombre d'informations sur l'organisation et les activités du Groupe sont disponibles sur le site internet du Groupe www.psbindus.com. Elles peuvent également être obtenues par :

Téléphone : +33(0)4 50 09 00 02

- E-mail : finance@psbindus.com
- Adresse : Les Pléiades n°21 - Park Nord - ZA La Bouvarde - CS 50029 - 74371 EPAGNY METZ-TESSY cedex.

6.4 Informations publiées

Les informations ci-dessous ont été mises en ligne en 2019 sur le site « www.lesechos-comfi.fr », celui de l'AMF et sur celui du Groupe.

Informations publiées	Date
PSB INDUSTRIES lance un programme de rachat d'actions	02/01/2019
PSB INDUSTRIES : Chiffre d'affaires 2018	09/01/2019
PSB INDUSTRIES : Mise en place d'un nouveau financement syndiqué pour 100 M€	12/02/2019
PSB INDUSTRIES : Résultats 2018	11/03/2019
PSB INDUSTRIES : Mise à disposition du Rapport financier 2018	12/03/2019
PSB INDUSTRIES : Chiffres d'affaires 1er trimestre 2019	11/04/2019
PSB INDUSTRIES : Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'AGO du 15/05/2019	02/05/2019
PSB INDUSTRIES : Chiffre d'affaires 1er semestre 2019	11/07/2019
PSB INDUSTRIES : Résultats 1er semestre 2019	25/07/2019
PSB INDUSTRIES : Chiffre d'affaires T3 2019	10/10/2019



Conception et Réalisation :



pomelo-paradigm.com/pomdocpro

NOS MARQUES

PLASTIBELL

795 ZI La Plaine
01580 Izernore - France
Tél. +33 (0)4 74 49 14 80
www.plastibell.com



Plastibell
PSB INDUSTRIES

TEXEN

ZI Le Pognat - BP 77
01460 Brion - France
Tél. +33 (0)4 74 76 71 60
www.groupetexen.fr



texen
PSB INDUSTRIES

PSB INDUSTRIES

Les Pléiades n°21
Park Nord - CS 50029
74371 Metz-Tessy Cedex - France
Tél. +33 (0)4 50 09 00 02

www.psbindus.com / finance@psbindus.com



PSB INDUSTRIES